



Quatrième séance

Mercredi 6 juin 2012, 10 h 20

Présidence de M. Alburquerque de Castro

ADMISSION DES PALAOS EN TANT QUE MEMBRE DE L'OIT

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la quatrième séance de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je donne la parole au Greffier de la Conférence, qui va vous communiquer une information importante.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Le gouvernement de la République des Palaos a adressé au Bureau international du Travail une communication, reçue le 29 mai 2012, dans laquelle il indique au Directeur général du BIT l'acceptation formelle par les Palaos des obligations découlant de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de son article premier.

En vertu de ces dispositions, les Palaos, en qualité de membre des Nations Unies, peut devenir Membre de l'Organisation internationale du Travail en communiquant au Directeur général du BIT l'acceptation formelle de ces obligations.

Ainsi, j'ai le plaisir de porter à la connaissance de la Conférence internationale du Travail que la République des Palaos est le 185^e Membre de l'Organisation internationale du Travail, depuis le 29 mai 2012.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je souhaite officiellement la bienvenue à la République des Palaos en tant que Membre de notre Organisation.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant au deuxième point de l'ordre du jour.

Il s'agit de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence pour l'année 2011-12. Ce rapport figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 1.

Je donne la parole au Président du Conseil d'administration pour qu'il nous présente ce rapport.

Original anglais: M. VINES (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Je suis très heureux de cette occasion qui m'est donnée de vous présenter le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'année 2011-12. Tout d'abord, j'aimerais dire que ce fut pour moi un privilège et un plaisir de présider le Conseil d'administration au cours des douze derniers mois. Je tiens à remercier tout particulièrement toutes les personnes qui m'ont apporté leur appui, notamment les pays de la région Asie-Pacifique ainsi que mes deux collègues, M. Daniel Funes de Rioja, Vice-président employeur, et M. Luc Cortebeeck, Vice-président travailleur. Je voudrais remercier aussi le Directeur général et l'ensemble du Bureau pour l'appui extraordinaire qu'ils nous ont apporté, à moi comme à l'ensemble du Conseil d'administration, dans nos travaux au cours de cette année.

Cette année a été très chargée pour le Conseil d'administration, vous le savez certainement, et cela se reflète dans le rapport qui vous a été présenté. L'année a été dominée par des réformes importantes apportées au Conseil d'administration et, par conséquent, à la gouvernance de l'Organisation et, bien entendu, par le départ anticipé du Directeur général. Un certain nombre d'autres faits importants sont survenus au cours de l'année; ils sont mentionnés dans le rapport et je ne vais pas m'attarder dans le détail sur ces questions, mais je vous encourage à en prendre connaissance.

Puisque c'est la dernière fois que j'ai l'occasion de m'adresser à la Conférence, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans rendre hommage au Directeur général, M. Juan Somavia, qui a dirigé l'Organisation pendant treize ans. Pendant cette période, l'OIT s'est rapprochée de plus en plus du centre de la scène internationale. Sous votre direction, cher Juan, l'OIT s'est raffermie et a pris une nouvelle orientation sur la base des huit conventions fondamentales et par le biais de l'Agenda du travail décent. Les années de votre mandat ont été marquées par l'adoption, dans cette salle, d'instruments novateurs et de mesures qui ont amélioré considérablement la vie des travailleurs et des gens sur toute la planète. Grâce à votre vision dynamique, vous avez su placer les questions sociales et liées à emploi et au travail au cœur du débat sur le développement mondial. L'OIT est maintenant présente et entendue aux sommets du G20 et dans toute une série d'autres grands sommets multilatéraux qui ont lieu dans le monde.

Le monde du travail est aussi très présent à l'ordre du jour des grandes conférences des Nations Unies, de l'Assemblée générale, de l'ECOSOC, sans parler de la meilleure visibilité de l'OIT et de sa coopération avec les principales organisations multilatérales. Durant toutes ces années où vous avez dirigé l'OIT, vous avez su montrer l'exemple en demandant une plus grande cohérence au sein de la communauté internationale. Vous avez à votre actif des résultats qui sont ceux d'un chef d'Etat ayant une authentique stature internationale, et vous laissez derrière vous une OIT plus dynamique, plus pertinente et mieux armée pour faire face aux problèmes du XXI^e siècle que celle dont vous avez pris les commandes, il y a treize ans. S'il y a une qualité que j'aimerais mettre en exergue, c'est votre capacité à faire preuve d'empathie. Si vous avez pu obtenir tous ces résultats, c'est parce que vous incarnez les valeurs de cette Organisation et que vous prenez toutes ces questions très à cœur. Vous allez donc laisser derrière vous, dans les mains de votre successeur très compétent, M. Guy Ryder, une OIT qui est à votre image, une OIT qui sait faire preuve d'empathie. Pour cela, vous méritez toutes les félicitations et les remerciements des mandants de l'OIT, de tous ceux qui sont présents à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail et aussi, sans aucun doute, vous avez mérité la gratitude de millions de travailleurs dans le monde entier dont la vie a été véritablement améliorée par votre action en tant que Directeur général.

Une fois de plus, cher Juan, au nom du Conseil d'administration et devant les participants à cette Conférence internationale du Travail, je tiens à vous féliciter très chaleureusement et à vous remercier pour votre direction de l'OIT.

Comme je l'ai déjà dit, cette année, une grande partie de nos travaux étaient liés au départ anticipé du Directeur général et à l'élection de son successeur. Le Conseil d'administration et mes collègues ont consacré beaucoup de temps à la préparation et à la tenue de ce qui est, et nous en sommes d'ailleurs très fiers, l'élection sans doute la plus ouverte et la plus transparente du système multilatéral des Nations Unies. Alors que d'autres organisations menaient des élections similaires en coulisse, nous avons eu un processus ouvert et transparent qui a permis d'attirer non seulement neuf candidats très compétents mais aussi d'avoir des auditions, des dépôts de candidature officiels, des déclarations ainsi qu'un processus électoral parfaitement ouvert. Je ne doute pas que l'appui que nous avons reçu du Conseil d'administration et des candidats à l'égard de ce processus ouvre une ère nouvelle pour toutes les organisations multilatérales en matière d'élections ouvertes et transparentes concernant des processus relatifs aux Directeurs généraux occupant des postes similaires.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'autre domaine qui a donné lieu à un important déploiement d'activités cette année a été l'introduction de la réforme du Conseil d'administration. Cette réforme, fruit de deux ans de travail intense accompli par le Bureau, les coordonnateurs régionaux et les représentants des groupes des travailleurs et des employeurs, a permis de mettre en place une nouvelle approche dynamique pour la conduite des travaux du Conseil d'administration. Le système de gouvernance de l'Organisation a été approuvé, et nous pouvons désormais envisager également la réforme de la Conférence internationale du Travail. L'objectif de cette

réforme était d'accroître la pertinence de l'Organisation vis-à-vis de ses Etats Membres et d'associer ces derniers encore plus étroitement à la conduite de ses travaux.

Tout au long de l'année, comme je l'ai mentionné dans le cadre de mes observations concernant le Directeur général, l'OIT a occupé une place très importante sur la scène mondiale. Elle a été étroitement associée aux dynamiques engagées en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Nous avons été confrontés à des évolutions politiques, économiques et sociales très diverses, et chaque fois l'OIT a pu apporter une contribution positive et significative.

Un autre domaine d'activité important pour l'OIT au cours des douze derniers mois – cette question doit être examinée plus tard dans la journée – est lié à l'évolution sensible de la situation au Myanmar. Nous espérons que la mission dépêchée par le Bureau et les changements survenus dans le pays vont marquer l'ouverture d'une ère nouvelle dans les relations entre l'Organisation internationale du Travail et le Myanmar, et bien entendu la population de ce pays. Nous espérons également que le travail accompli par l'OIT dans ce pays au cours des dix dernières années et les résultats dont nous sommes aujourd'hui les témoins serviront d'exemple à plusieurs autres Etats Membres qui doivent également introduire des changements similaires.

Au cours des douze derniers mois, avec l'appui de mes collègues, nous avons accordé la plus haute importance au rôle qui est le nôtre en tant que membres du Conseil d'administration, ainsi qu'au rôle de ce dernier dans la gouvernance de l'Organisation. Nous nous sommes attachés à assumer pleinement ce rôle dans nos relations avec le Bureau comme avec la Conférence. Nous avons reçu un appui considérable non seulement de la part des groupes des travailleurs et des employeurs, mais aussi de la part des coordonnateurs régionaux et des gouvernements. L'introduction des réformes a permis d'élargir et de renforcer sensiblement le rôle des coordonnateurs régionaux; les mécanismes de consultation que nous avons mis en place permettent aux groupes régionaux de mieux faire entendre leur voix, de participer plus activement et contribuent, j'en suis convaincu, à la bonne gestion de l'Organisation.

Je souhaiterais pour terminer rendre hommage au personnel du BIT. S'il nous est si facile d'arriver le matin, de lire les documents – ou de ne pas les lire – et de rentrer chez nous, c'est parce que le personnel du Bureau accomplit un travail remarquable. Le travail consacré à la préparation des rapports, à la mise en œuvre de nos décisions, au bon déroulement des sessions du Conseil d'administration et de la Conférence est véritablement impressionnant. Je citerai à titre d'exemple tous les comités de rédaction qui sont en ce moment même en train de travailler au service des diverses commissions techniques de la Conférence.

La commission que j'ai présidée a terminé ses travaux hier soir à 21 h 30 avec divers projets de conclusions; à 6 heures ce matin, le Bureau mettait à notre disposition ces conclusions, établies par ses soins dans les trois langues. L'engagement que nous constatons jour après jour de la part du personnel du BIT est un signe de la force de l'Organisation, de la détermination de ses dirigeants et, surtout, de l'implication de chaque fonctionnaire.

Je tiens à souligner la qualité du rapport qui vous est soumis par le Conseil d'administration. Je remercie chacun de vous pour le soutien que vous m'avez apporté pendant que j'ai assuré la présidence du Conseil. Le fait d'occuper cette fonction et de collaborer avec vous a été, je le répète, un privilège insigne et un véritable plaisir.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Merci beaucoup, Monsieur le président, pour ce rapport. Nous vous félicitons pour l'activité intense déployée par le Conseil d'administration au cours de cette année, en particulier pour l'application de la réforme du fonctionnement du Conseil d'administration, qui a déjà des répercussions notoires.

Je remercie les membres du Conseil d'administration pour les efforts déployés et pour la collaboration apportée sous la conduite de son Président.

OUVERTURE DU DÉBAT GÉNÉRAL

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Conformément au paragraphe 8 de l'article 14 du Règlement, j'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Somavia, pour qu'il prononce quelques mots d'introduction au débat général.

Original anglais: LE SECÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Monsieur le Président, avant de prendre la parole, force m'est de parler de ce qui s'est passé à la Commission de l'application des normes. Je le fais sans aucun plaisir, mais trois remarques s'imposent.

Tout d'abord, au cours des débats de la commission, l'impartialité, la neutralité et l'équilibre du personnel du BIT affecté à la commission ont été remis en cause sans fondements justifiés, ce qui est injuste et inapproprié. Je suis navré d'avoir à rappeler la longue tradition de respect mutuel qui existe entre le Bureau et les mandants. Je soutiens pleinement le personnel concerné qui est dévoué, compétent et de grande qualité. Deuxièmement, il a été dit que les fonctionnaires doivent apporter leur concours au travail des experts et non pas l'inverse, c'est-à-dire que les experts apportent leur concours au travail du Bureau. Cette déclaration implique un manque de respect pour la compétence et l'intégrité de la commission d'experts. Elle aura bien sûr l'occasion de réagir à ce commentaire.

C'est le cœur lourd que je rappelle que la commission d'experts est composée de juristes éminents qui sont nommés par le Conseil d'administration et non par le Bureau. Leur envergure, leur statut, leur dévouement nous honorent. Il y a parmi eux un juge de la Cour d'appel du Belize, un juge du Tribunal supérieur du travail du Brésil, un juge de la Haute Cour du Royaume-Uni, l'ancien Président de la Cour suprême de justice du Panama, un juge de la Cour internationale de justice de la Sierra Leone, l'avocat général honoraire près la Cour de cassation en France, un ancien juge de la Cour suprême de l'Inde, l'ancien Vice-président de la Cour internationale de Justice ainsi que le Président de la Conférence, lequel a été membre de la commission d'experts de 2001 à 2003. Il y a aussi d'éminents professeurs de l'Argentine, des Etats-Unis, d'Afrique du Sud, du Maroc, de la Fédération de Russie, de la Thaïlande, de l'Australie, du Caire et du Japon.

Troisièmement, pour ce qui est du fond, j'estime que la façon dont une question légitime sur l'interprétation a été posée – à propos de laquelle les opinions peuvent diverger – a conduit à une impasse entre les employeurs, les gouvernements et les travailleurs et à des conséquences disproportionnées et fâcheuses pour tous. La commission a suspendu l'examen d'une liste de cas portant sur la situation dans divers pays, si bien que des cas graves concernant différents droits au travail n'ont pas été traités. Mais, parce que j'ai toujours cru fermement en la manière dont le dialogue social fonctionne à l'OIT, je suis convaincu que, avec un esprit renouvelé de dialogue social, cette situation sera dûment traitée dans un proche avenir et que la commission recommencera à fonctionner normalement. C'est avec un grand regret que je me suis senti tenu de faire cette déclaration.

* * *

Monsieur le Président de la Conférence, je vais maintenant prendre la parole puisqu'il m'incombe de le faire en vertu de la Constitution. Je remercie M. Rafael Alburquerque de Castro, Président de la Conférence, les Vice-présidents de la Conférence, M. Sukayri, M. Matthey et M. Atwoli, les membres du bureau du Conseil d'administration, M. Greg Vines, M. Daniel Funes de Rioja, M. Luc Cortebecq, les ministres et les ambassadeurs, pour leurs aimables propos à mon endroit.

Lorsque j'ai ouvert la présente session de la Conférence la semaine dernière, j'ai félicité le Directeur général élu, M. Guy Ryder, puisque deux jours auparavant il avait été élu. Je tiens aujourd'hui à remercier tous les candidats qui ont souhaité mettre leur talent considérable au service du BIT.

(L'orateur poursuit en français.)

Gilles de Robien, représentant de la France depuis de nombreuses années et ancien Président de la Conférence, membre du Conseil d'administration, a mené une campagne claire et d'une efficacité notable et je veux le féliciter chaleureusement.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Nous sommes maintenant à mi-parcours de cette session de la Conférence. J'ai participé à la Commission sur l'emploi des jeunes, à la Commission sur le socle de protection sociale et à la Commission pour la discussion récurrente sur les principes et droits au travail. Alors que je disais cela à certains des délégués, ils m'ont dit que j'aurais pu aussi participer un peu à la Commission de l'application des normes, mais les choses se sont passées ainsi.

Les commissions sont de véritables salles des machines, où des délégués productifs, qui travaillent d'arrache-pied, finalisent les textes qui ensuite vous sont soumis pour adoption en plénière. Ces textes sont très importants pour pouvoir relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés dans nos différents pays, et pour la façon dont l'économie mondiale doit évoluer. Une fois de plus, les questions à l'ordre du jour de la Conférence montrent que l'OIT propose la voie à suivre pour un certain nombre de problèmes au cœur des sociétés.

Je le sais, vous allez travailler dur pour transmettre ces conclusions à vos syndicats, à vos organisations d'employeurs et à vos gouvernements pour que des mesures soient prises et pour que les textes soient mis en œuvre. Le Bureau se tient à votre disposition et suit vos décisions. Cette année,

dès la fin de la Conférence, je me rendrai au G20 à Mexico et, de là, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Ensuite, j'irai à New York pour une session de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies sur le travail décent et la croissance inclusive.

Je l'avais dit quand j'ai annoncé que je partirai avant la fin de mon mandat, et je le redis: je travaillerai dur, et ce jusqu'au dernier jour au Bureau. La Conférence internationale du Travail n'est pas seulement une instance essentielle de décision pour le tripartisme de l'OIT. Elle est aussi le lieu où le monde du travail que vous représentez participe, avec ses propositions d'action, au monde de la coopération et de la coordination internationale, c'est-à-dire le système multilatéral. Nous avons vu que ce que nous faisons ici a une importance qui va bien au-delà de l'OIT.

Aucune autre organisation n'est capable de réunir les entreprises, les travailleurs et les gouvernements – c'est-à-dire les acteurs de l'économie réelle, même s'ils ont parfois des désaccords ou des divergences d'opinions – au plus haut niveau d'une prise de décision mondiale. C'est là la valeur, la grande qualité de l'OIT que nous promouvons d'ailleurs avec succès depuis une décennie déjà.

Aujourd'hui, on s'accorde à considérer que la voix de l'OIT est écoutée et appréciée, mais aussi qu'elle est pertinente et nécessaire. Pourquoi? Parce que partout le travail est au centre de la vie des gens. Les élections montrent si les gens ont confiance en la capacité de leurs dirigeants politiques de mettre en place et de diriger une économie qui aboutit au travail décent. Les dirigeants mondiaux se réunissent pour savoir comment générer une croissance forte, durable et équilibrée mais, lorsqu'ils rentrent dans leurs pays respectifs, ce qui compte aux yeux des citoyens qui les envoient aux sommets internationaux, c'est de savoir quelles incidences cela aura pour l'emploi. Et c'est pourquoi le BIT est invité au G20 et à d'autres sommets.

Notre perspective mondiale, qui se fonde sur notre connaissance de l'économie réelle, nous donne la responsabilité de présenter nos propositions d'action dans les instances internationales de décision. Ainsi, l'Agenda du travail décent, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, nos objectifs – S'affranchir de la pauvreté par le travail, Pacte mondial pour l'emploi, Socle de protection sociale – et la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ont été tous soutenus au plan international. Au-delà des réalités actuelles, la promotion nationale et internationale de nos politiques est de notre responsabilité, laquelle nous a été confiée par la Constitution, en particulier la Déclaration de Philadelphie, et confirmée par la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui constitue pour nous une orientation globale pour l'avenir.

Pourtant, vous savez combien il reste à faire et combien de travailleurs et de petites entreprises ont besoin de l'OIT pour qu'elle poursuive sa mission.

Chers amis, vous m'avez accordé le privilège de diriger le Bureau international du Travail et, avec vous, d'accompagner l'OIT en ce début de XXI^e siècle.

Je vous remercie pour cette expérience remarquable et, à l'heure de prendre congé de vous, je souhaite faire le point de ces treize années d'expérience et partager avec vous quelques ré-

flexions sur les défis mondiaux auxquels l'Organisation va être confrontée. Permettez-moi de commencer par la crise financière de 2008. Ce n'était pas simplement un accident malheureux sur une route sans danger, mais un véritable carambolage provoqué par divers aspects du modèle de croissance et de mondialisation dont les valeurs remontent aux années quatre-vingt et qui n'a cessé, à partir des années quatre-vingt-dix, de prendre de la vitesse jusqu'à perdre le contrôle. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Soudainement, le début de la fin de ce cycle fond sur nous, mais il n'existe pas, pour le remplacer, de modèle de croissance et de mondialisation inclusives, équitables et durables, et il nous reste à le construire. Aujourd'hui, personne ne saurait dire où va l'économie mondiale et à qui incombe la responsabilité de la guider vers un monde plus stable et plus juste. Nous nous acheminons vers la fin du cycle sans savoir combien de temps cela prendra, car il n'y a pas de cycle prêt à succéder à celui-ci, autrement dit une période s'achève et cède sa place à un temps d'incertitudes, d'où émergera une nouvelle façon de considérer ces problèmes. Il s'ensuit, j'en suis convaincu, que cette période prolongée d'incertitudes recèle aussi un potentiel de créativité et, c'est là le point sur lequel je veux insister, ouvre des opportunités pour le BIT.

La perspective que pendant plusieurs années encore la crise va persister ou qu'il y aura une reprise, mais faible, et que cela aura des conséquences sur nos sociétés et sur la politique ouvre les esprits. La conviction qu'il faut changer le cours des choses gagne du terrain, conviction alimentée par les mouvements sociaux et les manifestations dans plusieurs pays, eux-mêmes provoqués par la montée des inégalités et du chômage des jeunes, dans des proportions intolérables. Le moment est donc venu de repenser les politiques, et je crois que le BIT a une contribution fondamentale à apporter en ce tournant historique.

Chers amis, les risques liés à l'inaction sont considérables. Dans mon rapport de l'an dernier, j'appelais de mes vœux une ère nouvelle de justice sociale. Je tentais de montrer pourquoi les modèles actuels ne fonctionnent pas, pourquoi il faut tout reprendre depuis le début, et je mettais en avant un ensemble de politiques à la fois raisonnables et réalistes. Permettez-moi de m'appesantir quelque peu sur ces idées. Il nous faut concevoir et mettre en œuvre ce nouveau cycle, cette ère nouvelle. C'est être réaliste que d'espérer le changement. Il faut redéfinir les priorités en établissant un lien entre les programmes d'action politique et les normes fondamentales de l'équité, il faut surtout avoir la volonté politique de surmonter les dogmes du passé et de répondre aux besoins des gens. On a mis trop d'idéologie dans la formulation des politiques, on ne s'est pas assez soucié des besoins des individus, des familles, des collectivités. Il y a eu trop de solutions particulières, trop peu conscience qu'il est impératif d'assurer la cohérence et l'intégration des politiques, trop d'égards pour la finance, pas assez pour le social. Dans ce contexte, la croissance, pour indispensable qu'elle soit, ne peut plus être le critère correct du succès macroéconomique. C'est pourquoi je suggère que l'on juge ce succès à l'aune des objectifs macroéconomiques supplémentaires suivants: création d'emplois de qualité; accroissement du travail décent, en particulier pour les jeunes; réduction de la pauvreté et du travail infor-

mel; expansion des classes moyennes; égalité d'accès aux chances. Il y en a d'autres, bien sûr, plus traditionnels, mais ces objectifs symbolisent la nécessité de modifier l'esprit dans lequel, aujourd'hui, on définit les politiques.

Les valeurs essentielles de l'OIT et ses multiples instruments, y compris le Pacte mondial pour l'emploi, nous y aident. Ils peuvent ouvrir la voie à un nouveau cycle plaçant le travail décent au cœur de cette convergence des politiques pour jeter les bases d'une vision renouvelée de la croissance et de la mondialisation. Certains de ses éléments sont: un environnement propice à une croissance significative des investissements dans les entreprises durables; une vue productive d'une nouvelle ère de justice sociale; un rapport juste entre la productivité et les salaires, ainsi qu'entre les salaires les plus bas et les salaires les plus élevés; un choix plus pertinent de politiques qui améliorent la composante emploi de la croissance; des politiques cohérentes en matière d'échanges, d'investissement, d'emploi et dans le domaine social, y compris la promotion des jeunes pousses et la protection des industries naissantes; une réglementation de la finance qui octroie la priorité à l'économie réelle.

On me demande souvent pourquoi au BIT l'on se soucie du système financier. C'est parce qu'il existe un lien étroit entre le fonctionnement du système financier et sa capacité à promouvoir l'économie réelle. Et, quand on me demande ce que nous proposons, je réponds qu'il existe des experts financiers pour cela. Permettez-moi cependant de vous dire que les flux financiers sont essentiels pour le développement économique de toute société, tout comme l'est l'activité bancaire: la banque fait partie intégrante de l'histoire de l'humanité, de la façon dont sont organisés le processus productif et les flux financiers.

Mais ce qui me vient à l'esprit – vous allez peut-être sourire –, c'est le cholestérol. Nous savons parfaitement que, dans le sang, il y a du bon et du mauvais cholestérol et qu'il faut réduire le mauvais et augmenter le bon. Donc une façon simple de demander aux experts de traiter la question et de leur dire: vous savez qu'il y a du bon et du mauvais cholestérol. Il faut concevoir des politiques qui produisent du bon cholestérol financier et qui font baisser le mauvais. Voilà une façon très simple d'envisager la question. Séparer le bon du mauvais est essentiel pour ce que nous représentons, c'est-à-dire l'économie réelle. L'économie réelle doit être au centre du fonctionnement du système financier.

Et il existe des marchés du travail qui promeuvent protection, mobilité et adaptation d'un côté, compétitivité et productivité de l'autre; le dialogue social et la négociation collective comme composantes habituelles des relations de travail et du développement de l'entreprise; des socles de protection sociale qui offrent une base solide pour s'affranchir de la pauvreté et accéder à l'économie formelle; des transitions justes vers une utilisation plus propre et plus efficace de l'énergie et vers une économie plus verte; le respect des principes et droits fondamentaux au travail ainsi que des normes internationales du travail. Mes amis, la raison pour laquelle je rassemble ces divers éléments est que tout ce que je viens d'évoquer est possible. Rassembler des politiques fondées sur ces lignes directrices n'est nullement une tâche impossible. Elle est parfaitement réalisable et le sera d'autant plus que l'on pourra s'appuyer sur une véritable coopération à l'échelon mondial.

L'économie mondiale multipolaire d'aujourd'hui est en effet telle qu'aucun pays ni aucune région ne peut désormais faire cavalier seul. Tous les pays n'ont pas été également touchés par la crise, et tous n'ont pas les mêmes priorités en ce qui concerne le pilotage de la reprise. La coordination des politiques est une tâche qui a gagné à la fois en importance et en complexité. Pour autant, c'est bien l'État-nation qui reste la source principale de la légitimité et de la responsabilité. C'est dans le cadre de l'État-nation que les lois sont adoptées et mises en œuvre et que les finances publiques sont administrées. Or, du fait de la crise, les États ont tendance à se replier sur eux, et j'estime qu'il s'agit là d'un des plus graves problèmes à l'échelle mondiale. Je pense que, s'agissant d'une tâche aussi complexe, la question des emplois, qui est partout dans le monde un sujet de préoccupation majeure pour les responsables politiques, peut constituer pour la coopération internationale un thème hautement fédérateur. Tous les pays sont concernés par cette question, et le fait de tenter d'y apporter une réponse peut aider le système international à relever le défi qui consiste à faire de la reprise le levain d'un développement mondial durable, solide et équilibré.

La tâche qui nous incombe est donc de construire un consensus politique tel que les engagements internationaux pris par les pays se concrétisent par la mise en place d'une stratégie mondiale compatible avec les divers intérêts nationaux. On pourrait dire également qu'il faut veiller à ce que les pays disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour engager une action qui tienne compte de la spécificité de leur contexte propre, mais qu'il faut parallèlement que l'action de chaque pays vienne relayer et soutenir celle qui est engagée par les autres pays.

Chers amis, au-delà des interrogations suscitées par la crise, quel est le contexte global dans lequel s'inscrit notre débat?

En 2020, l'Asie, actuellement en plein essor, représentera un tiers de la consommation mondiale – elle n'en représentait que 14 pour cent en 2008. La croissance sera essentiellement le fait des économies émergentes et des pays en développement. En 2025, la moitié des biens seront produits mondialement – un cinquième seulement l'était en 2000. En 2050, la population en âge de travailler aura augmenté de 30 pour cent et résidera essentiellement dans les pays émergents ou en développement.

Je tiens également à mentionner certaines tendances qui se dessinent et qui sont appelées, j'en suis persuadé, à donner un nouveau visage au monde dans lequel l'OIT sera appelée à exercer ses activités.

Je citerai d'abord cette tendance, inexorable, qui fait que la démocratie représentative est de plus en plus complétée par la démocratie participative. Les groupes sociaux qui tiennent à se faire entendre et à participer au processus de décision, de l'échelon local au plan national, mais aussi dans le cadre des organisations internationales, sont de plus en plus nombreux et diversifiés. Je pense que les consultations que nous avons menées dans 46 pays avec des organisations de jeunes dans le cadre du Forum mondial sur l'emploi des jeunes montrent clairement que l'OIT est parfaitement consciente de cette évolution.

Deuxièmement, il faut mentionner ce mouvement vers la régionalisation et nous interroger sur ses implications. Les accords commerciaux mondiaux se raréfient, les accords de coopération économique régionaux et interrégionaux se multiplient. Il est

probable qu'au cours de la prochaine décennie certains pays asiatiques vont prendre progressivement des mesures pour renforcer leur coopération financière et monétaire, et il n'est nullement exclu que ce phénomène se produise dans d'autres régions. Une nouvelle architecture financière mondiale est donc en train de se mettre en place, avec tout ce que cela implique, tant pour le fonctionnement de l'économie que pour le travail de l'OIT.

Troisièmement, les partenariats public-privé gagnent en importance. Une grande partie des questions ne sont plus du ressort exclusif du secteur privé ou du secteur public. C'est notamment le cas des questions environnementales et énergétiques, mais aussi de toutes celles qui concernent: la manière de mettre les systèmes financiers au service de l'économie réelle; le développement des transports et des infrastructures; l'éducation et le renforcement des capacités; la mise en place progressive de nouvelles formes de croissance et de mondialisation.

Quatrièmement, la question de la justice sociale, de l'équité et de la réduction des inégalités va se poser avec d'autant plus d'acuité que grandit le sentiment d'un divorce entre le citoyen et les instances de gouvernance, tant publiques que privées. Les contestations et les troubles, séquelles d'une crise à laquelle on n'a pas trouvé d'issue acceptable, vont continuer de peser sur le processus politique et faire planer la menace de l'extrémisme.

Dans ce contexte, les politiques publiques seront renforcées. En quoi cette question intéresse-t-elle l'OIT? Simplement parce que tout ce qui affecte les sociétés se produit au cœur même de l'espace dans lequel l'OIT élabore son action. Notre Organisation, fille des luttes sociales de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, se doit de prendre le pouls des sociétés réelles, et les changements qui se profilent constituent pour elle autant d'occasions irremplaçables d'apporter la preuve de l'utilité de ses interventions. Les véritables richesses du monde qui est en train de voir le jour seront la créativité, l'innovation, les nouvelles politiques, fondées sur des valeurs humaines et sur le respect de l'individu, des familles et des collectivités, et le fait de considérer les politiques du point de vue des gens.

Nous n'en sommes pas encore là, mais la crise offre à l'OIT tripartite l'occasion de jouer un rôle capital et notamment de contribuer, sur la base de son mandat et de ses valeurs, à esquisser le profil d'un monde plus juste, d'un monde plus stable, d'un monde plus équilibré. Permettez-moi de citer des passages de notre Constitution: «Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale; attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelle sont mises en danger; et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions» (1919).

Ce qu'il faut retenir de ces mots, c'est que nous sommes des travailleurs de la paix. L'OIT œuvre à la paix et à l'harmonie dans le monde, à la paix et à l'harmonie des sociétés. Telle est notre mission, tel est le sens de nos activités, tel est le fondement de notre identité. Pour terminer cette intervention, qui est la dernière que je prononcerai en ouverture d'une séance plénière de la Conférence, je tiens à vous remercier. Merci pour la confiance que vous m'avez témoignée. Merci pour votre soutien. Merci pour votre amitié. Merci d'avoir, grâce à notre ac-

tion commune, permis à l'OIT d'être entendue et respectée dans le monde d'aujourd'hui. Merci d'avoir pensé que je pouvais apporter ma contribution à votre travail. Merci de m'avoir autorisé à faire des propositions. Merci, merci et encore merci!

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général, pour ces paroles tout à fait intéressantes et extraordinaires.

Avant d'ouvrir le débat général, je donne la parole aux porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

**DÉCLARATION DES PRÉSIDENTS DES GROUPES
DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS
DE LA CONFÉRENCE**

Original espagnol: M. FUNES de RIOJA (employeur, Argentine, président du groupe des employeurs)

Monsieur le Président, permettez-moi, en tant que citoyen de la même région du monde, de vous féliciter. Il nous appartient, en tant qu'employeurs, de saluer votre parcours, votre stature et la manière dont vous dirigez les débats.

Monsieur le Secrétaire général de la Conférence, M. Somavia, Directeur général du BIT.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Messieurs Guy Ryder, Directeur général élu, Greg Vines et Luc Cortebeek, mes chers collègues du bureau du Conseil d'administration, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole au nom du groupe des employeurs de cette Organisation, dont le porte-parole est maintenant le Vice-président exécutif de l'Organisation internationale des employeurs.

Je voudrais tout d'abord faire observer que mon allocution intervient à un moment historique de la vie de l'OIT. Je crois que cette année nous avons, d'un point de vue technique, mené à terme la réforme du Conseil d'administration, et je tiens à rendre hommage aux efforts déployés par nos collègues Greg Vines et Luc Cortebeek. Il nous reste certes encore beaucoup à faire, tous ensemble, pour parachever la réforme et en faire une réalité. Le processus électoral a été transparent et excellent, personne ne peut le contester, et c'est pourquoi je tiens à souligner les efforts de Greg.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler des activités de l'OIT pour la période 2010-11 dans le cadre du cadre stratégique qui nous conduira jusqu'en 2015. Nous en débattons en tenant compte d'une réalité nouvelle. Nous avons élu un nouveau directeur général qui, à compter du mois d'octobre, sera chargé de piloter les activités de l'OIT jusqu'au terme de l'actuel cadre stratégique.

Nous félicitons Guy Ryder de son élection et nous avons été honorés de sa visite à notre Conseil général mardi dernier. A cette occasion, il a reconnu, comme nous le disons depuis fort longtemps, que pour continuer d'avancer l'OIT devra tenir compte également des intérêts des entreprises. Nous l'en remercions. En tant qu'organisation tripartite, notre succès repose sur l'engagement des trois groupes envers l'action et la vision de l'Organisation. Sans tripartisme, l'OIT ne pourra réaliser ses objectifs. Nous l'avons assuré de notre intention de collaborer

étroitement avec le futur Directeur général dans le cadre de la réforme en cours.

Toutefois, j'aimerais saisir cette occasion pour vous dire quelles sont les priorités des employeurs. L'OIT doit améliorer ses capacités pour devenir l'organisation chef de file dans le domaine de l'emploi et des politiques sociales. S'il est vrai qu'aujourd'hui la visibilité de l'OIT est bien plus grande grâce aux efforts de M. Somavia cette meilleure visibilité doit, à notre avis, s'accompagner d'une capacité accrue d'exécution au niveau interne.

Nous devons nous donner les moyens de prodiguer aux pays des conseils pratiques et une assistance technique s'appuyant sur des informations éprouvées pour qu'ils puissent satisfaire leurs besoins à l'échelon national. Nous devons inoculer dans l'ADN de notre Organisation les réalités de l'économie de marché et le fait que seules les entreprises privées peuvent créer des emplois durables. C'est notre intime conviction.

Cette réalité doit être prise en compte dans tout le travail de l'Organisation. Notre rôle en tant qu'employeurs ne peut plus être ignoré dans les résultats obtenus car, face à la crise, c'est un point sur lequel nous devons à nouveau insister.

Le secteur privé est le moteur du développement social et économique, le moteur de la création d'emplois et le lieu où les droits sont réalisés.

Nous rendons hommage aux efforts déployés par les gouvernements pour réduire la dette car c'est la clé de la stabilité budgétaire à long terme. Cela permet de redonner confiance aux investisseurs et aux employeurs afin qu'ils investissent dans la croissance et dans l'emploi.

C'est le secteur privé qui permettra la reprise de l'emploi. Nul ne le conteste ni dans le système multilatéral, et il faudrait que nul ne le fasse dans cette organisation qui a pour mandat d'examiner les problèmes du monde du travail.

Cela signifie qu'il faut donner un nouvel élan au travail de l'OIT en faveur du développement durable. Il nous faut trouver des solutions à tout ce qui entrave le développement des entreprises, l'entrepreneuriat et la participation au monde du travail. Il faut encourager le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, sous ses différentes formes, afin d'améliorer l'employabilité du plus grand nombre possible de personnes.

Cela signifie également qu'il faut moderniser la politique de l'OIT en matière de normes du travail pour que les gouvernements soient en mesure de ratifier et de mettre en œuvre des normes adaptées aux réalités d'aujourd'hui. Je pourrais encore continuer bien longtemps. Ce sont là des questions que nous défendons au sein de l'OIT depuis de nombreuses années. La situation actuelle exige une OIT qui ait des réponses à tous ces problèmes pour que les gens puissent trouver du travail, nourrir leur famille, veiller à l'avenir de leur famille, de leurs enfants, donner de l'espoir aux jeunes, leur permettre d'avoir foi en la société, et il faut également créer les conditions permettant d'assurer le respect des droits.

Voilà les questions qui doivent orienter le programme futur des activités de l'OIT. Nous sommes convaincus que, ce faisant, l'OIT servira mieux les intérêts et les besoins de tous ses mandats.

Nous ne demandons pas de traitement préférentiel. Tout ce que nous demandons, c'est l'équité

dans les méthodes de travail et la philosophie de cette organisation.

En ce qui concerne les territoires arabes occupés, je m'associe au Directeur général pour demander que l'initiative de paix soit relancée en vue d'une solution viable à deux Etats. Il faut résoudre les questions posées par les parties et réaliser la paix, qui deviendra une plate-forme pour le développement social et économique. Nous appuyons les entreprises des territoires, qui nous demandent la levée de tous les obstacles au commerce, et nous demandons à la communauté des donateurs internationaux de s'engager de nouveau à soutenir les activités de l'OIT et d'autres programmes des Nations Unies dans les territoires arabes occupés afin de permettre à la population de participer à l'économie, une fois que la paix reviendra enfin dans cette région comme elle doit le faire.

Enfin, pour terminer, j'aimerais dire quelques mots en espagnol. S'agissant de la Commission d'application des normes, et je le ferai en espagnol non seulement pour mieux penser, mais aussi pour m'exprimer avec mes propres mots.

(L'orateur poursuit en espagnol.)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,

Au sein de la Commission de l'application des normes, nous avons posé une question objective. Nous avons dit que les compétences de la commission d'experts, lorsqu'il s'agit d'interpréter des normes, ne sont pas bien définies s'agissant surtout du **droit de grève**, un droit que nous reconnaissons pleinement et entièrement, mais dont l'interprétation et la portée relèvent non seulement de la sphère nationale, mais également d'autres organes d'application qui se sont prononcés au cas par cas.

Le mandat de la commission d'experts défini en 1926 par la CIT précise que, et je cite:

(L'orateur poursuit en anglais.)

«La commission d'experts ne devrait pas assumer de fonctions d'ordre judiciaire et ne serait pas compétente pour donner des interprétations des dispositions des conventions ni pour se prononcer en faveur d'une interprétation plutôt que d'une autre.»

(L'orateur poursuit en espagnol.)

Nous avons notre vision des choses. Nous avons nos convictions, nous respectons le tripartisme, et le tripartisme, c'est une conviction, c'est l'action, c'est parfois même l'émotion et la passion. Si, à un moment donné, quelqu'un, que ce soit au sein de cette organisation ou parmi les mandants tripartites, si quelqu'un devait se sentir blessé par notre intervention, notre participation, et bien, je lui présente toutes nos excuses. Ce n'était pas notre intention, mais nous n'allons pas renoncer à nos convictions. Nous pensons que c'est une question délicate, nous pensons que c'est une question qui doit pouvoir reposer sur des bases solides. Nous ne pensons pas faire preuve d'opportunisme. Au contraire, nous exerçons le droit que nous donne cette organisation qui nous permet de participer et d'en être fiers.

Par conséquent, si nous n'y mettons pas toujours la forme, au nom du groupe je vous présente toutes nos excuses. Pour ce qui est du fond, nous continuerons à défendre notre vision des choses, nos valeurs, car c'est sur la base de cette vision, de ces valeurs,

de ces convictions et de notre loyauté envers nos convictions, la seule façon dont nous pourrions bâtir un dialogue tripartite qui soit solide et respecte les intérêts de tous.

Original anglais: M. CORTEBEECK (travailleur, Belgique, président du groupe des travailleurs)

Qu'il me soit permis en premier lieu de remercier le Président du Conseil d'administration, M. Greg Vines, ainsi que mon collègue M. Funes de Rioja et les membres du bureau de la Conférence et du Bureau international du Travail, pour notre collaboration fructueuse durant cette année. Nous aurons également l'occasion, dans les jours qui viennent, de remercier M. Juan Somavia pour son travail.

Je m'exprime aujourd'hui devant cette éminente assemblée à un moment où le monde et l'OIT se trouvent à un point critique de leur histoire. Depuis 2008, la plupart des économies avancées ont connu la pire crise économique et la pire crise de l'emploi depuis la Grande Dépression. Nous entrons aujourd'hui dans une crise véritablement mondiale dans laquelle tous les progrès réalisés par le passé en matière de lutte contre la pauvreté vont être remis en question, et nous allons assister à un nouveau nivellement par le bas en matière de normes du travail.

En 2008-09, un grand nombre de pays ont mis en œuvre des mesures de relance budgétaire pour compenser la baisse des dépenses des ménages et des entreprises. Toutefois, l'ampleur de ces mesures était insuffisante pour rétablir la croissance et la prospérité. En outre, les modestes tentatives d'expansion budgétaire ont été interrompues de façon brutale et prématurée en 2010. Ces mesures ont été remplacées par des mesures d'austérité budgétaire qui ont réduit les dépenses consacrées à des services essentiels et ont abouti à des suppressions d'emplois.

Depuis, cette politique d'austérité s'est accompagnée d'attaques massives contre les institutions du monde du travail. Plusieurs institutions, parmi lesquelles le FMI, l'OCDE, la Banque centrale européenne, la Commission européenne, ont contraint des pays à affaiblir de façon très importante leur législation du travail, leurs institutions du marché du travail et leur protection sociale. Bon nombre de mes collègues, sur les bancs des travailleurs, vivent dans des pays où la négociation collective, la liberté syndicale, la législation relative à la protection de l'emploi, la sécurité sociale et les salaires minima ont été durement attaqués, ce qui est en contradiction flagrante avec les engagements que nous avons tous pris en 2008-09 en adoptant la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi. De toute évidence, les mesures d'austérité et les attaques contre les institutions du travail ont échoué à rétablir la croissance. Dans toute l'Europe, ces mesures ont suscité des tensions sociales, des mouvements de grève, des manifestations.

Nous risquons de répéter les erreurs du passé, celles-là même qui ont été à l'origine de l'OIT. Pour inverser la tendance actuelle, l'OIT doit pleinement mettre en œuvre son mandat constitutionnel défini à Philadelphie en 1944 et réaffirmé dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale.

L'OIT a un mandat clair: examiner l'ensemble des politiques économiques et financières au niveau international pour évaluer si elles sont favorables ou contraires à la justice sociale. L'OIT doit, à l'avenir,

se faire entendre avec plus de force, tant aux échelons international que national, afin d'encourager une autre façon de répondre à la crise en se fondant sur l'Agenda du travail décent.

L'OIT doit vivement encourager des politiques économiques et sociales permettant de relancer la croissance, de créer des emplois, de renforcer l'équité. Nous saluons le fait que le rapport soumis par le Bureau à la Conférence dans le cadre de la discussion sur le chômage des jeunes reconnaît qu'il faut donner plus de poids à cette politique et nous attendons avec intérêt de prendre connaissance des conclusions de cette discussion afin d'ajuster les priorités du Bureau et l'affectation des ressources en fonction des engagements pris.

Encourager une croissance équitable exige également des systèmes de sécurité sociale complets. C'est la raison pour laquelle notre groupe se félicite de la discussion de la Conférence concernant la recommandation sur le socle de protection sociale. Nous ne doutons pas que la Conférence adoptera la semaine prochaine une recommandation qui donnera aux États Membres des directives précieuses sur l'extension d'un socle de protection sociale aux millions de personnes dans le monde qui sont encore privées de cette protection élémentaire.

Il faut aussi faire en sorte que les travailleurs puissent pleinement exercer leurs droits au travail. Il faut que les États Membres ratifient et mettent en œuvre les normes internationales du travail. Et il faut que l'Organisation continue à adopter de nouvelles normes qui traitent des nouvelles formes de travail et viennent combler les lacunes en matière de protection des travailleurs. Dans les années à venir, il faudra renforcer le mandat de l'OIT en ce qui concerne les normes du travail. Il est urgent de mettre en œuvre les engagements de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale afin d'encourager la politique normative du BIT, qui est la pierre angulaire des activités de l'Organisation, ainsi que l'application des normes, moyen essentiel d'atteindre les objectifs fixés dans la Constitution de l'OIT.

La discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail revêt une importance toute particulière pour l'avenir de l'Organisation, car elle se déroule à un moment où ces droits sont attaqués. Nous attendons de cette discussion qu'elle aboutisse à une feuille de route pour les trois années à venir, qui vise à rétablir l'équilibre entre les huit conventions fondamentales, l'accent devant être mis sur les conventions n^{os} 87 et 98, lesquelles restent les moins ratifiées.

Je me dois d'exprimer la profonde déception du groupe des travailleurs suite à ce qui s'est produit au sein de la Commission de l'application des normes, sentiment que je sais partagé par de nombreux gouvernements. Les travailleurs déplorent que la commission n'ait pas pu adopter une liste de cas pour la simple raison que les employeurs ont remis en question le lien entre le droit de grève et la convention (n^o 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et avec lui quelque cinquante années de jurisprudence du Comité de la liberté syndicale sur le droit de grève.

Les travailleurs ont essayé jusqu'au dernier moment de parvenir à un accord avec les employeurs sur la liste de cas. Malheureusement, ces efforts ont échoué. De nombreux travailleurs aux droits desquels il a gravement été porté atteinte dans leur pays sont venus à Genève dans l'espoir que leur cas se-

rait entendu. Ils vont rentrer chez eux avec le sentiment d'avoir été injustement pris en otage par une manœuvre politique du groupe des employeurs.

Mais certains d'entre eux vont rentrer en craignant pour leur vie, leur famille et leurs collègues. Et nous, nous craignons tous que l'avenir du mécanisme de supervision des normes soit remis en question.

Je remercie le Secrétaire général de la Conférence internationale du Travail d'avoir lancé un appel en faveur d'un esprit de dialogue renouvelé. En tant que travailleurs, nous sommes prêts à renouer le dialogue à tout instant.

Je remercie aussi le Directeur général pour son excellent rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous regrettons profondément qu'il soit toujours impossible de s'attaquer à ce qui est, chacun le sait, la cause première de ces souffrances, c'est-à-dire l'occupation militaire la plus longue de l'histoire moderne.

Nous nous rallions sans réserve à l'appel lancé pour que le Bureau continue à mettre à la disposition de l'Autorité palestinienne des partenaires sociaux, des ressources et des capacités qui sont indispensables pour combattre la pauvreté et le chômage qui frappent les travailleurs des territoires palestiniens de façon inacceptable.

J'ai dit au début de mon allocution qu'il s'agissait d'un moment historique pour l'OIT. Le 28 mai, le Conseil d'administration a élu Guy Ryder au poste de Directeur général. Ce sera le dixième Directeur général de l'Organisation et non du groupe des travailleurs; ce sera le Directeur général des trois mandants de l'Organisation: les travailleurs, les employeurs et les gouvernements.

Je connais Guy depuis de nombreuses années, pour avoir travaillé avec lui. Je ne doute pas qu'il saura travailler avec tous les mandants et diriger le Bureau international du Travail en cette époque difficile pour mettre en œuvre les réformes nécessaires en consultation avec tous les mandants.

Il faut éliminer le cloisonnement qui empêche le Bureau d'intégrer ses activités comme l'exige la Déclaration pour la justice sociale.

Notre Organisation a su, par le passé, relever les défis de manière créative et sortir renforcée de la difficulté. En 2012, nous devons à nouveau faire preuve d'audace et créer, comme nous en avons mandat, un modèle plus équitable, un modèle fondé sur les droits de toutes les femmes et de tous les hommes, dans les pays en développement comme dans les pays développés.

Ne manquons pas cette occasion, ne laissons pas passer cette chance.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au débat général sur le rapport du Directeur général et sur le rapport du Président du Conseil d'administration, mais, avant cela, j'aimerais faire une déclaration au nom du bureau de la Conférence et rappeler un certain nombre de principes qui guideront nos débats.

Ces principes ont été définis par le Groupe de travail du Conseil d'administration sur le programme et la structure de l'OIT et, en 1967, ils ont été adoptés par le Conseil d'administration et communiqués à la Conférence. Ils figurent aux paragraphes 54 à

58 du quatrième rapport de ce groupe de travail et sont rappelés à la quatrième section du *Guide de la Conférence*. Nous souhaiterions signaler en particulier que, dans ces périodes de tensions politiques aiguës, l'Organisation internationale du Travail se doit de promouvoir les valeurs que sont la liberté et la dignité humaine, valeurs qui sont consacrées dans la Constitution. Elle se doit aussi de circonscrire plutôt que d'augmenter la tension internationale. C'est pourquoi l'OIT doit s'efforcer d'assurer le degré le plus élevé possible de collaboration dans la poursuite de ses objectifs. Je vous rappelle également que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquels la Charte confie la responsabilité des décisions politiques dans le système des Nations Unies.

Je compte donc sur la collaboration de toutes les personnes ici présentes pour que nos débats soient emprunts de la dignité et de l'esprit d'ouverture propres à cet organe suprême au niveau international et dans le cadre social et du travail.

La liberté de parole est l'essence même de l'Organisation internationale du Travail. Pour que ce droit puisse s'exercer dans un climat de respect mutuel, il est essentiel que les délégués emploient un langage parlementaire, qu'ils respectent les procédures en vigueur, qu'ils se limitent aux thèmes examinés et qu'ils évitent de soulever toute autre question étrangère aux débats.

Cette discipline doit être acceptée et respectée par tous les orateurs pour que notre travail soit couronné de succès. Chaque délégué aura le droit d'exercer son droit de réponse si quelque chose a été formulé qu'il considère grave. En pareil cas, avant la fin de la séance, la personne intéressée doit se rapprocher de la tribune et informer le secrétaire du bureau qu'il souhaite exercer son droit de réponse.

Cette requête sera ensuite transmise au président de séance, lequel se mettra d'accord avec la délégation intéressée pour fixer l'heure et le moment où ce droit de réponse pourra être exercé. Cette réponse ne doit concerner exclusivement que le point soulevé lors du débat. Cette réponse doit être brève, ne pas dépasser deux minutes et être formulée dans un langage parlementaire. Pour éviter des débats sans fin, au sein de l'OIT il n'est pas accordé de droit de réponse à une réponse. Je vous rappelle également que la durée maximum des discours est de cinq minutes, comme cela est prévu dans le Règlement.

Nous disposons d'un temps limité pour achever nos travaux. Aussi, Mesdames et Messieurs les délégués et ministres, il vous faudra avoir à l'esprit cette limite de temps lorsque vous prononcerez vos discours. Dans le cas contraire, le président de séance se verra malheureusement dans l'obligation de vous signaler le dépassement de temps de parole et pourra éventuellement vous retirer la parole avant la fin de votre intervention. J'espère, quant à moi, et ce bureau l'espère aussi, ne pas avoir à le faire.

En accord avec mes collègues du bureau, je demande instamment à chaque délégué de respecter ces principes. Quant à nous, Vice-présidents et moi-même, nous sommes disposés et décidés à les faire respecter.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve ces dispositions?

(Les dispositions sont approuvées.)

En premier lieu, permettez-moi de féliciter M. Rafael Francisco Albuquerque, Vice-Président de la République dominicaine, à qui je souhaite le plein succès à l'occasion de son accession à la présidence de cette session. De même, je voudrais féliciter les Vice-présidents pour leur élection et je souhaite à tous le succès dans leurs travaux visant à atteindre les objectifs de cette Conférence. De même, je voudrais exprimer mes remerciements au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour les efforts qu'il a déployés durant son mandat pour renforcer le rôle de l'Organisation et pour servir les intérêts des trois parties constituantes. Par ailleurs, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier et féliciter M. Guy Ryder, le nouveau directeur élu. Je lui souhaite le plein succès dans son prochain mandat et à l'Organisation, le succès dans l'accomplissement de son rôle et de sa noble mission au service des peuples de ce monde.

Les crises et les défis économiques, sociaux et politiques auxquels fait face notre monde aujourd'hui ne sont que le prolongement de la crise mondiale du crédit qui a frappé le système financier mondial lors de la deuxième moitié de l'an 2008 et le résultat des échecs successifs des programmes et des politiques dans la plupart des pays du monde lors des quatre dernières années. Ceci nous met face à des défis et des difficultés de taille qui nous obligent à intensifier les efforts et à accentuer la coordination, la coopération, la consultation et l'échange des expériences et des connaissances pour renforcer les capacités de production des économies locale et mondiale, restaurer leur croissance et relever leurs capacités à créer des opportunités d'emploi pouvant absorber le nombre important des chômeurs, aussi bien parmi les jeunes que les travailleurs âgés.

Ici, je voudrais faire référence au rapport du Directeur général concernant les réalisations, qui sera présenté à la 101^e session de la Conférence en 2012, et souligner que grâce au soutien de l'Organisation la Jordanie a mis au cœur de ses stratégies de développement national des objectifs, des politiques et des programmes dédiés à l'emploi. De même, le Pacte mondial pour l'emploi a constitué une véritable opportunité pour la mise en place des politiques nécessaires à l'adoption des stratégies de protection sociale visant à réaliser les objectifs de l'emploi et promouvoir les normes internationales du travail basées sur le renforcement du dialogue social, à concrétiser le travail décent et la protection sociale durable. En plus des plans-cadres des Nations Unies pour le développement, l'Agenda du travail décent vise à créer des opportunités permettant aux partenaires sociaux de relever les défis en matière de développement, comme l'a souligné la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, notamment concernant les droits syndicaux.

Dans cette perspective, nous avons défini comme priorité la réalisation du travail décent pour les travailleurs en Jordanie. Ainsi, une convention a été signée avec l'OIT en mars dernier, pour la mise en place du programme du travail décent en Jordanie pour la période 2012-2015. Cette convention a défini les priorités qui pourront garantir le travail décent aux travailleurs. Un comité directeur tripartite a été créé et il sera chargé de superviser le programme visant à intensifier les efforts pour garantir le travail décent pour tous les Jordaniens et les non-

Jordaniens travaillant sur le sol jordanien, sans aucune discrimination.

Mettre en place un système de sécurité sociale pour tous est devenu une nécessité dans tous les pays, et aucun ne peut ignorer son importance ni esquiver les efforts nécessaires pour sa mise en place. Le système de sécurité sociale est le fondement de tout système social sain et exempt de déviations ou de sentiments d'injustice ou de négligence. L'absence d'un système de sécurité sociale peut aggraver la criminalité et diminuer la productivité des individus, fondement même de la civilisation et de la prospérité économique sociale et culturelle. La Jordanie a ainsi fourni plus d'efforts pour améliorer le système de sécurité sociale en élargissant les programmes de protection sociale dans le but de couvrir tous les travailleurs de l'économie formelle en Jordanie. Un programme facultatif de protection sociale a également été mis en place pour venir en aide aux femmes au foyer et également aux Jordaniens qui travaillent à l'étranger, car nous croyons qu'il faut garantir la sécurité sociale et médicale à tous sans discrimination aucune, notamment aux femmes pendant la grossesse et après l'accouchement.

Afin de combler le fossé entre les salaires des hommes et des femmes, considéré comme l'un des obstacles à l'exécution des politiques visant à augmenter la participation économique de la femme jordanienne et diminuer le taux de chômage parmi les femmes, la Jordanie a entamé, en coopération avec l'OIT qui nous a fourni le soutien technique et financier, la mise en place d'un programme visant à établir l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes, qui nous permettra de combler le fossé des salaires et d'inciter les femmes à participer à l'activité économique dans tous les secteurs de la production et des services. Un comité directeur chargé de l'équité en matière de salaires a été créé et il regroupe des représentants des trois partenaires sociaux.

Concernant l'engagement de la Jordanie pour respecter le Pacte mondial pour l'emploi, la Jordanie a réalisé des progrès dans le domaine de ce pacte en mettant en place des stratégies et des politiques adéquates et en garantissant la sécurité sociale à toutes les catégories de la population. Nous nous attelons également à atteindre les objectifs en matière d'emploi et à promouvoir les normes internationales du travail basées sur le dialogue social, ainsi que les principes relatifs aux lois internes relatives à l'emploi qui accordent une place importante aux travailleurs domestiques. Nous travaillons par ailleurs à promouvoir le rôle du dialogue social dans la mise en place de réformes significatives du système de sécurité sociale.

La lutte contre la pauvreté et le chômage a toujours été une priorité en Jordanie. En 2011, la Jordanie a réussi à baisser le taux de chômage de plus de 1 pour cent. En effet, le taux de chômage est passé de 12,5 pour cent à 11,25 pour cent au début de cette même année. Sa Majesté le Roi Abdallah lancera prochainement une stratégie nationale de l'emploi qui vise à coordonner les efforts entre toutes les parties concernées pour fournir plus d'opportunités d'emploi à tous les Jordaniens en vue de réaliser la prospérité économique du pays.

En Jordanie, nous croyons fermement aux valeurs humaines qu'incarne cette Organisation. Nous saluons le sens de l'engagement et de la neutralité dont a fait preuve la commission d'enquête de l'OIT

dans les territoires arabes occupés. Nous sommes conscients que la situation dans ces territoires est très inquiétante et nous croyons que la liberté de travail et de l'organisation syndicale est un droit sacré pour les travailleurs. Nous soutenons le droit du peuple palestinien à créer son propre Etat indépendant et à vivre en paix dans une économie libre assurant la libre circulation des biens.

Enfin, en mon nom et au nom du Royaume hachémite de Jordanie, je souhaite que cette Conférence réalise ses objectifs et qu'elle aboutisse à des recommandations et des résolutions qui garantissent à cette Organisation et à tous les peuples et tous les travailleurs du monde plus de succès et de progrès.

Original espagnol: M. BARANDA (gouvernement, Chili)

C'est un honneur qu'un Latino-Américain préside cette assemblée. Je vous adresse les salutations affectueuses du gouvernement du Chili, de notre Président de la République, Sebastián Piñera, et de la ministre du Travail, M^{me} Evelyn Matthei.

Je souhaiterais en premier lieu exprimer notre reconnaissance et notre gratitude au Directeur général, notre compatriote, Juan Somavia, qui au terme de ces treize années a décidé d'anticiper son départ. Au cours de ces années, l'OIT est parvenue à jouer le rôle d'une instance capable de contribuer réellement à la gouvernance mondiale, en inscrivant le travail décent au cœur de nos préoccupations et décisions politiques.

Nous souhaiterions, à cette occasion, renouveler l'engagement du gouvernement du Chili en faveur de l'élaboration de meilleures politiques publiques permettant au pays de créer des emplois décents et en nombre suffisant pour que notre société sorte de la pauvreté et connaisse de meilleurs niveaux de développement, d'inclusion et d'équité.

Nous avons encore beaucoup à apprendre d'organisations comme celle-ci et des pays que vous représentez, et nous souffrons encore d'un bon nombre de carences et de faiblesses. Néanmoins, le Chili relève aujourd'hui les défis qu'il a assumés en matière de travail.

Ainsi, malgré le contexte d'incertitude au niveau mondial, le Chili est revenu à un taux de croissance de près de 6 pour cent et a été capable de créer des emplois, notamment pour les salariés et les femmes, réduisant de ce fait le taux de chômage à 6,5 pour cent.

Pour ce qui est de la qualité des emplois créés, nous souhaiterions souligner en premier lieu la stabilité. Au cours des deux dernières années, la durée moyenne des contrats à durée indéterminée a augmenté de plus de six mois. Par ailleurs, la part des emplois régis par des contrats écrits et signés a atteint 82 pour cent. Ainsi, depuis 2002, nous avons réussi à maintenir le taux de croissance des salaires et sommes parvenus à un réajustement nominal de 8,5 pour cent au cours des douze derniers mois.

Comme je l'ai dit, il reste encore un long chemin à parcourir, et nous avons besoin du soutien de tous pour continuer d'améliorer nos politiques publiques et la qualité des relations au travail. Nous devons augmenter les salaires et la productivité, offrir des emplois de qualité à ceux qui sont encore au chômage et augmenter davantage la participation des femmes, des jeunes et des adultes de façon générale au monde du travail.

Monsieur le Président, 75 millions de jeunes chômeurs dans le monde, 4 millions de plus qu'en 2007: ces chiffres sont une menace pour toute société.

Il est urgent d'inverser cette tendance. Leur coût est un mal-être profond et une génération frustrée. L'OIT doit continuer à œuvrer pour faire face à ce défi, non seulement économique, mais aussi politique et éthique.

En matière de sécurité au travail, l'an dernier le Chili a mis au premier rang de ses priorités la protection de la vie, de la santé et de la sécurité des travailleurs et des employeurs. En 2011, notre pays a ratifié la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et nous sommes en train de créer une nouvelle institution. Nous avons d'ailleurs adressé trois propositions à des spécialistes, dirigeants de syndicats et d'employeurs et parlementaires, et nous attendons actuellement leurs contributions. Nous avons également créé des groupes de travail technique tripartites pour la révision des normes sur la sécurité au travail, intégré ces sujets aux programmes des écoles de formation syndicale, créé un Conseil consultatif de sécurité au travail et mis en place un comité de ministres.

Nous sommes en train de modifier le système de formation et de médiation au travail pour mettre l'accent sur des programmes plus pertinents et améliorer les conditions d'employabilité et l'accès au travail. Nous avons besoin que la formation offre de meilleurs salaires aux travailleurs et améliore la productivité.

Nous avons également continué de moderniser les procédures et les systèmes de contrôle des obligations liées au travail et du respect des droits des travailleurs. Nous avons pris soin d'établir des normes spéciales pour encourager le dialogue social et prendre en compte la réalité des PME.

Pour la première fois, les pensions ont augmenté en termes réels, grâce à la suppression du décompte de 7 pour cent sur la pension mensuelle de chaque retraité, qui permettait de financer leurs plans de santé. Cette initiative a amélioré la situation de 700 000 retraités.

En 2011, le gouvernement du Chili a présenté ce qui est sans doute la réforme la plus profonde des trente dernières années au profit des femmes travailleuses: l'augmentation du congé de maternité de trois à six mois et l'obtention de ce droit pour de nombreuses femmes, notamment les travailleuses temporaires.

Lors de la Conférence de l'an dernier, le Chili a voté en faveur de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. Suite à un travail conjoint du gouvernement, des représentants locaux du BIT, des dirigeants syndicaux, des sénateurs et des députés, nous sommes convenus d'un projet pour réduire la durée quotidienne de travail et parvenir à une semaine de quarante-cinq heures qui correspond à la norme générale.

Enfin, dans le cadre de notre politique de perfectionnement du socle de protection sociale promu par l'OIT, le gouvernement du Chili a mis en place une procédure de transferts monétaires conditionnés qui permettra de fixer un niveau minimal de revenus pour chaque famille, de sorte à compléter les salaires insuffisants de celles-ci.

Je souhaiterais mettre l'accent sur la contribution importante des parlementaires chiliens, en particulier de ceux qui sont membres des commissions de travail du Sénat et de la Chambre des députés qui sont ici présents. Leur participation à ces initiatives du gouvernement ont permis d'améliorer les propo-

sitions initiales ainsi que la qualité de vie de nos citoyens.

Je conclus en réitérant l'engagement du gouvernement du Chili à l'égard des normes internationales du travail relatives à la qualité de l'emploi, au dialogue social et aux droits fondamentaux.

Nous saluons sincèrement et affectueusement le Directeur général élu, M. Guy Ryder. Le Chili le soutiendra dans ses fonctions.

Original anglais: M. LEE (ministre de l'Emploi et du Travail, République de Corée)

Je voudrais évoquer avec vous aujourd'hui un certain nombre d'éléments concernant les efforts entrepris par le gouvernement coréen pour traiter des problèmes structurels sur le marché de l'emploi.

Les problèmes de l'emploi ont des causes qui sont complexes, et il faut donc s'y attaquer de façon globale et systématique. C'est la raison pour laquelle le gouvernement coréen a lancé la Stratégie nationale pour l'emploi 2020 qui forme le cadre de notre politique à long terme en matière d'emploi. Pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie, le gouvernement organise régulièrement des réunions de coordination en matière d'emploi à l'échelon national sous la direction du président du pays.

D'autre part, le ministre de l'Emploi et du Travail préside des réunions de coordination des politiques de l'emploi avec les ministères compétents et les collectivités locales. Nous organisons aussi un forum public-privé sur la création d'emplois avec les principales organisations professionnelles.

C'est dans le cadre de cette politique d'ensemble et de ce système de gouvernance que le Président joue un rôle directeur avec le gouvernement central et les gouvernements locaux dans un esprit de coopération mutuelle. Le chômage des jeunes est un enjeu universel qui concerne un grand nombre de pays dans le monde. Poursuivant l'objectif de créer une société dotée d'un large éventail de compétences et pas seulement de connaissances théoriques, le gouvernement coréen a mis en œuvre depuis le mois de septembre un plan visant à mettre en place une société ouverte à l'emploi.

Dans le cadre de ce plan, nous redéfinissons les programmes scolaires pour aider les étudiants à acquérir les compétences qui leur seront nécessaires dans la vie professionnelle. Nous facilitons également l'emploi des diplômés du secondaire en mettant en place des partenariats étroits entre les écoles, les entreprises et les centres pour l'emploi. Nous encourageons aussi les jeunes à créer leur propre entreprise ou à créer des emplois par diverses mesures d'appui. De ce fait, dans l'ensemble de la société coréenne, nous voyons s'instaurer progressivement un environnement où s'expriment des compétences différentes et variées.

Les inégalités entre les travailleurs constituent un problème auquel il faut s'attaquer pour mettre en œuvre la justice sociale sur le lieu de travail.

Le gouvernement coréen est soucieux de lutter contre la discrimination injuste envers les travailleurs atypiques et de renforcer les filets de sécurité sociale qui visent à protéger les groupes les plus vulnérables. Nous fournissons en premier lieu des subventions pour l'assurance en matière d'emploi et contribuons au système national de retraite pour les travailleurs à faible revenu dans les petites entreprises.

Nous avons également étendu la couverture des assurances sociales. Les travailleurs indépendants

bénéficient maintenant de prestations d'assurance, de chômage, et le personnel des sociétés de messagerie et de livraison expresse peuvent bénéficier d'une assurance d'indemnisation des accidents du travail.

Le 28 mai, le BIT a organisé une élection historique. Avant de saluer le Directeur général nouvellement élu, je voudrais exprimer à M. Somavia ma profonde gratitude. Sans ses qualités de dirigeant, l'OIT n'aurait pas pu obtenir la visibilité qui est la sienne dans le monde d'aujourd'hui. L'expression «travail décent» est devenue grâce à lui une expression courante, et son héritage va perdurer pendant de nombreuses années.

Mais je voudrais maintenant féliciter M. Guy Ryder pour son élection. Pour vous exprimer quelle est ma vision de l'OIT, je voudrais établir une comparaison entre le tripartisme de l'OIT et le triangle – je veux bien sûr parler de l'instrument de musique. Lorsque les employeurs, les travailleurs, les gouvernements unissent leurs efforts, ils peuvent faire entendre leur voix dans l'ensemble de la société et s'exprimer de façon claire et distincte comme un triangle au sein d'un orchestre. Vous le savez, le triangle a trois côtés qui sont d'égale longueur et d'égale largeur. De la même manière, les employeurs, les travailleurs et les gouvernements doivent s'exprimer et se faire entendre sur un pied d'égalité. Je suis persuadé que M. Ryder saura guider l'OIT dans cet esprit.

Un philosophe oriental a dit un jour: «Ce qui préoccupe la population, ce n'est pas la pauvreté, mais l'iniquité» et je crois que l'on peut dire effectivement que l'injustice ou les disparités excessives sont à l'origine de la plupart des problèmes. Si l'on ne règle pas ces problèmes, il est impossible d'aller de l'avant.

Nous devons donc redoubler d'efforts pour créer un écosystème entrepreneurial solide où les entreprises grandes et petites, les entrepreneurs et les sous-traitants puissent vivre et travailler ensemble en partageant le maximum de valeurs. Nous devons dans le même temps créer un «écosystème symbiotique pour l'emploi» en éliminant les inégalités entre les travailleurs des grandes entreprises et ceux des PME, entre les travailleurs réguliers et les travailleurs atypiques et entre les travailleurs syndiqués et non syndiqués.

Dans le même contexte, un développement international équilibré est une condition préalable à la prospérité et au développement durable de la communauté mondiale. Afin de réduire les disparités entre les régions et entre les nations, le gouvernement coréen a l'intention de multiplier par deux le niveau de son aide publique au développement dans les quatre années à venir. La Corée est disposée à partager les expériences qu'elle a acquises et les enseignements qu'elle a tirés au cours de son développement économique. Un rapport sur la politique économique et sociale axée sur l'emploi menée par la Corée sera prochainement publié par le Département des politiques de l'emploi du BIT. Je pense que ce sera un outil de référence utile pour un grand nombre de pays qui ont à relever le défi commun de l'emploi.

Original anglais: M. KHARGE (ministre d'Etat au Travail et à l'Emploi, Inde)

Le périple entamé par le Bureau international du Travail ces quatre-vingt-dix dernières années a été riche en événements et jalonné d'étapes impor-

tantes. Les treize dernières années ont été particulièrement fructueuses sous la houlette de M. Juan Somavia, et l'Inde salue officiellement la valeur de sa contribution pour le monde du travail. Nous sommes persuadés, que sous la direction expérimentée de M. Guy Ryder, le Bureau international du Travail atteindra de nouveaux sommets d'excellence ces prochaines années.

La fonction première du Bureau international du Travail est d'établir des normes et de veiller à leur application. Cela dit, de nombreuses conventions du Bureau international du Travail sont obsolètes et doivent être révisées comme cela a bien été précisé par le Groupe de travail Cartier. Nous avons des conventions fondamentales qui ne parviennent pas à être ratifiées de manière universelle parce qu'elles manquent de souplesse.

Par conséquent, le Bureau international du Travail devrait mener une analyse en profondeur de la situation pour déployer une stratégie normative qui encourage notamment la ratification progressive d'une convention. Le choix des thèmes de l'activité normative future devrait être élargi pour tenir compte des besoins des Etats Membres de l'OIT qui doivent faire face à des conditions socio-économiques distinctes.

Ces prochaines années, le Bureau international du Travail devra garder l'ascendant sur les sujets liés au monde du travail puisque le Bureau international du Travail jouit d'un avantage unique en son genre, à savoir sa structure tripartite, sa transparence et sa capacité à obtenir la contribution de l'économie réelle.

Ces dernières années, nous avons constaté que de nombreuses organisations prenaient des mesures liées à la question des normes du travail. Nous assistons à une prolifération de normes non contraignantes et de normes RSE (responsabilité sociale des entreprises), ce qui montre bien que l'on tente de marginaliser le rôle du Bureau international du Travail.

Dans le domaine de l'inspection du travail, des agences accréditées et des inspections par des tiers sont encouragées alors que la convention n° 81 de l'OIT précise bien que l'inspection du travail relève des gouvernements. Le Bureau international du Travail doit donc rester très vigilant en la matière.

Nous saluons le travail réalisé par le Bureau international du Travail en coordination avec d'autres organisations internationales pour protéger les droits des travailleurs, mais le Bureau international du Travail ne devrait pas s'occuper de questions qui relèvent du mandat d'autres organisations internationales. Le monde international du travail doit faire face à de nouveaux défis: les emplois sont de moins en moins nombreux en raison de la crise financière et d'une croissance sans emploi.

Nous exhortons donc le Bureau international du Travail à concentrer ses ressources limitées sur ces défis et sur les domaines d'activité qui sont les siens.

La coopération technique doit viser des projets durables, bien planifiés, bien mis en œuvre, qui reflètent les priorités des pays bénéficiaires.

Le Bureau international du Travail doit continuer de faire en sorte que les marchés du travail fonctionnent mieux, en fournissant des informations et des analyses de meilleure qualité, en émettant des avis techniques sur les compétences et l'employabilité, en encourageant la liberté syndi-

cale, la négociation collective et le dialogue social, et en favorisant l'entrepreneuriat et l'innovation.

L'Inde a toujours été adepte du vivre et laisser vivre, l'Inde a toujours été très attachée aux intérêts des travailleurs et des employeurs et souhaite les promouvoir par le biais d'un mécanisme tripartite sain. J'en profite pour rappeler que l'Inde est très attachée aux idéaux du Bureau international du Travail et que ce dernier peut compter sur notre coopération pleine et entière.

M. OUATTARA (*ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Burkina Faso*)

Au nom de la délégation du Burkina Faso, j'adresse nos sincères et chaleureuses félicitations à M. Alburquerque de Castro pour sa brillante élection à la présidence de nos travaux, ainsi qu'aux membres du Bureau. Mon pays les assure de son soutien total pour le succès de cette responsabilité.

Notre Conférence se tient sur le thème «Construire l'avenir avec le travail décent». L'importance d'un tel thème n'est plus à démontrer et interpelle tous les Etats Membres à adopter des stratégies novatrices dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent.

C'est pourquoi le Burkina Faso souscrit pleinement à l'ordre du jour de cette Conférence qui met un accent particulier sur la crise de l'emploi des jeunes et sur la protection sociale. L'emploi des jeunes est un enjeu majeur pour le développement de nos Etats, surtout en cette période de crise économique mondiale. Mais, en dépit de son ampleur et de sa profondeur, cette crise économique reste une opportunité pour un changement qualitatif. Elle impose surtout une recomposition structurelle et institutionnelle devant reposer sur des valeurs sociales en vue d'asseoir une économie forte et compétitive. A cet égard, nos Etats doivent s'attaquer sans attendre à la montée du chômage des jeunes qui influence de manière négative la mise en œuvre des politiques de développement.

Pour sa part, le Burkina Faso, face au bilan mitigé en matière de lutte contre le chômage, a compris qu'il faut persister et investir davantage dans les jeunes pour lutter efficacement contre la crise de l'emploi.

En accueillant ses pairs et la communauté internationale en septembre 2004 à Ouagadougou pour réfléchir sur les solutions à la problématique de l'emploi des jeunes et la lutte contre la pauvreté, le Président Blaise Compaoré a placé au cœur de la politique économique et sociale la problématique des jeunes. Réaffirmant à chaque opportunité la nécessité de la valorisation du capital humain, deuxième axe de son programme politique, il s'est engagé à soutenir toutes les stratégies et initiatives pertinentes visant à assurer aux forces juvéniles des possibilités réelles d'emplois productifs.

Dans ce cadre, le gouvernement burkinabè a engagé de nombreuses initiatives orientées en faveur de l'emploi des jeunes. Ainsi a été institutionnalisé le forum des jeunes, qui est un cadre privilégié d'échanges directs et de concertation pour mieux appréhender les préoccupations majeures de la jeunesse. Cela a permis l'autonomisation des jeunes pour relever le défi du développement durable décliné en termes de mise en œuvre de politiques et de mécanismes de création d'emplois sûrs, décents et compétitifs et en termes d'éducation et de formation professionnelle en adéquation avec le marché du travail.

De même, un programme spécial de création d'emplois d'un coût total de plus de 11 milliards de francs CFA par an, entièrement financé par le budget de l'Etat, vient d'être adopté par le gouvernement en vue de contribuer à l'accélération de l'autonomisation des jeunes et des femmes. Ce programme spécial permettra la création de plus de 50 000 emplois par an pour les jeunes ruraux, les jeunes diplômés, les jeunes déscolarisés et non scolarisés et les femmes; l'accroissement des capacités des petites et moyennes entreprises, qui sont le socle de l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes; le développement des compétences des jeunes et des femmes, le renforcement du tissu économique afin de résorber de manière significative le chômage et le sous-emploi.

Nos politiques de protection sociale reflètent l'ampleur de la crise économique mondiale et témoignent d'une reconnaissance croissante des revendications en matière de justice sociale. L'instauration de dispositifs adaptés et la mise en œuvre de diverses mesures sociales sont absolument nécessaires pour soutenir des efforts durables à même d'éradiquer la pauvreté absolue et faire face aux inégalités croissantes de revenus.

Dans cet élan, le gouvernement du Burkina Faso a adopté, avec l'appui de ses partenaires de développement, une politique nationale de protection sociale. Cette politique est en cours d'exécution.

Aussi, j'exprime le vœu qu'à l'issue de nos travaux nous puissions aboutir à l'adoption de la recommandation autonome sur le socle de protection sociale soumis à notre examen et qui ouvrira de meilleures perspectives pour nos populations.

Je voudrais à cet instant adresser à M. Guy Ryder, au nom du gouvernement du Burkina Faso, nos sincères et chaleureuses félicitations pour sa brillante élection à la direction de notre Organisation et lui assurer le soutien du Burkina Faso pour le succès de cette responsabilité.

Avant de clore mon propos, je voudrais saluer de manière solennelle cette personnalité qui a marqué la vie de notre Organisation ces vingt dernières années. J'ai nommé M. Juan Somavia, Directeur général du BIT sortant. Sa clairvoyance, son action déterminée, son abnégation et sa forte conviction ont renforcé le leadership de notre Organisation et ont contribué à la réalisation de réformes significatives, dans la perspective de la construction d'un monde sûr et en progrès continu pour une mondialisation juste et équitable.

Mon pays, le Burkina Faso, a foi en notre capacité à relever tous les défis de la crise de l'emploi des jeunes et de la protection sociale.

Original portugais: M^{me} TAIPO (ministre du Travail, Mozambique)

Le gouvernement et les partenaires sociaux du Mozambique saluent et manifestent leur satisfaction pour le rôle joué par le Directeur général, M. Juan Somavia, au cours des treize dernières années en tant que timonier de l'Organisation et de la famille de l'OIT.

Sous sa sage direction, nos pays ont été galvanisés, se concertant toujours plus en faveur d'une administration du travail plus proactive, mieux articulée et plus responsable. C'est au cours de son mandat que l'OIT a commencé à se faire entendre de façon insistante dans le système multilatéral, que le G20 s'est vu contraint de réfléchir sur la qualité de l'emploi, y compris le Pacte mondial pour l'emploi,

et de ne pas débattre de l'emploi des jeunes uniquement d'un point de vue financier. Cela a conduit à la participation des ministres du travail à ce forum.

Aujourd'hui, les défis qui sont les nôtres reposent sur une plateforme harmonisée, à savoir la concertation sociale et les mécanismes de règlement des conflits du travail, instruments qui, dès lors qu'ils sont mis en œuvre, ont le potentiel d'œuvrer à la paix sociale.

Le gouvernement du Mozambique, dans ses efforts, et inspiré par le débat de la Conférence internationale du Travail en 2005, a approuvé la stratégie pour l'emploi et la formation professionnelle pour la période 2006-2015 et s'est fixé comme objectif la création d'un million d'emplois. Fort heureusement, nous avons dépassé cet objectif, rempli à 120 pour cent en 2011.

Les activités du gouvernement du Mozambique dans ses divers volets ont été couronnées de succès grâce à la hausse du volume des investissements réalisés dans notre pays dans différentes branches de l'économie, en particulier dans la branche de l'extraction des minerais et des hydrocarbures. De fait, l'exploitation de ces ressources a permis d'imposer de nouvelles approches en matière de formation, l'objectif étant de faciliter l'insertion et l'absorption de la main-d'œuvre nationale dans ces secteurs, lesquels sont caractérisés par l'emploi de technologies modernes.

Le gouvernement procède actuellement à la modernisation des institutions et des centres de formation, en étroite collaboration avec les secteurs productifs, afin d'assurer à la main-d'œuvre des débouchés qui répondent aux profils techniques et professionnels demandés.

La question de l'emploi des jeunes soulève des préoccupations à différents niveaux de la société, raison pour laquelle la délégation du Mozambique comprend six jeunes, représentants d'organisations qui développent des activités liées à la vie et à l'entrepreneuriat des jeunes.

La participation de Son Excellence M. Armando Emilio Guebuza, Président du Mozambique, au Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi, lequel a débouché sur l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi, a donné un nouvel élan aux programmes et projets du gouvernement et de la société en matière d'emploi, en particulier d'emploi des jeunes.

En ce qui concerne les investissements au Mozambique, le Président Guebuza a mis l'accent sur la nécessité de créer la paix sociale grâce au dialogue et à la concertation entre les parties prenantes.

La récente crise financière mondiale ne fait que renforcer notre conviction selon laquelle la protection sociale est un pilier qui doit mériter toute notre attention. Aussi continuons-nous à déployer des efforts pour améliorer le système et les régimes de sécurité sociale par l'extension et la modernisation du système, le recouvrement coercitif de la dette des contribuables, l'élargissement du système aux travailleurs des mines en dehors de notre pays et aux travailleurs indépendants. Nous souhaitons à ce titre remercier le BIT pour l'aide qu'il nous apporte en ce moment pour la réalisation d'une étude actuarielle dans notre pays.

Pour terminer, j'aimerais partager avec vous le fait que les avancées en matière de création d'emplois au Mozambique et d'amélioration des conditions de vie en général sont encourageantes et

très visibles. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup plus pour la culture du travail et pour un travail décent.

Original anglais: M. NGATJIZEKO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)

Cette conférence doit s'acquitter d'une tâche herculéenne, à savoir trouver des solutions efficaces et intégrées face à l'aggravation de la pauvreté, du dénuement et des inégalités dont souffrent tant de personnes dans nos pays.

Des changements sans précédent dans le monde, surtout dans le domaine de la protection sociale, appellent un changement radical des paradigmes. Nous devons revoir nos politiques, nos stratégies, nos cadres législatifs et réglementaires, et repenser nos mécanismes de prestation et de suivi pour répondre aux besoins de nos populations.

Ainsi, je suis d'avis que la discussion relative à une bien nécessaire recommandation autonome sur le socle de protection sociale vient à point nommé.

Nous sommes favorables à l'adoption d'une recommandation sur le socle de protection sociale; nous sommes toutefois déçus qu'aucune référence à l'économie informelle n'apparaisse dans le projet de texte établi par le Bureau. Je suis convaincu qu'une attention toute particulière devrait être accordée à l'extension des prestations de protection sociale aux travailleurs vulnérables du secteur informel.

La Namibie a mis en place plusieurs programmes de protection sociale efficaces, notamment des subventions d'Etat pour les personnes âgées, les handicapés et les enfants vulnérables, ainsi que des fonds contributifs pour des prestations de maternité et de congé maladie et l'indemnisation des travailleurs.

Toutefois, nous rencontrons des difficultés compte tenu de la fragmentation de ces programmes dans différents ministères. En outre, la Namibie doit encore mettre en place un socle de protection sociale complet. Le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de notre pays a donc demandé à l'OIT de l'aider à contrôler la prestation et l'adéquation des programmes de protection sociale existants. La Namibie a par ailleurs entrepris de revoir sa législation afférente aux subventions d'Etat et aura bientôt finalisé le cadre politique et les mécanismes devant régir le système national de fonds de pension et de prestations médicales spécifié dans la loi sur la sécurité sociale.

Pour la Namibie, les débats thématiques de cette Conférence sur l'emploi des jeunes ne pouvaient pas intervenir à heure plus judicieuse.

Le chômage en Namibie a augmenté de façon impressionnante ces quatre dernières années, particulièrement dans la tranche d'âge 15-35 ans. Le gouvernement de notre pays a institué des stratégies à court, moyen et long termes, pour lutter contre le chômage des jeunes. Le Programme d'interventions ciblées pour l'emploi et la croissance économique lancé en 2011 a pour objet de réduire le chômage des jeunes de façon significative d'ici à 2014.

Ce programme, qui porte sur des secteurs économiques présentant un fort potentiel d'emploi durable, est conçu dans l'optique d'une exécution rapide. Il comporte un mécanisme d'évaluation et de suivi bien développé, donnant l'assurance que les mesures correctives peuvent être appliquées rapidement là où elles sont nécessaires.

Notre ministère se prépare à donner effet à la nouvelle loi sur les services et l'emploi qui renforcera la promotion de l'emploi et la formation pro-

fessionnelle. Nous avons l'intention d'introduire cette année le projet de loi sur la commission de la création d'emplois, laquelle devrait jouer un rôle important dans la réduction du chômage.

En outre, les programmes d'appui aux PME se multiplient tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Voilà pourquoi nous avons bon espoir de tirer parti de la comparaison des résultats d'expérience et des stratégies à l'échelle internationale, et nous comptons également sur les conclusions et recommandations qui seront formulées par la Commission sur l'emploi des jeunes.

Je remercie le Directeur général pour son rapport sur l'exécution du programme de l'OIT 2010-11, premier rapport d'exécution établi au titre du cadre stratégique de l'OIT pour la période 2010-2015. Je note avec plaisir que 46 des 50 cibles fixées pour l'exercice biennal ont été réalisées.

La Namibie peut annoncer qu'elle a bien progressé dans la mise en œuvre de notre programme par pays de promotion du travail décent (PPTD).

Qu'il me soit permis de vous faire part de trois facteurs qui, à mes yeux, sont critiques pour la bonne exécution des PPTD.

Tout d'abord, nous devons pouvoir compter sur un financement suffisant pour les priorités par pays identifiées par les partenaires tripartites au niveau national. J'invite l'OIT à renforcer la mobilisation de ressources financières pour mettre en œuvre les priorités par pays.

Deuxièmement, le renforcement des capacités des partenaires sociaux est crucial si nous voulons que les gouvernements soient à même d'amorcer un dialogue social avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Troisièmement, il y a lieu d'inclure le secteur informel dans l'exécution des PPTD. Etant donné que, dans les pays en développement, la majorité des travailleurs sont absorbés dans le secteur informel, nous devons prendre des mesures décisives pour protéger ces travailleurs et répondre à leurs besoins.

La Namibie souhaite rappeler à cette Organisation que la démocratisation de la gouvernance de l'OIT est une tâche qui n'a pas encore abouti. Dans ce processus, les pays en développement, notamment les Etats africains, n'ont pas une voix égale dans la prise de décision.

Nous invitons les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier les amendements constitutionnels de 1986. Avant de conclure mon propos, je voudrais féliciter M. Guy Ryder à l'occasion de son élection au poste de Directeur général. Nous nous réjouissons de la fructueuse collaboration que nous aurons avec lui.

Enfin, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance pour l'immense contribution du Directeur général sortant, M. Juan Somavia, au cours de ces treize dernières années.

M. Somavia nous laisse une philosophie et un héritage qui garantiront que la voix du monde du travail sera entendue et influera sur l'évolution socio-économique des nations du monde.

Nous rendons hommage à M. Somavia et nous lui souhaitons plein succès dans ses futures activités.

Original arabe: M. HAMADEH (employeur, Liban)

En mon nom personnel et au nom du président de l'Association des industriels libanais ainsi que de tous les employeurs au Liban, nous vous saluons et

nous espérons que les travaux de cette session seront couronnés de succès.

Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour la confiance qui vous a été accordée pour présider cette session.

Monsieur le Directeur général, Juan Somavia, nous vous remercions pour tous les efforts que vous avez fournis au cours de votre mandat et nous manifestons notre admiration pour votre rapport qui nous a été présenté à cette session. Comme d'habitude, c'est un travail professionnel dont nous sommes très fiers.

Mais permettez-moi à cette occasion de vous dire que nous, en tant qu'employeurs, nous n'avons pas bénéficié de l'intérêt auquel nous nous attendions et que nous espérons depuis quelque temps. Par ailleurs l'objectif de l'Organisation de promouvoir et soutenir la coopération entre les secteurs public et privé n'a pas été réalisé.

Monsieur le Directeur général élu, M. Ryder, comme vous le savez, le groupe des employeurs ne vous a pas apporté son soutien au moment des élections. Cependant, comme nous croyons à la démocratie, nous vous félicitons et vous tendons la main pour coopérer avec vous dans le but de réaliser nos objectifs et de promouvoir le rôle des employeurs dans l'Organisation et les activités concernées afin que cela ne reste pas un espoir qui se dissipe avec le temps.

Le Liban est une terre marquée par les livres saints et les valeurs humaines, ce qui lui permet de jouer un rôle pionnier pour lancer des initiatives au niveau de la nation, de la région et du monde. L'une des plus importantes de ces initiatives porte sur le dialogue des cultures pour éviter le conflit des civilisations. Partant de ces valeurs communes qui accordent à l'être humain une valeur propre et une nature divine, nous nous réunissons aujourd'hui au sein de cette Conférence afin de dialoguer sur la responsabilité sociétale, et nous espérons que, malgré toutes les souffrances que connaît notre région, nos valeurs communes se traduisent par la création de démocraties véritables afin d'assurer une meilleure protection des droits des individus et des collectivités et une justice sociale efficace. L'expérience nous a appris que les crises financières et sociales graves existent lorsque le capitalisme se transforme en bête féroce et que l'économie se construit aux dépens de l'homme et non à son service.

Nous estimons, au sein de l'Association des industriels libanais – comme l'a déclaré notre Président –, qu'il est de notre devoir d'empêcher de tels abus en nous reportant aux règles de la conscience et de la foi que nous puisons dans les enseignements et les valeurs de nos sociétés et qui soulignent la valeur de chaque individu considéré en tant qu'être humain et non comme un simple numéro, en mettant l'accent en même temps sur sa valeur propre et sa nature divine.

Nos valeurs nous enseignent que Dieu accorde à l'être humain, à sa naissance, des possibilités qu'il doit développer. La société doit l'aider à la réalisation de cet objectif, partant du principe que la collectivité est au service de l'individu et l'individu au service de la collectivité.

Cependant cela ne doit pas occulter la responsabilité sociale et économique de la nation, en vertu de laquelle les établissements publics doivent travailler avec le secteur privé dans le but d'alléger les souffrances des citoyens, et ce en instituant un réseau de

sécurité qui protège la stabilité sociale, dans le cadre d'une protection sociale globale qui doit accompagner le développement économique. Pour cela, il est indispensable d'assurer la participation des jeunes ainsi que leur représentation dans les divers établissements et dans le dialogue au sujet des choix politiques. En effet, le dialogue social est un des principes fondamentaux de la démocratie dont nous espérons la réalisation dans notre région et pour tous les peuples du monde afin d'assurer la justice et l'égalité. Enfin, j'espère que le peuple palestinien sera en mesure de réaliser son objectif de créer un Etat démocratique indépendant reconnu sur le plan international avec pour capitale Al-Qods.

M. OWONA (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun*)

Le Cameroun, par ma voix, remercie l'OIT et tous ses mandants d'avoir confié à son pays le privilège de présider les dernières assises qui marquent la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je rends particulièrement hommage au Directeur général sortant pour le travail accompli pour un Bureau international du Travail plus performant et respectueux des droits au travail pour un plus grand nombre. Je voudrais très chaleureusement féliciter le Directeur général entrant pour sa brillante élection et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions, mais surtout l'assurer du soutien du Cameroun.

Félicitations à Monsieur le Président pour sa brillante élection à cet illustre poste et surtout pour la manière dont il préside nos travaux.

Félicitations enfin à Monsieur le Président du Conseil d'administration pour tout le travail abattu et l'excellent rapport qu'il nous a présenté.

Membre de l'OIT depuis son indépendance en 1960, le Cameroun a toujours adhéré aux nobles idéaux défendus par cette Organisation dans son combat pour l'avènement d'un monde meilleur pour tous les travailleurs et c'est ainsi qu'il a en particulier ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT.

Il s'est toujours agi, en réalité, pour l'OIT et ses Membres que nous sommes, de comprendre que, depuis la lutte des classes au XIX^e siècle, le progrès social constitue une quête permanente du bonheur. Mon pays en a saisi très tôt l'importance et la nécessité. Au Cameroun, nous avons lié ce progrès social à la croissance, c'est-à-dire à la nécessité de nous retrousser les manches pour nous mettre tous au travail.

Cependant, il faut reconnaître que la volonté seule de s'en sortir ne suffit plus. Vouloir travailler, c'est bien, mais pouvoir travailler n'est pas chose aisée. Ce travail que nous recherchons souvent devient de plus en plus rare. Nous pensons, au Cameroun, qu'il est possible cependant de bâtir notre avenir avec un travail décent malgré les difficultés auxquelles nous allons faire face.

Le continent africain, à travers d'importants colloques, notamment ceux de Ouagadougou et de Yaoundé sur l'emploi décent lié à un socle de protection sociale, s'est engagé au niveau des Etats pour atteindre ces objectifs.

Au Cameroun, le Président de la République, Paul Biya, mène ce combat pour le développement, le bien-être, la dignité et la sérénité des Camerounais. Il a ainsi lancé un vaste programme pour combattre le chômage, notamment celui des jeunes, en mettant

en œuvre notre Pacte national pour l'emploi. Aussi est-on en train de travailler pour instaurer des régimes de sécurité sociale au bénéfice de tous, re-fondant ainsi notre économie nationale et sociale sur ce que nous avons appelé «Un socle de protection sociale pour tous». Car il est généralement établi que les régimes de sécurité sociale conçus et convenablement gérés améliorent le niveau de vie des travailleurs en leur fournissant le bien-être physique et moral dont ils ont besoin pour mieux produire, stimulant ainsi une croissance économique équitable et mieux partagée.

Le Président de la République, Paul Biya, est en train de faire du dialogue social un outil de gestion et de gouvernement pour installer durablement la cohésion sociale dans le monde du travail.

C'est évidemment conscient de cette exigence des temps modernes que le gouvernement camerounais a engagé une profonde réforme pour moderniser son système actuel de sécurité sociale, d'emploi et de formation professionnelle. La mise en route de cette réforme va de pair avec l'adoption de la culture de bonne gouvernance et l'instauration d'un dialogue social permanent à tous les niveaux de la chaîne sociale.

Pour terminer, il convient de dire que tout ceci ne saurait être possible sans la nécessité d'une riposte globale, si opportunément proposée par l'OIT, qui appelle une base commune de solidarité où chaque pays et la communauté internationale dans son ensemble seraient intimement impliqués dans l'action. C'est dans cette perspective d'approche globalement intégrée que mon pays, le Cameroun, tient à apporter sa petite contribution dans la promotion du travail décent pour une mondialisation équitable.

Original anglais: M. GAT LUAK (ministre du Travail, du Service public et du Développement des ressources humaines, Soudan du Sud)

Monsieur le Président de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, au nom du gouvernement et de la population de la République du Soudan du Sud, permettez-moi d'exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance pour l'admission de la République du Soudan du Sud au sein de l'Organisation internationale du Travail. J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter M. Guy Ryder, le futur Directeur général du BIT. Nous sommes persuadés qu'il a toutes les compétences nécessaires pour diriger cette Organisation avec efficacité. Nous félicitons M. Juan Somavia, le Directeur général sortant du BIT, qui a réalisé un nombre considérable de tâches pendant son mandat à la tête de l'Organisation.

La République du Soudan du Sud est devenue le 184^e Etat Membre de l'OIT, et nous nous engageons à travailler activement et à respecter les objectifs et les obligations qui incombent aux membres de l'Organisation. A cette session de la Conférence, notre pays est représenté par une délégation tripartite comprenant des membres gouvernementaux, des travailleurs et des employeurs. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés auxquelles font face les Etats Membres. Nous sommes ici pour apprendre à élaborer des stratégies afin de résoudre ces difficultés. Les défis sont considérables, en termes de protection sociale, d'emploi des jeunes, de principes et de droits fondamentaux sur le lieu de travail. Notre Etat nouvellement créé doit apprendre à faire ses premiers pas, à avancer et à s'exprimer. Nous reconnaissons volontiers que le Soudan du

Sud est parmi les pires pays pour ce qui est du travail des enfants. A 5 ans, les enfants doivent garder le bétail, s'ils font partie d'une communauté d'éleveurs, ou travailler dans les champs, s'ils font partie d'une communauté d'agriculteurs.

En tant que pays nouveau, nous devons mettre en place des lois d'habilitation ou un cadre juridique. Nous avançons lentement pour atteindre cet objectif, mais la promulgation de lois est un processus fastidieux et rigoureux. Ainsi, des projets de loi sur la retraite ont été mis en place par le Conseil des ministres et seront examinés par le Parlement à des fins d'adoption. Toutes les parties prenantes ont été consultées dans ce processus, qui vise à mettre en place une caisse de retraite indépendante. Nous avons élaboré une loi sur le travail et une politique de l'emploi, avec l'assistance technique du bureau de l'OIT au Caire et du BIT à Genève, et nous sommes en train de suivre les procédures constitutionnelles pour en faire un texte de loi. Une assurance santé a également été mise au point et le Parlement va se saisir de la question en vue de promulguer une loi. Il faut encore développer la sécurité sociale dans notre pays. Afin de répondre avec efficacité aux besoins des salariés du secteur privé, le gouvernement a donné des instructions pour que soient déduites des contributions, tant de la part des salariés que des employeurs, d'un montant de 8 pour cent et 17 pour cent, respectivement. Le gouvernement a proposé à cet égard que les institutions concernées créent des comptes fiduciaires sur lesquels seront versées ces contributions en attendant la mise en place d'un système de sécurité sociale.

Pour aider le Soudan du Sud à rejoindre le reste du monde, l'Union africaine a lancé un programme, appelé l'initiative de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement). Près de 200 fonctionnaires de l'Ethiopie, du Kenya et de l'Ouganda ont été déployés à l'échelon national et régional pour former leurs homologues en République du Soudan du Sud.

Il est impossible d'avoir une main-d'œuvre productive sans les compétences nécessaires, qui sont dispensées grâce à la contribution généreuse de ces trois pays, que nous remercions, et nous demandons instamment aux autres pays d'apporter leur soutien. Comme vous le savez, le Soudan du Sud a connu une longue guerre civile. La paix et l'indépendance ne signifient pas que tous ces problèmes sont réglés. Le plus difficile, c'est de bâtir une nation. Nous devons faire face en outre à des conflits locaux qui causent des troubles et des déplacements de population et portent préjudice aux moyens de subsistance de la population civile. Le gouvernement fait de son mieux pour trouver des solutions à ces problèmes. Une des méthodes que nous utilisons est la paix et la réconciliation, en mettant aussi en place le désarmement pacifique dans l'Etat du Jonglei, qui est en proie à des violences. En raison des problèmes qui restent à régler entre la République du Soudan du Sud et la République du Soudan, nous avons dû faire face, en mars et avril 2012, à une résurgence des combats entre les deux pays voisins. C'est regrettable. A l'heure où je m'exprime devant vous, nos deux délégations mènent des pourparlers à Addis-Abeba, en vue de parvenir à un règlement pacifique des questions qui ont été soulevées après le référendum. Le Soudan du Sud ne saurait vivre en paix si le

Nord est instable, et il en va de même pour le Soudan du Nord. Nous voulons deux Etats viables, vivant côte à côte et capables de répondre aux besoins de leur population en termes de développement économique. C'est possible, avec une volonté politique.

Les autorités compétentes de la République du Soudan du Sud souhaiteraient recevoir une assistance technique pour élaborer un programme par pays de promotion du travail décent et bénéficier des services d'experts techniques et de projets afin de mettre en place un bureau de pays de l'OIT, pleinement opérationnel, dans la République du Soudan du Sud. Pour conclure, j'aimerais dire que notre pays est persuadé que le dialogue social est la pierre angulaire pour réaliser l'Agenda du travail décent. Le gouvernement de la République du Soudan du Sud remercie l'Organisation pour l'assistance qu'elle lui a apportée. Nous remercions tout particulièrement le directeur du bureau de l'OIT au Caire et son personnel, qui ont travaillé sans relâche avec le bureau de liaison de l'OIT à Juba pour répondre à nos besoins. Nous nous félicitons de la coopération continue avec le BIT à Genève et les bureaux de l'OIT à Pretoria, à Addis-Abeba et à Dar-es-Salaam par l'intermédiaire des bureaux du Caire et de Juba. Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous voulons encore une fois exprimer toute notre gratitude et nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidé et qui restent à nos côtés à ce jour.

Original espagnol: M. AURIS MELGAR (travailleur, Pérou)

Veillez recevoir les salutations fraternelles et solidaires de la Confédération générale des travailleurs du Pérou, organisation affiliée à la Fédération syndicale mondiale, qui lutte en faveur des travailleurs et combat la barbarie capitaliste.

Comme l'indique le Directeur général, nous devons reconnaître les efforts considérables qui ont été entrepris au plan mondial pour promouvoir l'Agenda du travail décent. Le rapport fait état des résultats obtenus en 2010 et en 2011 et montre comment les pays ont avancé dans la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent.

Depuis que l'OIT a adopté l'Agenda pour le travail décent en 1999, le Pérou n'a pas connu de grandes avancées dans le cadre de l'élaboration de cet instrument. Alors que de nombreux pays en développement ou développés se voyaient touchés de plein fouet par la crise mondiale en 2008, le Pérou disposait d'une économie suffisamment forte, mais les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays n'ont pas su en tirer parti.

Les principes et droits fondamentaux au travail, incarnés par la liberté syndicale, ont connu un recul considérable au Pérou. J'en veux pour preuve les taux de syndicalisation et de négociation collective qui atteignent à peine 4,1 et 4,2 pour cent, respectivement, des 15 millions de personnes qui constituent la population active.

Les gouvernements successifs, incapables de répondre à la demande sociale, ont pénalisé le droit de grève. A ce jour, dans mon pays, des conflits sociaux ont lieu dans la région de Cajamarca contre une entreprise exploitante de mines et, dans la région de Cuzco, le maire de la province d'Espinar a été arrêté et condamné à six mois de prison.

Ainsi, aujourd'hui, au Pérou, l'organisation syndicale constitue un délit, la négociation collective

est une escroquerie et ceux qui exercent ce droit légitime à la grève sont passibles de prison. A ce titre, je demande qu'une commission préliminaire du BIT se rende au Pérou.

Dans un tel contexte, la présence du Président du Pérou à cette Conférence semblera sans doute incommode. Bien que le gouvernement péruvien actuel consente des efforts pour relever le pouvoir d'achat du salaire minimum, nous sommes l'un des pays qui connaît le degré d'inégalité et d'injustice sociale le plus élevé. En effet, la part des salaires est passée de 25 pour cent du PIB en 2002 à 20,9 pour cent en 2009.

Nous pensons que la situation du Pérou en matière de travail n'est pas un cas isolé, mais qu'elle s'inscrit dans la tendance générale qui se fait jour dans la plupart des pays du monde. C'est pourquoi nous exigeons une autre manière de gouverner et le respect des droits et d'un travail productif et digne. En bref, nous voulons un nouveau contrat social où la politique, l'éthique, la solidarité, la culture, la valeur du travail, la révolution scientifique et technologique et la justice sociale se rejoignent et rendent sa dignité à l'humanité.

Face à ce panorama bien sombre pour les travailleurs, l'OIT doit jouer un rôle plus important encore et s'engager auprès de ceux qui sont exploités et opprimés dans le monde. Les conventions et les recommandations devraient être de nature contraignante afin que les gouvernements respectent et fassent exécuter ces instruments.

Enfin, nous sommes solidaires des travailleuses et des travailleurs du monde, et notamment des travailleurs palestiniens et de leur cher pays. Ainsi, nous appuyons leur aspiration légitime et juste à ce que la Palestine soit un pays libre, souverain et membre des Nations Unies.

Original arabe: M. LUQMAN (représentant, Organisation arabe du travail)

Je voudrais renouveler mes remerciements à M. Juan Somavia qui a dirigé le Bureau International durant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire de cette Organisation. En effet, le travail a subi une marginalisation importante et la mondialisation a mis l'accent sur un grand nombre d'aspects négatifs. M. Juan Somavia s'est toujours mis du bon côté de l'histoire et a mis les jalons des fondements du droit au travail et au travail décent, de la mondialisation équitable, de la justice sociale et des critères qui protègent les personnes vulnérables. Donc nous souhaitons à M. Somavia la réussite dans son nouvel univers de lutte. Je voudrais également féliciter M. Guy Ryder pour son élection à la tête de notre Organisation et je suis convaincu qu'il s'attèlera avec sagesse et compétence à servir les espoirs et les attentes des trois parties concernées par la production et qu'il sera proche de toutes les régions du monde.

Voilà un an et demi que les peuples arabes sortent dans les rues défier l'oppression, l'injustice, la corruption et le déni des droits, désarmés, pacifistes, mais bien déterminés. Ce que l'on connaît désormais sous le nom de printemps arabe est devenu un exemple de changement pacifique qui enrichit l'histoire de l'humanité et inspire les peuples dans plus de 1 000 villes, dans 82 pays du monde. L'un des rapports présentés à cette session a fait mention de ce fait. Le point commun entre ces larges actions qu'entreprennent les peuples du monde, c'est la revendication d'une justice sociale, de véritables li-

bertés fondamentales, des opportunités équitables pour les jeunes et les travailleurs. Ce sont là les principes que l'OIT et l'Organisation arabe du travail ne cessent de revendiquer. Les deux organisations s'efforcent de prévenir le danger de non-respect de ces aspirations légitimes. Ceci a assis la crédibilité de l'OIT et a renforcé la confiance en sa vision de l'histoire et une meilleure compréhension de ses appels incessants à la préservation de la paix sociale. Le printemps arabe a fourni une nouvelle méthode de changement pacifique, mais les difficultés à maintenir la stabilité, les obstacles à la croissance économique et le retard dans la construction de l'identité politique et culturelle entravent la réalisation des objectifs de ce printemps promoteur. Des puissances mondiales ont exprimé leur volonté de soutenir la liberté et la croissance et ont appuyé des partenariats compréhensifs et généreux, notamment le partenariat mis en place lors du dernier sommet du G8 qui s'est tenu au mois de mai l'année dernière. La nature des aides, leurs montants et leurs domaines ont été définis, mais tout ceci est resté au niveau des vœux. Les autorités fraîchement élus ont donné une place prioritaire dans leurs programmes à la justice, au travail et à la justice sociale, mais est-ce que leurs économies ont les moyens de répondre à ces priorités? Au début de ces mouvements, les peuples demandaient plus d'opportunités de travail, plus de travail décent, sans lesquels les choses reviendront à la case départ, les espoirs seront déçus et les libertés encerclées. L'absence de stabilité ne sera dans l'intérêt de personne. La meilleure façon de régler cette situation réside dans le point 5 de notre ordre du jour, à savoir la crise de l'emploi des jeunes; il est temps d'agir. L'autre principe fondamental de notre cause commune est la justice sociale et les bases du travail décent. Nous disposons d'un temps limité pour élaborer une vision nouvelle et intégrale du rôle que jouent le travail et l'équité dans un monde qui cherche à marginaliser le premier et ignorer le deuxième. Il est grand temps de résoudre les vrais problèmes en matière de travail et non de se noyer dans des conflits d'idées déjà devancées par les revendications et les événements.

Pendant plus de 40 sessions, l'Organisation internationale du Travail a ainsi soulevé le problème des travailleurs et du peuple palestiniens. Elle a même pris des décisions équitables qui ont été sciemment négligées et des dizaines de résolutions des Nations Unies ont été mises au ban. Les travailleurs et les employeurs palestiniens subissent toutes formes d'injustice. Même les plus simples décisions relatives à l'arrêt de la colonisation afin d'ouvrir la voix aux négociations ont été négligées. Plus encore, nous assistons à un mouvement qui rend légitime ce qu'Israël considérait depuis les années quatre-vingt-dix comme des colonies illégales. La force militaire et l'oppression n'ont protégé personne de la vengeance de l'histoire et du retour des droits à leurs détenteurs. Nous restons convaincus que les vents de la liberté souffleront un jour sur la Palestine et qu'un jour nous verrons naître l'Etat palestinien libre et indépendant, avec Al-Qods comme capitale.

Original anglais: M. PATWARDHAN (travailleur, Inde)

Quatre cent soixante millions de travailleurs indiens, par le biais de leur délégué, vous saluent chaleureusement. Ils approuvent entièrement les élections qui ont eu lieu.

L'Inde et les travailleurs indiens luttent de longue date pour rendre possible une croissance inclusive et une prospérité sur toute la planète.

Pendant des milliers d'années, cette vieille civilisation a transmis au monde un message de paix, de prospérité et d'équilibre. Traditionnellement, nous croyons que l'univers n'est qu'une seule et même famille. Les travailleurs indiens défendent donc un développement mondial n'excluant personne et une protection de la main-d'œuvre partout dans le monde, avec une tolérance zéro pour l'exploitation.

Ce sont des raisons pour lesquelles les travailleurs de l'Inde expriment leur gratitude à l'OIT et lui sont redevables pour le rôle historique qu'elle a joué. Dès la première heure, l'OIT a œuvré sans relâche pour assurer la sécurité et la qualité de vie du travailleur, en commençant par le salaire minimum et la limite de l'horaire de travail.

Mais sachez qu'en Inde des millions de travailleurs sous contrat sont contraints de travailler douze heures d'affilée sans salaire minimum et attendent que l'on vienne soulager leur peine. Les travailleurs indiens attendent du nouveau Directeur général du BIT qu'il veuille bien se pencher sur le cas de l'Inde et qu'il renforce la logistique de l'OIT pour mettre fin à ces inégalités.

La dernière convention n° 189 sur les travailleurs domestiques est une réussite historique pour le monde du travail. L'Inde est fière de son rôle pionnier dans l'organisation des travailleurs domestiques et la constitution du premier syndicat de travailleurs domestiques à l'échelle de la planète, en 1965.

Des millions de travailleurs domestiques adressent leurs remerciements du fond du cœur à l'OIT.

En cette ère de mondialisation, les économies connaissent une croissance accélérée, mais la croissance a été détournée et est source d'exploitation. L'équilibre doit être rétabli. Ce sont des raisons pour lesquelles les débats de la CIT arrivent à point nommé et sont précieux.

Les travailleurs indiens soutiennent de tout cœur ce mouvement. Toutefois, les tensions politiques ressenties à l'échelle internationale exhortent les politiques au pouvoir à engager des réformes. La gouvernance en matière de respect des droits du travail laisse à désirer et bon nombre de gouvernements n'ont plus à cœur de mettre en œuvre les réformes, faisant preuve de graves négligences du mécanisme de tripartisme.

Le monde a besoin de restaurer l'équilibre entre les forces économiques au sein des sociétés: évincer les gouvernements n'est pas une solution, raison pour laquelle il faut soutenir les conventions n° 87 et 98 qui sont de la plus haute importance.

Les manœuvres en matière d'investissement, d'affaires, de profits et de marchés persistent impunément, et les travailleurs sont condamnés à l'exploitation. Pour protéger leurs intérêts, les travailleurs doivent donc pouvoir s'organiser.

Nous, les 460 millions de travailleurs indiens sommes conscients de l'urgence d'appliquer les droits du travail et la protection syndicale, et nous nous tournons vers l'OIT pour obtenir orientation et soutien.

Le droit d'organisation doit tisser les futures relations du travail dans les économies formelles et informelles dans le monde en développement, raison pour laquelle les travailleurs de l'Inde se réjouissent des discussions récurrentes sur les principes et droits du travail.

La préoccupation de l'OIT pour l'Égypte et le Myanmar et son action dans ces pays représentent une aide immense pour les travailleurs. Les services rendus par l'OIT pour le développement et la création de projets relatifs à la création d'emplois, la sécurité sociale ou le développement de compétences sont remarquables. Les efforts engagés par la commission d'experts pour comprendre les problèmes des travailleurs témoignent de la grande expertise de l'OIT. Les travailleurs indiens apprécient les efforts de l'OIT dans ce sens.

L'enthousiasme nouvellement généré par la démocratisation du Myanmar est un changement attendu en Asie du Sud. Cela permettrait de créer un voisinage amical et de confiance pour assurer une prospérité en Asie du Sud.

Les travailleurs indiens estiment que l'homogénéité culturelle qui sous-tend les États d'Asie du Sud constitue une infrastructure plus propice à assurer le développement collectif de la région. L'Afghanistan à l'ouest et le Myanmar à l'est font partie de l'ancien Hakan Barat tel qu'il était connu.

Le terrorisme et les hostilités ininterrompues ont généré la méfiance entre nos États. Les efforts conjugués des travailleurs de la région permettraient de rapprocher les gens et leurs sociétés. C'est la raison pour laquelle les travailleurs de l'Inde ont de grandes attentes à l'égard des initiatives de l'OIT et estiment que ces efforts permettront de sortir la région de ses difficultés.

Nous souhaiterions que le Directeur général du BIT soit en première ligne du mouvement d'unification de la région.

Original arabe: M^{me} MINT HAMADY (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration, Mauritanie)

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter au nom de la République islamique de Mauritanie à l'occasion de votre élection à la présidence de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis certaine que votre présence à la présidence de cette Conférence contribuera au succès de celle-ci.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Juan Somavia et le féliciter pour la qualité de son rapport qui est présenté à cette Conférence concernant l'exécution du programme de l'OIT pour 2010-11. Je le remercie également pour tous les rapports qu'il a présentés pendant son mandat, notamment le rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale* de 2011. Ce rapport représente véritablement une vision particulièrement intéressante pour notre marche vers un avenir meilleur. Je me réfère également à son rapport concernant les conditions de travail difficiles des travailleurs palestiniens qui souffrent du joug de l'occupation et dans lequel il déclare: «le profond respect et l'admiration que je nourris pour le combat du peuple palestinien sous-tendent le présent rapport. Je suis convaincu que, bientôt, la roue de l'histoire tournera en sa faveur et qu'il pourra réaliser son aspiration légitime à vivre et à travailler dans la dignité et la sécurité d'un État viable et pleinement opérationnel.»

Notre pays a ratifié plus de 40 conventions, parmi lesquelles les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Cela s'est traduit par l'adoption des textes nécessaires tels que le Code du travail et l'élaboration des instruments d'application de ses dispositions. Ce cadre juridique a permis de consolider la pluralité syndicale dans

notre pays. Les centrales syndicales sont ainsi au nombre de 20, sans compter les syndicats professionnels qui ne relèvent d'aucune de ces centrales. En outre, à l'occasion de la Fête internationale du travail, nous avons annoncé aux travailleurs mauritaniens l'organisation, l'année prochaine, d'élections de représentants, en collaboration avec le BIT.

A noter que le gouvernement de Mauritanie fait du dialogue social un axe important de toutes ses stratégies de développement. Dans ce cadre, des négociations collectives ont été lancées en avril de l'année dernière, regroupant les trois partenaires. Ces négociations se sont poursuivies pendant quatre mois à l'issue desquels les partenaires sociaux ont obtenu des résultats importants comme, par exemple, l'augmentation du salaire minimum de 43 pour cent et sa révision tous les deux ans et l'engagement du gouvernement d'associer les syndicats de travailleurs et les employeurs à l'élaboration des politiques en matière de logement et de réforme foncière et à toute réforme ayant trait au développement social et économique du pays.

Par ailleurs, le secteur du travail et de la protection sociale a été renforcé. En effet, 40 inspecteurs du travail qui ont obtenu leur diplôme cette année ont été déployés dans les dix inspections du travail qui couvrent tout le territoire national. En outre, notre pays déploie des efforts pour promouvoir le secteur du travail et pour fournir des conditions de vie décentes aux travailleurs en dépit des grands défis économiques.

Au terme de mon allocution, je voudrais exprimer tous mes remerciements au BIT pour les efforts immenses qu'il déploie pour améliorer la situation des travailleurs en général et pour le soutien technique qu'il fournit en particulier aux travailleurs de mon pays.

Enfin, je souhaite au nouveau Directeur général plein succès dans son mandat.

M. SAINT-CYR (ministre des Affaires sociales et du Travail, Haïti)

En tant que président de la délégation haïtienne, c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail placée sous le thème *Construire l'avenir avec le travail décent*. Permettez-moi de transmettre les salutations du Président de la République d'Haïti, Son Excellence M. Michel Martelly, et de son Premier ministre, Laurent Salvador Lamothe.

J'en profite pour remercier le Directeur général sortant, Juan Somavia, pour le travail qu'il a accompli et pour son sens du dialogue. Je félicite aussi le nouveau Directeur général, Guy Ryder; il est membre de la maison et, comme un bon père de famille, il saura sauvegarder le tripartisme qui nous est si cher.

Cet événement se place sur un socle tellement important. Il s'agit du renforcement du cadre juridique du travail établi par le Bureau international du Travail dont Haïti est Membre. Haïti en est fier et Haïti promet déjà d'accompagner les nations sœurs pour son épanouissement dans les limites de son plan d'action.

Le peuple haïtien, il y a de cela deux ans, a été victime d'un séisme dévastateur. Comme grand peuple et comme grande nation et grâce à vous aussi, et je vous en remercie, il s'est relevé et, avec les blessures encore béantes, il s'est rendu aux urnes

pour porter au plus haut sommet de l'Etat le Président Michel Martelly qui répond à ses aspirations.

La thématique de la création de l'emploi, la thématique du travail décent ne saurait être résolue par un gouvernement tout seul. Ce Président et ce gouvernement ont déjà engagé un dialogue franc vers de nouvelles politiques sociales mieux adaptées. Le pays est ouvert aux investissements. Nous sommes en train maintenant de construire deux parcs, l'un au nord et l'un au sud du pays, pour la création de 60 000 emplois en moins de trois ans.

Pour la première fois en Haïti, un gouvernement s'attaque à l'éducation gratuite. Neuf cent mille enfants ont déjà bénéficié de ce programme. Il y a d'autres programmes qui vont aider les femmes enceintes; il y a un programme qui va directement vers les milieux ruraux; il y a un programme novateur qui est une carte sociale de protection en santé. Tout ceci pour renforcer la famille. Les enfants iront à l'école gratuitement. Plusieurs centres de formation professionnelle sont en train d'être mis en place en Haïti.

Cela dit, la famille renforcée permettra aux secteurs informels, aux travailleurs du secteur informel de se transformer en vrais promoteurs de l'économie haïtienne et d'être valables sur le marché formel.

L'important est de signaler que l'Etat haïtien s'engage à mettre en place cette passerelle entre les acteurs de la société, le patronat et les syndicats. Cette passerelle qui sera solidifiée parce que tous nous sommes conscients qu'il faut progresser vers l'avant et vers un Haïti plus juste et équitable.

Le gouvernement s'engage à faire respecter les conventions qui ont été signées et ratifiées par le gouvernement haïtien et aussi de ratifier les conventions n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail et n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Cela dit, nous allons mettre en place une commission tripartite pour le suivi et l'application de ces conventions. En tant que ministre des Affaires sociales, je m'engage à convoquer le mois prochain les Etats généraux de la protection sociale et ce mois-ci nous allons soumettre le projet de budget devant le Parlement avant le 30 juin.

Je m'engage aussi à articuler tous ces programmes sociaux dans le projet de budget du gouvernement. Le gouvernement haïtien et, en mon nom, le ministère des Affaires sociales, sont à l'écoute du BIT. Ensemble, nous allons travailler pour un monde plus équitable.

C'est notre devoir et ce sera aussi notre satisfaction.

M^{me} KORA ZAKI LEADI (*ministre du Travail et de la Fonction publique, Bénin*)

C'est avec un plaisir renouvelé que je prends la parole en ce moment au nom du gouvernement de mon pays, le Bénin, pour m'adresser à votre auguste assemblée à l'occasion de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Monsieur le Président de la Conférence, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la bonne organisation du processus de l'élection du nouveau Directeur général à la tête de l'institution. M. Guy Ryder, recevez toutes nos félicitations.

Cet agréable devoir accompli, je voudrais maintenant vous présenter quelques avancées enregistrées par le Bénin, relatives aux principales articulations

du rapport que vient de nous présenter le Directeur général du BIT.

En matière de protection sociale pour tous, le Bénin, à travers le département ministériel dont j'ai la charge, a mené les actions suivantes:

- le renforcement et l'extension des activités des mutuelles de sécurité sociale pour une meilleure protection des couches sociales, notamment du secteur informel – à titre d'illustration, nous sommes passés de 4 399 adhérents enregistrés en 2009 à la Mutuelle de sécurité sociale à 6 997 adhésions à fin 2011. De même, le nombre de bénéficiaires de ce régime de sécurité sociale est passé de 9 232 en 2009 à 15 075 en 2011; la finalisation du projet de création de la Mutuelle de sécurité des agents de l'Etat (MSAE); l'élaboration et le lancement du régime d'assurance-maladie universelle pour tous (RAMU) le 29 décembre 2011;
 - l'amélioration des conditions de travail des femmes et des hommes grâce:
 - à la sensibilisation des partenaires sociaux sur les principes et droits fondamentaux au travail,
 - au renforcement de l'effectif du personnel des services d'inspection du travail, notamment par le recrutement de 20 inspecteurs du travail déjà répartis dans l'administration du travail et qui seront bientôt appuyés par 25 contrôleurs du travail,
 - à la fréquence des visites de contrôle des conditions de travail par les services d'inspection du travail;
 - l'élaboration et l'adoption de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants;
 - la promotion de la lutte contre les IST dans le monde du travail par la vulgarisation, d'une part, du document de stratégie de lutte contre les IST dans le monde du travail et, d'autre part, de la recommandation n° 200 sur le VIH/sida et le monde du travail;
 - l'élaboration et l'étude en commission tripartite de l'avant-projet de décret portant sécurité et santé au travail dans l'agriculture; la formation des inspecteurs du travail en matière de sécurité et de santé au travail dans la production et la transformation du coton, ainsi que dans les industries de transformation des métaux; l'organisation d'ateliers de formation des confédérations et centrales de syndicats de travailleurs en matière de sécurité et santé au travail.
- En matière d'application des normes du travail, les administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée. Ils fournissent des services efficaces. Les activités qui ont été menées à bien ces derniers temps sont les suivantes:
- le projet de révision du coût du travail en vue de son actualisation; l'étude de conformité de la législation nationale aux normes internationales du travail, telles que la convention n° 181 sur les agences d'emploi privé au Bénin;
 - l'étude sur le travail intérimaire en vue de l'adoption d'un test pouvant permettre de légiférer ou de réglementer de manière adéquate ce type d'activité;
 - les activités de renforcement des capacités des inspecteurs du travail;
 - l'organisation de visites d'inspection sur certains lieux de travail des enfants, tels que les carrières, a permis de sensibiliser les employeurs, de même que les parents, sur la dangerosité de ces situa-

tions pour les enfants et la nécessité de les préserver et de les mettre à l'école.

Ensuite, la collaboration avec des ONG et autres structures internationales a permis d'enlever et de retirer un certain nombre d'enfants de leur situation de travail.

Je prends ici solennellement l'engagement, au nom de mon pays, le Bénin, d'enclencher dès à présent, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, et avec l'appui du BIT, la procédure devant conduire à la ratification de la convention n° 189 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, car la soumission a été déjà faite à l'Assemblée nationale.

En matière de dialogue social, au Bénin, les organisations d'employeurs ainsi que celles des travailleurs sont très actives dans le domaine de la politique sociale et du travail. En témoignent l'implication du Conseil national du patronat et celle des centrales et confédérations syndicales. Les consultations tripartites sont renforcées à travers l'organisation régulière de sessions au niveau des organes tripartites, tels que le Conseil national du travail. Il convient de retenir qu'au Bénin la liberté syndicale et le droit de négociation sont largement reconnus et exercés. Les syndicats sont librement créés et le droit de grève est librement exercé. Nous venons d'ailleurs d'enregistrer la naissance d'une huitième centrale syndicale.

En matière d'emploi et pour finir, plusieurs mesures sont prises par le gouvernement béninois pour favoriser l'accès des femmes et des hommes à un emploi épanouissant. Cela se traduit par la création du Fonds national pour la promotion de l'emploi, de l'Agence nationale pour l'emploi et l'élaboration de la politique nationale de l'emploi et d'un Plan national d'action pour l'emploi.

Convaincu de ce que le développement des compétences accroît l'employabilité des travailleurs, la compétitivité des entreprises et induit la croissance, le Bénin a fait ces deux dernières années des efforts en matière de formation professionnelle et de promotion de divers métiers pouvant permettre aux jeunes d'avoir un champ plus élargi dans la quête de l'emploi.

Original espagnol: M. TORRES (travailleur, Panama)

En 2011, la Commission de l'application des normes de cette Conférence a placé le Panama sur la liste des 25 cas à examiner pour graves violations de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Les faits qui ont motivé cette décision étaient les suivants: actes graves de persécution et de violence à l'encontre de syndicalistes qui ont fait 10 morts en 2010, dont la moitié étaient des enfants selon le rapport du médiateur du peuple, et des centaines de blessés, dont 72 rendus totalement ou partiellement aveugles, négation ou réglementation excessive du droit de grève et négation du droit d'organisation des travailleurs dans les secteurs public et privé par les biais de graves restrictions légales.

La commission a rappelé que la liberté syndicale ne peut être exercée que dans un climat exempt de violence dans lequel on respecte et garantit les droits humains fondamentaux. Pour cela, il faut mettre en place un dialogue social effectif, condition que le mouvement syndical considère indispensable à un mécanisme de résolution de conflits.

Pour les Panaméens, ce n'était bien entendu pas une joie de faire partie de cette liste, mais c'était un signe d'espoir après des années de lutte pour que les travailleurs panaméens puissent bénéficier d'une véritable liberté syndicale permettant un rapport de force équilibré avec les employeurs qui traditionnellement jouissent du soutien et de la protection des gouvernements successifs.

Mais un an plus tard, nous exprimons toute notre déception puisque les conditions de liberté syndicale au Panama n'ont pas été améliorées, mais se sont, bien au contraire, détériorées. Les graves cas de violences policières à l'encontre de la population de Chan Ginola qui ont fait des morts et des blessés n'ont fait l'objet d'aucune enquête et leurs auteurs bénéficient d'une impunité totale.

Il faut ajouter à cela l'assassinat par la police de Jerónimo Rodríguez Tugrí et de Mauricio Méndez, au début de cette année, et des cas de viols de femmes indigènes, y compris des femmes mineures, qui, là non plus, n'ont fait l'objet d'aucune enquête ou poursuite alors que des preuves ont été présentées. Par contre, on continue de poursuivre en justice plusieurs dirigeants syndicaux.

La persécution antisyndicale se manifeste aussi à travers le licenciement de dirigeants syndicaux dans le secteur public, sans qu'il soit tenu compte de leur immunité syndicale. Nous avons également assisté, pour ne citer que quelques exemples révélateurs, au licenciement de travailleurs portuaires, en violation d'accords de conclusion de grève, ainsi qu'à des harcèlements à l'encontre de travailleurs du secteur de l'aviation et d'employés d'une entreprise de mise en bouteille.

Face à l'attitude de persécution de certains employeurs, le ministère du Travail n'intervient pas pour garantir le droit des travailleurs. Au contraire, on continue de mener des actions contre les organisations syndicales et d'imposer une réglementation excessive du droit de grève qui empêche l'exercice même de ce droit. Cette situation a poussé les travailleurs à cesser leurs actions.

Par ailleurs, le droit de grève est toujours refusé à un groupe de travailleurs très important, dont les travailleurs du canal du Panama, et ce non seulement dans les textes législatifs, mais aussi dans l'attitude même du ministère du Travail.

Pour ce qui est du droit d'organisation, il n'y a pas eu un seul progrès vers la reconnaissance de ce droit aux éducateurs, aux travailleurs du secteur bancaire, aux travailleurs de la zone libre de Colón ou à ceux d'autres secteurs publics. Le gouvernement panaméen n'a pas tenu compte des recommandations du Bureau international du Travail et a continué à persécuter et à mener des actions judiciaires à l'encontre de dirigeants du secteur public, comme en témoignent les récents licenciements injustifiés de dirigeants syndicalistes.

Outre les recommandations de la Commission de l'application des normes de 2011, la persécution syndicale a été mise en évidence lors du récent licenciement de travailleurs de la caisse de sécurité sociale. Les limites posées aux libertés syndicales font que les multinationales n'acceptent pas les accords concernant les barèmes salariaux, refusent les négociations et ne respectent pas les normes de santé et de sécurité au travail, ce qui a entraîné la mort d'ouvriers dans le secteur de la construction également.

Les entraves à la liberté syndicale au Panama, même si elles ne sont pas aussi graves que celles

constatées au Honduras, en Colombie, au Mexique ou au Guatemala, requièrent la solidarité de cette assemblée, étant donné la situation difficile du Panama et de ses pays frères qui perturbe la paix sociale. Nous espérons que vous prendrez conscience de l'iniquité régnant au sein de notre pays qui enregistre une croissance économique soutenue de 7 pour cent, mais connaît la cinquième pire forme de répartition des richesses du monde.

Enfin, nous exprimons notre souhait que ces discussions contribuent à la construction d'un monde meilleur en matière de travail, parce que nous croyons aujourd'hui encore qu'un monde plus juste et solidaire est possible.

Original anglais: M. DEVENDRA (travailleur, Sri Lanka)

J'aimerais tout d'abord vous présenter rapidement ce qui se passe actuellement dans mon pays. Le 19 mai dernier, mon pays a célébré le troisième anniversaire de la fin de la guerre civile et de la victoire contre l'une des organisations terroristes les plus meurtrières du monde. Au cours de ces trois années, nous avons beaucoup travaillé pour reconstruire l'infrastructure et réinstaller les réfugiés internes dans leur lieu de résidence d'origine. En tant que travailleurs, nous apprécions les mesures prises par le gouvernement à cet égard. Cependant, le gouvernement reste confronté à un défi de taille, celui de trouver une solution efficace et durable pour répondre aux revendications des minorités. À cet égard, nous pensons que les autorités devraient agir plus rapidement pour mettre en place des consultations et arriver à un consensus qui soit acceptable pour toutes les communautés. Par le passé, nous avons vu des politiciens de tous bords attiser la haine des communautés dans leur propre intérêt politique. Nous devons empêcher que cela se reproduise et, en tant qu'organisations puissantes de la société civile, nous sommes conscients du rôle que nous devons jouer pour amener les autorités à prendre toutes les décisions nécessaires en ce moment crucial.

Les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de cette année nous tiennent particulièrement à cœur. La discussion récurrente sur les principes et les droits fondamentaux au travail arrive à point nommé. En effet, l'expérience a montré que les lois adoptées pour renforcer le droit du travail sri-lankais et le rendre conforme aux conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT n'ont pas eu les résultats escomptés. Il est donc urgent de déterminer les raisons de cet échec, en particulier en ce qui concerne l'inspection du travail et la poursuite en justice des auteurs d'infractions.

L'année dernière, le gouvernement a essayé d'introduire une loi relative à un régime de pension contributif pour les employés du secteur privé mais, malheureusement, certains éléments extrêmes se sont opposés au texte et plusieurs ONG financées par des fonds étrangers ont induit les travailleurs en erreur sur la base d'arguments purement fallacieux. Ce projet de loi comporte sans doute des lacunes, mais il n'y avait aucune raison de le rejeter dans sa totalité. Notre syndicat, en tant qu'organisation de travailleurs la plus représentative du pays, va continuer à faire pression sur le gouvernement pour qu'il réintroduise ce projet de loi avec les amendements nécessaires. Si cette loi est adoptée, Sri Lanka deviendra le pays le plus avancé de la région en matière de sécurité sociale.

Le chômage des jeunes reste un réel problème dans notre pays et toutes les parties prenantes doivent lui consacrer d'urgence toute leur attention. Même si le taux de chômage national officiel est passé de 15,9 pour cent en 1990 à 4,9 pour cent en 2011, le taux de chômage des jeunes demeure très élevé, puisqu'il atteint 19 pour cent. Cette situation a été à l'origine de plusieurs soulèvements et manifestations de la part des jeunes au cours des trois dernières décennies. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, notamment le système éducatif désuet, mais les gouvernements successifs ne sont pas parvenus à accorder suffisamment d'attention à ce problème et à trouver une solution durable. En tant qu'organisation de travailleurs, nous sommes convaincus qu'une solution fragmentée ne suffit pas pour résoudre ce problème. Au contraire, il faut initier un effort national qui tienne compte de tous les facteurs socio-économiques propres à notre pays.

Pour terminer, je considère qu'il est de mon devoir de vous rappeler le rapport que j'ai présenté à cette assemblée en 2009, dans lequel je faisais part de mon optimisme concernant la loi élaborée contre la sous-traitance dans le travail. Cependant, j'ai le regret de vous informer que, bien que des accords tripartites aient été conclus au niveau du gouvernement et du Conseil consultatif national pour le travail, certains fonctionnaires de l'Etat se sont opposés à ce projet de loi pour de mauvaises raisons. Nous considérons cette opposition comme une violation flagrante des principes de tripartisme que défend notre organisation. Notre syndicat, avec le soutien d'autres syndicats de Sri Lanka, continuera à se battre pour faire adopter cette loi.

(La séance est levée à 13 h 30.)

Cinquième séance

Mercredi 6 juin 2012, 14 h 30

Présidence de M. Matthey et de M. Atwoli

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la cinquième séance de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous allons reprendre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original azéri: M. ALAKBAROV (*ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Azerbaïdjan*)

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Directeur général pour son rapport à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, rapport qui souligne la nécessité de mettre un terme aux tendances économiques inefficaces dans une situation économique mondiale devenue complexe, ainsi que le besoin de rétablir la justice sociale, deux questions qui préoccupent de plus en plus le monde d'aujourd'hui.

Cette conférence annuelle organisée par le Bureau international du Travail soutient l'instauration de la justice sociale à l'échelle nationale et internationale. Le rapport peut être considéré comme un appel à se pencher sur cette question, qui apparaît plus complexe encore à l'heure de la mondialisation, et à mobiliser, à cet effet, les efforts de tous les pays.

On constate clairement qu'au cours des trente dernières années, dans le monde, la répartition inéquitable des revenus et l'utilisation de modèles de croissance économique inefficaces déjà parvenus à un point critique, ont eu de graves conséquences sur le plan social. Ce constat signifie qu'il est extrêmement important, aujourd'hui, d'œuvrer pour le passage à une époque nouvelle de justice sociale en préservant le système de gestion économique des stéréotypes contraires aux critères du bien-être social, et également d'intensifier les efforts en vue d'accroître la prospérité des personnes.

Parmi les principaux objectifs à l'ordre du jour figurent la mise en œuvre d'une politique macroéconomique réfléchie et adaptée dans les pays, l'orientation du système financier vers l'économie réelle, la création d'entreprises viables, et notamment d'emplois décents, ainsi que la formation d'un marché du travail équitable conforme aux normes internationales du travail. Nous sommes convaincus qu'en agissant dans ce sens comme moteur des efforts, le Bureau international du Travail aura large-

ment contribué à la réalisation de ces objectifs d'ici à 2019, année qui marquera son 100^e anniversaire. En ce sens, les sept prochaines années, fondées sur le mandat et les valeurs du tripartisme propres au BIT, peuvent poser un jalon historique sur le plan de la justice sociale et du développement social durable des Etats, en assurant la mise en place d'un système de droits du travail et de droits sociaux dans le monde. La récession économique qui a eu des conséquences graves sur la croissance économique, le développement social et les structures politiques de certains pays, a entraîné des changements importants.

Dans ce contexte mondial de développement inégal et de dégradation de la cohésion sociale, la République d'Azerbaïdjan est en train de mettre en œuvre, de façon fructueuse, un modèle économique et social équitable qui a été décidé à point nommé. L'application d'une politique macroéconomique bien élaborée a permis de stabiliser le développement socio-économique du pays.

En l'espace de huit ans seulement, le PIB et la production industrielle ont triplé. En 2009, alors que l'économie mondiale était touchée de plein fouet par la crise, l'Azerbaïdjan connaissait une croissance économique de 9,3 pour cent et, autre progrès notable, il mettait un terme à la période de transition et s'engageait dans la voie de réformes modernes.

A ce jour, notre pays s'est fixé comme objectifs majeurs, d'ici à 2020, de doubler le PIB, de devenir un pays à revenu élevé et de rejoindre les rangs des pays développés. Avec une part de plus de 80 pour cent dans l'économie du Caucase du Sud, l'Azerbaïdjan a initié une politique d'investissement orientée vers l'économie réelle qui stimule la situation transparente et favorable du monde des affaires dans le pays.

Sur la seule année 2010, 17,6 milliards de dollars des Etats-Unis, ont été investis en Azerbaïdjan, puis 20 milliards en 2011, soit un total de 37 milliards de dollars des Etats-Unis au cours des deux dernières années. Aujourd'hui, le secteur privé représente environ 83 pour cent de l'économie du pays.

La réduction au minimum de la dépendance du pays au pétrole conjuguée au développement harmonieux et diversifié de l'économie demeure un objectif primordial et favorise grandement la création d'emplois décents et le développement social dans son ensemble. De fait, la croissance économique du pays – production de pétrole non comprise – s'établissait, l'année dernière à près de 10 pour cent et elle atteignait déjà 7,7 pour cent au premier trimestre de cette année.

Dans le cadre de la mise en place d'une économie moderne, l'Azerbaïdjan mène des actions en vue de diffuser davantage les technologies de l'information et de la communication et d'engager la production d'énergie alternative; le pays oriente sa politique macroéconomique vers des objectifs sociaux, à savoir notamment développer le capital humain, veiller à assortir la main-d'œuvre et le progrès économique et créer un marché du travail qui réponde aux normes internationales du travail.

En d'autres termes, le facteur humain et le développement du capital humain sont au cœur de la politique de l'Azerbaïdjan. Certains programmes concrets mis en œuvre dans ce sens, grâce à un financement permanent de l'Etat, donnent des résultats positifs. Par exemple, au cours des huit dernières années, des projets d'infrastructures modernes ont été menés à bien, plus d'un million de nouveaux emplois ont été créés, le taux de chômage a baissé pour s'établir à 5,4 pour cent et le taux de pauvreté a été divisé par cinq: il est aujourd'hui de 7,6 pour cent. Parallèlement, la dynamique de croissance des revenus de la population s'est maintenue, ce qui continue d'influencer sensiblement les indicateurs d'inflation.

Original espagnol: M. NAVARRO (travailleur, Cuba)

Une fois encore, nous sommes réunis en cette maison pour parler des problèmes dramatiques auxquels sont confrontés les peuples depuis plus de trois ans, à l'heure où la classe ouvrière se débat, dans tous les pays du monde, pour défendre les droits qui sont bafoués, alors que les centres du pouvoir économique remplissent les caisses des grandes banques et des institutions financières qui ont mené le monde à la grave crise actuelle, privant les travailleurs et les familles des ressources qui sont les leurs.

Il est effrayant de penser à l'avenir incertain qui attend des millions de jeunes sans emploi dans le monde, avec des taux de chômage dépassant, dans certains pays, 40 pour cent; cette catégorie de la population est parmi les plus vulnérables face à la crise.

On observe une recrudescence de la pauvreté dans bon nombre de pays du tiers monde et l'on voit disparaître le dénommé Etat-providence dans les pays d'Europe, entraînant l'effondrement des droits sociaux et des services publics. Si les travailleurs se font entendre en manifestant, ils sont durement réprimés, ce qui met à mal l'image de la démocratie que l'on nous a pourtant vendue à tous les bras. C'est pourquoi, nous le redisons, nous sommes absolument d'accord avec les analyses et les efforts de l'OIT en faveur d'une sécurité sociale accessible à l'énorme part de la population mondiale qui n'en bénéficie pas, de l'emploi et d'un futur porteur pour les jeunes.

Cependant, nous sommes convaincus que nous n'arriverons jamais à régler les problèmes graves d'inégalité, d'abus, d'insécurité, de chômage, de répression, de spoliation, de guerres et de crimes dont nous sommes témoins chaque jour au nom de la démocratie et des droits de l'homme dans le cadre du système capitaliste actuel. Les crises que nous traversons, et toutes leurs conséquences, ne sont pas conjoncturelles, elles sont systémiques et c'est le système lui-même qui doit changer.

Les syndicats cubains continueront de travailler de façon constructive, comme nous l'avons déjà affirmé à d'autres occasions au sein de l'OIT. Tou-

tefois, nous continuerons d'exprimer notre volonté de voir se démocratiser les mécanismes qui régissent le fonctionnement de cette institution pour que l'OIT soit une organisation véritablement plurielle et représentative de tous les courants. Le monopole et la marginalisation qui se manifestent clairement au sein de l'Organisation doivent prendre fin. Il faut ouvrir la voie à une participation proportionnelle qui fasse de l'OIT une institution véritablement plurielle.

Nous dénonçons parallèlement l'attitude absolument irresponsable des employeurs à la Commission d'application des normes. Ceux-ci ont paralysé les travaux de la Commission, preuve de la tentative de domination exercée par les patrons sur les travailleurs au moment de la crise du système capitaliste. Les travailleurs cubains connaissent des difficultés économiques dues à la crise multiple qui accable toute l'humanité. Nous subissons les conséquences de mesures imposées de l'extérieur depuis des années et dont le but manifeste est d'engendrer la faim, la pénurie, le manque de médicaments et de bien d'autres choses encore afin d'organiser d'énormes campagnes médiatiques visant à produire des conflits sociaux qui mènent à la chute du système et du gouvernement.

Cependant, comme nous l'avons dit l'an dernier, nous sommes en train de mettre en place les changements que nous croyons nécessaires, d'une manière organisée et surtout, avec la participation de l'immense majorité de la population dans le cadre d'un vaste processus démocratique de consultation et d'échanges dans chacun des centres de travailleurs, d'étudiants ou de quartier, de façon à ce que les aides et programmes sociaux, fruits de la révolution, soient préservés et améliorés et à ce que nous puissions continuer de tendre la main à d'autres peuples dans le besoin.

Ainsi, nous poursuivrons ce travail de manière constructive au BIT, en collaborant à sa noble mission et n'ayant de cesse de l'améliorer.

Original anglais: M. DHINGRA (employeur, Inde)

La Conférence se déroule à un moment où l'économie mondiale une fois de plus connaît une grande incertitude. La crise de la zone euro menace la reprise économique pour sortir de la dernière récession. En Asie, en Afrique, en Amérique latine, les lueurs d'espoir d'un retour à la croissance sont menacées par la baisse de la demande, alors que le chômage et la pauvreté sont susceptibles de créer une situation irréversible.

La situation de l'emploi est également morose. Plus de 200 millions de personnes sont au chômage; environ 1,52 million de personnes, la moitié de la main-d'œuvre, travaillent dans des conditions précaires et 75 à 80 pour cent de la main-d'œuvre ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale. Une crise prolongée mettrait les gens dans une situation très difficile, entraînant des tensions sociales et l'exclusion économique.

Il est donc nécessaire d'agir. Nous avons le sentiment qu'il faut se concentrer davantage sur la crise de l'emploi des jeunes et le socle de protection sociale. Cette Conférence devra apporter des réponses pragmatiques pour sortir les Etats Membres de la crise.

Les mesures de protection sociale englobent l'accès aux services de santé, à un revenu de base et à la sécurité sociale. Elles jouent un rôle clé dans la réponse à la crise pour éviter que les pauvres ne

basculent dans la marginalité et ne rejoignent les groupes antisociaux. Un système de sécurité sociale fort peut assurer la cohésion sociale, réduire les inégalités et promouvoir des politiques orientées vers la croissance.

La création de possibilités d'emplois productifs et décents est le seul remède à la situation. Avec un chômage mondial de l'ordre de 205 millions de personnes en 2010, selon les estimations de l'OIT, des politiques de création d'emplois devraient faire partie intégrante de la stratégie de mise en place d'un socle de protection sociale.

L'Inde a une population importante, 93 pour cent de sa main-d'œuvre travaille dans le secteur informel. Le revenu est faible, les conditions de travail dangereuses, et la sécurité sociale presque inexistante. Un certain nombre de régimes ont été mis en place ces dernières années pour fournir un socle de sécurité sociale adéquat à ces travailleurs. Il s'agit, par exemple, de l'établissement d'un plancher de salaire minimum, de la loi sur la sécurité sociale des travailleurs du secteur informel ou encore du régime de garantie de l'emploi rural national Mahatma Gandhi, qui assure un minimum de 100 jours d'emploi à un adulte dans chaque famille. Il existe aussi un régime qui garantit un traitement médical à chaque famille pauvre jusqu'à concurrence de 30 000 Rs pour une prime d'assurance dérisoire.

L'Inde doit aussi traiter les besoins en matière de développement des compétences des pauvres et des catégories marginalisées de la société. Pour cela nous avons mis en place des régimes d'emploi modulaires de formation professionnelle dans lesquels la formation est assurée de manière flexible et dans le cadre de modules. Il s'agit donc là d'un mécanisme de développement des compétences rapide dont les coûts sont assurés par le gouvernement. Nous savons bien que beaucoup de programmes utiles comparables sont en place dans d'autres pays. Le BIT peut et devrait diffuser les informations parmi ses Membres.

Les jeunes sont une force démographique et c'est pour cela qu'il faut se concentrer sur l'emploi des jeunes. Le chômage des jeunes s'établit aujourd'hui à 12,7 pour cent dans le monde; dans les pays en développement, le chômage des jeunes est encore plus élevé, notamment parmi les travailleurs pauvres. Vu l'accroissement continu du chômage des jeunes dans le monde, aucune amélioration importante de leurs perspectives d'emploi n'est possible sans mesures fortes prises en concertation au niveau mondial.

Le Pacte mondial pour l'emploi est pertinent pour les années à venir. L'OIT devrait contrôler sa mise en œuvre par les Etats membres et fournir toute assistance technique dans ce contexte.

L'OIT a la capacité et la crédibilité nécessaires pour relever les défis actuels. Une approche volontariste est nécessaire pour traiter les problèmes existants.

M. GUEDON (*ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement durable, Gabon*)

Au nom de la délégation que je conduis et en mon nom propre, je tiens tout d'abord à joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser à vous-même ainsi qu'à l'ensemble du Bureau mes chaleureuses félicitations pour votre élection et la manière dont vous conduisez nos travaux.

C'est aussi l'occasion pour moi de rendre un hommage ô combien mérité à M. Juan Somavia, au

moment où vous vous apprêtez à quitter la tête du BIT. Nous garderons de vous le souvenir vivace de votre prestigieuse contribution au rayonnement de notre institution.

Vous assurez aussi une transition exemplaire avec M. Guy Ryder, votre successeur, à qui nous accordons notre pleine et entière confiance. Nous savons qu'il défendra de manière pragmatique les intérêts de notre institution tripartite pour accroître son influence dans les forums mondiaux.

Face aux inquiétudes du monde du travail, nous devons prendre des décisions cruciales, que ce soit pour juguler la crise mondiale de l'emploi des jeunes, traiter efficacement la question du socle de protection sociale, ou promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, tout ceci dans le cadre bien compris du tripartisme et du dialogue social.

A cet égard, l'OIT doit demeurer proactive et, de ce fait, elle doit plus que jamais être le rempart inébranlable qui justifie son rôle de leader pour promouvoir les normes sociales, gages d'une justice sociale elle-même génératrice de paix sociale.

Notre rencontre se déroule à des moments particulièrement difficiles et incertains pour beaucoup d'entre nous. C'est pourquoi nous devons éviter des solutions hâtives et inadaptées telles que la désarticulation du tissu productif, c'est-à-dire de l'économie réelle au profit des marchés financiers, source par excellence de milliers de tourments pour les travailleurs, les entreprises et même les Etats.

En disant cela, je partage l'analyse avisée de M. Somavia qui déclarait le 30 mai dernier, à cette même tribune, et je cite: «Inspirer confiance aux seuls marchés financiers tout en perdant la confiance des peuples n'aggrave pas seulement la spirale infernale de la récession économique, mais laisse aussi le champ libre aux solutions extrémistes.»

Mon pays reste profondément attaché aux idéaux de l'OIT que nous nous efforçons au quotidien de mettre en œuvre.

En matière de renforcement du dialogue social et du tripartisme, il y a maintenant six mois que nous nous sommes dotés d'une Charte nationale du dialogue social. C'est un acte majeur pour les acteurs du tripartisme animés par le souci de cohésion sociale et de la primauté de nos valeurs communes.

Le Président de la République, S.E. Ali Bongo Ondimba, déclarait à l'occasion de la cérémonie de signature de cette charte, je cite: «Ce dialogue social est fondé sur les valeurs de solidarité et de respect mutuel que nous devons tous promouvoir en toutes circonstances, parce qu'elles contribuent à la paix et à la cohésion de la nation.»

A l'heure où notre Président a décidé de réécrire notre contrat social et d'asseoir l'image d'un Gabon en mouvement vers l'émergence, nous sommes, à l'instar de bien des pays représentés ici, plus que préoccupés par la crise de l'emploi des jeunes. Le Forum mondial sur l'emploi des jeunes, qui s'est tenu il y a quelques jours, en ces lieux, a permis aux jeunes de lancer à nouveau un cri, sinon des revendications légitimes, à l'endroit des dirigeants politiques, du monde des affaires, de la société civile et des organisations internationales, pour qu'ils se mettent d'accord sur les mesures et les politiques qui donnent à tous des chances équitables de trouver un emploi décent.

Nous devons conjuguer nos efforts pour définir une stratégie globale. Du traitement de la crise de

l'emploi des jeunes dépendra en grande partie la crédibilité, sinon la survie, des fondements de la démocratie et de la gouvernance mondiale.

Je soutiens donc sans réserve la prise en compte par notre Conférence des conclusions du Forum sur l'emploi des jeunes. C'est une démarche novatrice pour faire de l'emploi des jeunes un objectif universel concret.

Au plan national, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une politique d'emplois décents et productifs en tant que cible prioritaire des Objectifs du Millénaire pour le développement afin d'éradiquer l'extrême pauvreté de cette importante catégorie sociale. Cet engagement, en phase avec les idéaux de l'OIT, implique les partenaires sociaux et les jeunes eux-mêmes dans la recherche de solutions novatrices.

D'autres chantiers importants sont actuellement ouverts – notamment la modification de certaines dispositions du code du travail – pour répondre aux nécessités évolutives du monde du travail, la révision du code de sécurité sociale et la détermination d'un système crédible de représentativité syndicale.

A cet égard, notre coopération avec l'OIT doit être renforcée. Nous sommes d'ailleurs confiants quant à l'issue des négociations que nous poursuivons avec le BIT en vue de l'adoption de notre programme pays pour le travail décent.

Je terminerai mon propos sur la question cruciale du socle de protection sociale, question pour laquelle mon pays soutient vivement l'adoption d'une recommandation qui constituera un engagement en vue de l'édification d'une plate-forme de sécurité sociale universelle.

Pour l'heure, le gouvernement du Gabon relève un défi véritablement majeur: celui de garantir la couverture sociale universelle et l'accès aux soins de santé pour tous. Notre défi consiste aussi à restructurer la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale afin de renforcer leur synergie opérationnelle.

Tels sont les quelques commentaires que je souhaitais partager avec vous.

Original anglais: M. YIMER (employeur, Ethiopie)

Comme vous le savez, la scène économique et financière internationale a connu ces dernières années une crise sans précédent qui a aggravé directement le problème du chômage de bien des pays. Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session montrent clairement que la protection sociale et l'emploi pour les jeunes sont indispensables pour la croissance et le développement.

Le problème du chômage, par une série d'effets en chaîne, a amputé le revenu des ménages. Nous avons tenté de réduire le chômage en faisant le nécessaire pour ouvrir aux jeunes des centres urbains de nouvelles possibilités d'emploi; à cet effet, nous avons créé des petites coopératives et mis en place des associations d'employeurs.

Nous nous efforçons également, toujours dans le but de résoudre le problème du chômage, de promouvoir autant que possible la création de petites entreprises. La mécanisation de l'agriculture et les exploitations familiales sont devenues le pivot du développement économique et de la création d'emplois dans l'Ethiopie rurale. Par ailleurs, l'amélioration des services de santé, opérée dans le cadre de programmes de vulgarisation agricole, a permis aux investisseurs de trouver sur le marché du

travail une main-d'œuvre abondante et en bonne santé.

La Fédération des employeurs d'Ethiopie sait que le chômage et le déficit de protection sociale sont des problèmes sociaux douloureux. Pour inverser la tendance, le gouvernement de l'Ethiopie a pris de nombreuses mesures pour augmenter les possibilités d'emploi dans le domaine de l'agriculture, de la construction, de l'industrie, ainsi que dans d'autres secteurs. Le gouvernement a également tenté d'améliorer la situation du secteur informel en favorisant l'accès au crédit par un dispositif approprié.

Les stratégies et les politiques de l'emploi en vigueur incitent les acteurs privés à investir dans divers secteurs économiques. Le soutien inconditionnel dont bénéficie le secteur privé a permis d'augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes en Ethiopie. C'est dans ce contexte que la Fédération des employeurs d'Ethiopie s'est attachée à promouvoir la notion de travail décent parmi les partenaires sociaux tripartites.

Nous croyons en la dignité du travail et œuvrons à la réalisation sur le lieu de travail de l'Agenda du travail décent de l'OIT, qui fait partie intégrante de nos politiques et stratégies de développement. Notre principal objectif, ce faisant, est de maintenir la paix sociale et d'accroître la productivité et l'efficacité de nos entreprises.

Le gouvernement de l'Ethiopie a mis en place des politiques et des stratégies en faveur des pauvres afin d'assurer une protection sociale à l'ensemble des citoyens du pays. Désormais, les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé bénéficient d'un même niveau de protection sociale, garanti par le cadre juridique. Le plan quinquennal de croissance et de transformation porte sur la réduction du chômage et la protection sociale. La prévention du VIH/sida sur les lieux de travail a permis d'accroître la productivité et le rendement des entreprises. Le plan de création d'emplois verts a par ailleurs contribué à assurer la subsistance des agriculteurs du pays. La politique en faveur de l'emploi et de la protection sociale a apporté une paix et une sécurité dont bénéficient même les plus humbles citoyens.

En tant que porte-parole des entreprises privées, nous plaçons activement en faveur de la création d'un environnement favorable à l'essor et à l'expansion du secteur privé. Dans le contexte de la mondialisation, la Fédération des employeurs d'Ethiopie a noué des relations tripartites fortes avec des associations d'employeurs de Norvège et de Chine, pour l'intérêt mutuel de toutes les organisations concernées. Nous entretenons également de bonnes relations avec la Fédération des employeurs néerlandais ainsi que d'autres fédérations des employeurs d'Afrique, qui nous ont permis de partager des expériences pour notre profit à tous. Je tiens pour terminer à inciter tous les investisseurs de mon pays à s'investir, à leur convenance, dans une activité commerciale rentable.

Original portugais: M. PITRA NETO (ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola)

Je voudrais commencer par saluer, au nom du gouvernement de la République d'Angola, les participants à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail et leur présenter tous mes vœux que ses résultats soient à la hauteur des espérances des protagonistes du monde du travail.

Je voudrais tout particulièrement féliciter le nouveau Directeur général du Bureau international du

Travail et lui présenter mes meilleurs vœux de succès à la tête de cette Organisation tellement importante au sein des Nations Unies.

Parmi les thèmes choisis cette année, il y a bien sûr le chômage. C'est tout à fait justifié, dans la mesure où il frappe durement beaucoup de gens dans tous nos pays, en particulier parmi les jeunes. C'est là une des terribles conséquences de la crise économique et financière qui touche tous les pays du monde depuis 2006.

En Angola, le gouvernement et les partenaires sociaux se sont attelés à la tâche de reconstruire le pays depuis que la paix a été restaurée en 2002 et de jeter les bases d'une société moderne et en croissance. Ainsi, l'un des grands objectifs que nous nous sommes fixés est de mettre en place les conditions voulues pour améliorer l'emploi et l'employabilité, en insistant sur l'accès au monde du travail pour les jeunes.

Pour ce faire, nous avons mis sur pied différents programmes visant à accroître durablement l'offre d'emplois, misant notamment sur la formation professionnelle et la promotion de l'entrepreneuriat.

Nous avons sur le métier plusieurs initiatives qui visent à étendre et à renforcer les filières de formation professionnelle, qui aujourd'hui passent par des centres de formation professionnelle, des écoles rurales des arts et métiers, des centres d'entrepreneuriat et des pépinières d'entreprises. Toutes ces entités fonctionnent de manière coordonnée afin d'augmenter l'employabilité des jeunes, c'est-à-dire à faire en sorte qu'ils puissent faire leur entrée sur le marché du travail.

L'exécution des programmes s'inscrivant à présent dans un climat de paix et s'étendant à tout le territoire national, nous avons pu augmenter le nombre de travailleurs et réduire peu à peu le taux de chômage.

Les initiatives du monde des entreprises visant à stimuler l'esprit d'entreprise se sont multipliées. Un exemple en est un fonds de microcrédit appelé «Mon entreprise, c'est ma vie», qui a pour objectif d'aider les petits entrepreneurs, surtout les jeunes et les femmes, en zones rurales et périurbaines.

Pour ce qui est du système juridique, il faut souligner que la loi générale de l'emploi qui est en vigueur depuis 2000 définit le régime juridique du travail domestique. Un projet de loi sur un régime du travail domestique conforme à la convention n° 189 fait actuellement l'objet d'un débat public.

L'Angola continuera de s'employer à stimuler la création d'emplois car l'emploi est le préalable de la mise en œuvre de bon nombre des recommandations de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail concernant la promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes.

Sans une croissance durable des perspectives et des possibilités d'emplois, nous n'arriverons pas à mettre en place un socle de protection sociale qui aille dans le sens de l'équité et de la justice sociale.

Enfin, pour conclure, nous tenons à dire que la République de l'Angola, est fermement résolu à tout faire pour poursuivre la collaboration avec les partenaires sociaux dans la mise en œuvre de politiques et de programmes réalistes qui permettent d'avancer pas à pas vers l'amélioration des conditions de travail, de créer des emplois nouveaux et d'offrir à tous ses citoyens des revenus plus élevés et une meilleure qualité de vie dans un climat de justice sociale.

Original japonais: M. KOGA (travailleur, Japon)

Comme le Directeur général l'a déclaré dans son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sont tous conscients des problèmes qui se posent pour parvenir à une société équitable, respectueuse de l'environnement et durable, où chacun peut accéder à la justice sociale et avoir une vie décente. Cependant, face à la réalité qu'est l'augmentation constante du travail précaire, qui touche plus particulièrement les jeunes et les femmes et dans laquelle la protection sociale des groupes vulnérables n'est pas suffisante, pouvons-nous réellement dire que le monde a changé d'orientation pour aller vers la création d'un nouveau modèle social?

Je tiens à souligner qu'il faut un engagement fort pour parvenir à la ratification et à la mise en œuvre des normes fondamentales du travail de l'OIT, en particulier de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, en promouvant le dialogue social de façon à améliorer la qualité de tous les types d'emplois. Dans ce contexte, nous devons consacrer toute l'attention voulue à la situation qui s'est produite à la Commission de l'application des normes. Nous devrions déployer tous les efforts pour résoudre la situation conflictuelle de sorte que le mécanisme de contrôle de l'application des normes puisse fonctionner: c'est la mission de l'OIT, fondée sur l'esprit de tripartisme et de dialogue social. Dans ces circonstances, je suis heureux de vous informer des perspectives très prometteuses pour l'avenir du Japon. Un dialogue sur une stratégie d'emploi tripartite a été établi. L'augmentation du salaire minimum et des mesures relative à l'emploi, convenues dans le cadre de ce dialogue, seront incorporées dans la nouvelle stratégie de croissance du gouvernement. En ce qui concerne les mesures pour l'emploi des jeunes, la discussion s'est poursuivie récemment entre les ministères sur l'élaboration d'une stratégie d'emploi unifiée en leur faveur. Nous devons concentrer nos efforts avec un maximum de sagesse et d'ingéniosité de façon à résoudre les différentes questions en jeu.

Maintenant, j'aimerais aborder la question des droits fondamentaux au travail pour les travailleurs du secteur public au Japon. Il y a un an, des projets de loi portant sur la réforme de la fonction publique permettant la participation des fonctionnaires à la négociation collective ont été soumis au parlement. Les débats sur ces projets de loi ont commencé le 1^{er} juin. Nous faisons le maximum pour faire adopter ces projets de loi à la présente session du parlement. En outre, un projet de loi concernant les droits fondamentaux au travail des agents du service public sur le plan local, y compris le droit de s'organiser pour le personnel de lutte contre les incendies, est à l'examen. Cependant, l'introduction de ce projet de loi a subi des retards. Nous souhaitons qu'un projet de loi soit soumis au parlement dès que possible.

Enfin, étant donné que ce sera la dernière session de la Conférence sous la direction de M. Juan Somavia, nous souhaitons lui exprimer notre chaleureuse gratitude et tout notre respect pour les tâches qu'il a réalisées. Nous avons pu faire avancer le mouvement des travailleurs, en rappelant constamment les messages prônés par le Directeur

général en faveur de l'Agenda du travail décent. Le concept du travail décent est désormais bien accepté au Japon. L'amélioration de la justice sociale est une mission bien connue à l'OIT, et nous nous réjouissons de la création de nouvelles normes internationales du travail à cet égard et aussi du renforcement du mécanisme de contrôle de l'Organisation sous la direction du nouveau Directeur général, M. Guy Ryder.

Pour terminer, indépendamment des défis qui nous attendent, la vocation principale de l'OIT reste la suivante: encourager la justice sociale et la paix dans le monde grâce au mandat qui lui a été imparti. Chaque partie doit reconnaître sa responsabilité et ses obligations. Nous, travailleurs japonais, sommes prêts à coopérer et à appuyer pleinement l'OIT.

Original espagnol: M. DIAZ (travailleur, Chili)

Je me félicite de l'élection du camarade Guy Ryder comme nouveau Directeur général du BIT. Nous connaissons ses capacités et nous sommes sûrs qu'il continuera de renforcer cette institution en tant qu'instance exceptionnelle de dialogue social. Le dialogue social, c'est l'instrument principal pour la paix sociale, et le fait que les partenaires sociaux se reconnaissent mutuellement lui donne sa solidité.

Au Chili, l'économie a connu une croissance soutenue et elle s'est modernisée dans de nombreux secteurs. Mais il y a un manque de liberté syndicale, telle que définie dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, non seulement à cause d'une législation qui n'est pas appropriée mais aussi, et c'est important, parce qu'il y a encore des employeurs dont la culture politique va à l'encontre des syndicats, et qui ont la tentation de ne pas respecter l'immunité des dirigeants syndicaux lorsqu'il n'y a pas d'accord. Sont présents ici des délégués chiliens qui peuvent en témoigner.

La législation chilienne ne permet la négociation collective qu'au niveau de l'entreprise. Or, ces entreprises se sous-divisent en entités aux raisons sociales différentes afin d'empêcher que les travailleurs puissent s'unir pour avoir davantage de capacité de négociation. La négociation collective est un instrument de distribution des richesses et l'absence de négociation collective sur un pied d'égalité est l'une des raisons pour lesquelles le Chili est l'un des pays où les inégalités sociales sont les plus fortes, avec de forts écarts salariaux et de protection sociale.

L'employabilité, ce n'est pas le travail décent, comme le dit l'OIT. En 2011, au Chili, il y a eu toute une série de mobilisations sociales unitaires (travailleurs, étudiants, écologistes). Certains portaient sur un sujet déterminé, d'autres étaient régionales. Les gens ont manifesté nombreux, dans la rue, leur frustration, leur colère, et ont demandé davantage de démocratie, de participation et de justice sociale.

Les rares moyens de participation que les gens ont, le peu de crédibilité des organes publics, privés et politiques, la corruption dans des secteurs du marché sont un danger réel pour l'institution démocratique quand il s'agit d'assurer ce que l'on appelle la paix sociale. Cette paix sociale s'est peu à peu transformée en un capital pour les investissements, ce qui est bon mais, dans notre pays, les gens sont très en colère et ceux qui ont la responsabilité de

répondre à ces demandes – le gouvernement, le parlement – se sont retranchés derrière des dogmes et des rigidités économiques et ne cessent de répéter que le marché régit tout, que le chemin sera difficile et incertain.

Dans ce contexte, il devient difficile et compliqué d'exercer les droits fondamentaux au travail, comme le dialogue par exemple. Mais, allant à l'encontre de cette tendance, en janvier de cette année, nous avons signé avec les grandes entreprises de la Confédération de la Production et du Commerce (CPC) un protocole d'entente dont l'élément essentiel est qu'il reconnaît la nécessité de renforcer l'activité syndicale et les instruments pour la négociation collective.

Nous avons conclu un accord analogue avec de petites entreprises pour renforcer la syndicalisation. Par conséquent, la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) du Chili est prête pour le dialogue social afin que, les employeurs et les travailleurs conviennent de politiques favorisant la croissance économique, tant pour le pays que pour les entreprises et pour les travailleurs, mais avec des mécanismes clairs de distribution des richesses et des normes du travail adéquates.

Ainsi, nous demandons au gouvernement de prendre en compte le contenu de ces accords et de les transformer en lois, et de commencer la discussion de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, afin d'instituer des socles de protection sociale pour tous les travailleurs chiliens, notamment aussi pour ce qui est de la gestion privée des caisses de pension qui ont enregistré ces dernières années des pertes importantes au détriment des cotisations individuelles des travailleurs.

Ce serait bénéfique pour tous. Le gouvernement et le parlement doivent assumer leurs responsabilités et relever le défi. Nous insistons sur le fait que le développement des pays doit être assorti d'une protection sociale sur la base du travail décent, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective. A l'occasion de cette 101^e session de la Conférence, nous saluons notre compatriote, M. Juan Somavia, qui avec beaucoup de dignité, a conduit l'Organisation et l'a amené aux instances de la politique mondiale. Nous sommes fiers d'être chiliens et d'avoir un concitoyen qui agit à l'échelle mondiale, dans des organismes comme l'ONU.

Original vietnamien: M^{me} NGUYEN (travailleuse, Viet Nam)

La présente session a lieu dans une période où le monde, en particulier les travailleurs et les employés, sont confrontés aux effets négatifs de la crise mondiale. Nous sommes d'accord avec les observations du Directeur général du Bureau international du Travail dans ses rapports sur les socles de protection sociale et la crise de l'emploi des jeunes. Nous adhérons aussi à sa vision du développement durable pour la justice sociale telle qu'il la propose.

La Confédération générale du travail du Viet Nam, la VGCL, est une organisation qui représente et protège les droits et les intérêts légaux et légitimes des travailleurs. Elle compte plus de 7,5 millions de personnes dans plus de 110 000 syndicats. Elle participe toujours activement à l'élaboration de politiques et de législations, à la réalisation, à l'inspection et au suivi de nombreuses activités dans de nombreux domaines, y compris l'éducation, pour soutenir la cause de

l'industrialisation et la modernisation du pays ainsi qu'aux stratégies de développement durable pour garantir la démocratie, l'égalité et la justice sociale.

Nous travaillons en collaboration étroite avec le gouvernement et les organisations d'employeurs pour promouvoir le tripartisme et des relations professionnelles justes, stables et progressistes sur le lieu de travail, tout en renforçant le dialogue social et la négociation collective. La VGCL a obtenu un premier succès avec les accords collectifs pilotes dans l'industrie du textile et de l'habillement et elle est en train d'évaluer et de tirer des leçons de cet accord pour les étendre à d'autres industries.

La VGCL a mis en œuvre avec succès le programme de recrutement de plus de 1,5 million de nouveaux membres entre 2008 et 2013. La VGCL a participé activement à l'élaboration et a été à l'origine de plusieurs recommandations et propositions relatives à la sécurité sociale des travailleurs telles que l'augmentation du salaire minimum, l'amélioration des conditions de travail, l'assurance sociale, l'assurance maladie, l'assurance chômage et la construction de logements pour les travailleurs.

En outre, la VGCL a mené de nombreux programmes, initiatives et activités particulières pour aider les travailleurs et leurs familles à surmonter les difficultés. Elle a mis en œuvre de nombreuses activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, à lutter contre le VIH/sida et le travail des enfants et à aider les travailleurs migrants et les groupes défavorisés.

Aujourd'hui, la VGCL dispose de 21 établissements de formation professionnelle, de 13 centres de formation professionnelle, et de huit agences pour l'emploi.

Entre 2009 et 2011, la VGCL a fourni une formation professionnelle à quelque 150 000 personnes et a permis à 53 000 personnes de trouver un emploi.

Actuellement, l'Assemblée nationale du Viet Nam révisé et amende le Code du travail et la loi sur les syndicats. Nous pensons que, lorsqu'ils seront adoptés, ces deux importants instruments permettront de mieux garantir les droits des travailleurs et des syndicats.

Ces dernières années, les syndicats vietnamiens ont bénéficié de l'appui du BIT et de diverses organisations syndicales. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier l'OIT de sa coopération et du soutien efficace qu'elle nous a apporté jusqu'à présent. Nous espérons que l'OIT et les autres organisations internationales continueront à nous aider à l'avenir.

M. BAHATI LUKWEBO (*ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique du Congo*)

Au moment où je prends la parole devant cette auguste assemblée, qu'il me soit permis avant toutes choses de présenter au nom du gouvernement, sous la houlette de Son Excellence, M. Joseph Kabila Kabangé, Président de la République, au nom de la délégation tripartite et de mon propre, mes sincères félicitations au nouveau Président élu, au Directeur général élu, M. Guy Ryder, pour sa brillante élection, mais également de saluer le précieux travail accompli par Juan Somavia durant son mandat qui touche à sa fin.

Je me fais aussi le devoir de louer le climat serein dans lequel se tient cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Ceci démontre parfaitement votre aptitude et votre volonté à bien con-

duire les travaux des présentes assises dont le thème est *Construire l'avenir avec le travail décent*.

Je profite de cette occasion pour saluer du haut de cette tribune le rôle que joue l'Organisation internationale du Travail dans la défense de la cause du travail décent à l'échelon international.

Dans ce même ordre d'idées, comment ne pas faire mention du rapport du Directeur général intitulé *Exécution du programme de l'OIT 2010-11*, lequel tombe à point nommé en cette période de basse conjoncture caractérisée par la crise économique et financière, le changement climatique et les criminalités transfrontalières. Les effets défavorables de la situation susvisée sur l'emploi sont multiformes et évidents.

A ce sujet, le gouvernement de la République démocratique du Congo partage les préoccupations de l'OIT sur la crise de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, les salaires, la protection sociale ainsi que la pauvreté. Il soutient les efforts entrepris afin de résorber cette situation qui ne fait que s'aggraver, surtout dans les pays en développement, menaçant de ce fait les progrès réalisés en vue de la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). S'agissant de la crise mondiale sur l'emploi des jeunes, mon pays, la RDC, assure la Conférence de l'engagement du chef de l'Etat, Joseph Kabila Kabangé, et de l'ensemble du gouvernement de lutter contre le chômage des jeunes et pour l'amélioration de leur employabilité en plaçant cette question au centre de nos actions.

La mise en place du Programme national pour l'emploi des jeunes PRO-YEN en 2009, dans le but de promouvoir l'emploi des jeunes en RDC est l'une des grandes décisions gouvernementales de mon pays sur la question.

La crise mondiale de l'emploi des jeunes mérite bien des moyens dans une concertation mondiale car ce fléau, qui a des conséquences multiples, est plus dangereux que la pandémie du sida.

Les informations contenues dans le rapport du Directeur général sur les résultats obtenus en 2010-11 par pays et par région ont attiré toute mon attention. En effet, ledit rapport souligne que, sur les 50 cibles fixées pour la période biennale, 46 ont globalement atteint leur objectif.

Eu égard à ces résultats, la délégation tripartite que j'ai l'honneur de conduire et moi-même sommes satisfaits du travail abattu et encourageons la poursuite des efforts pour la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail.

Le thème principal retenu à l'ordre du jour de la présente session mérite une attention particulière, car construire l'avenir avec le travail décent est plus qu'une interpellation dans les pays où le chômage atteint des proportions inquiétantes. Ce choix cadre avec le Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD), qui est un cadre de planification du financement des actions ciblées mises en œuvre à travers le partenariat avec l'OIT.

C'est dans cette optique que les délégués qui m'accompagnent et moi-même avons pris et prendrons une part active à toutes les commissions sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT.

Je voudrais terminer en souhaitant plein succès à ces travaux et en informant l'assemblée que l'Institut national de sécurité sociale de mon pays, étant membre de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale depuis 2009, est en cours de

réforme. Cela dans le souci d'en améliorer la gestion pour mieux atteindre les objectifs fixés, et ce par l'extension de la protection sociale et de l'amélioration des prestations sociales.

Original portugais: M. MAZIO (travailleur, Mozambique)

Alors que Juan Somavia va quitter ses fonctions de Directeur général, nous devons souligner l'importance du legs qu'il nous laisse sur les plans des connaissances et de l'engagement à promouvoir des relations professionnelles fondées sur le dialogue social, le travail décent et le respect des droits de l'homme et des droits syndicaux.

Nous saluons également le Directeur général élu, le camarade Guy Ryder, qui s'est déjà distingué en tant que dirigeant syndical et au sein d'autres organismes internationaux. Nous savons qu'il est fermement engagé à défendre les intérêts des travailleurs.

Les rapports non seulement soulignent clairement les activités réalisées dans le contexte général des objectifs fixés pour l'Organisation, mais donnent également une vision claire des défis qui doivent être relevés dans le monde pour promouvoir des relations professionnelles plus justes, surtout dans le contexte actuel de crise économique et financière mondiale où l'humanité toute entière est confrontée au chômage, à la pauvreté et aux inégalités sociales.

Le mouvement syndical du Mozambique se centre sur la lutte contre le chômage, surtout celui des jeunes qui, d'une part perdent des postes de travail en raison de l'impact négatif de la crise, et d'autre part quittent l'école sans pouvoir trouver de travail parce qu'ils n'ont pas les qualifications souhaitées par les entreprises et aussi parce que les investissements dans la création d'emplois sont insuffisants.

Dans le contexte du dialogue social tripartite, les partenaires sociaux s'attachent à définir et à mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir la formation professionnelle en accordant la priorité aux jeunes, en encourageant les entreprises à investir dans la formation, à faciliter les stages et à valoriser le potentiel humain dont le pays dispose.

La signature récente d'un mémorandum d'accord entre les partenaires sociaux pour la promotion de la formation professionnelle et les accords passés avec les entreprises dans le même objectif attestent de l'engagement en faveur de la promotion de l'emploi et de la qualification des jeunes, pour que ceux-ci soient compétitifs sur le marché du travail.

Le mouvement syndical du Mozambique élargit ainsi son action en ne s'engageant pas uniquement pour l'amélioration du niveau des salaires mais aussi pour une réelle mise en valeur des ressources humaines, la promotion d'un travail décent, un équilibre entre les hommes et les femmes et le règlement pacifique des différends.

Les syndicats se sont engagés à collaborer avec les partenaires sociaux pour lutter contre l'emploi précaire et les bas salaires et pour promouvoir la protection sociale, qui est actuellement loin de répondre aux besoins et aux attentes.

Le débat en cours à cette Conférence sur le socle de protection sociale stimule cet effort collectif. Dans notre pays, ce partenariat a déjà abouti à l'adoption de lois établissant la sécurité sociale obligatoire, la protection sociale de base pour les personnes en situation de pauvreté ou handicapées, et à l'amélioration de la qualité des services du régime de sécurité sociale, tout cela dans un contexte

de participation des travailleurs, des employeurs et du gouvernement.

Nous avons encore de très gros défis à relever pour concrétiser le travail décent, surmonter les difficultés résultant de la dynamique d'une économie de marché fondée sur la concurrence, parfois au détriment des facteurs sociaux et humains.

Nous sommes pour un ajustement des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle afin d'améliorer l'employabilité des jeunes et de répondre aux besoins des entreprises concernant un cadre de compétences professionnelles.

Nous sommes pour la conjugaison des efforts afin de promouvoir des emplois sûrs, durables et assortis de droits, d'où l'importance de l'appui technique de l'OIT au renforcement des capacités des syndicalistes pour qu'ils puissent participer de manière efficace aux négociations collectives, à la définition d'un véritable socle de protection sociale, au lancement d'initiatives pour l'emploi, et contribuer à traduire dans les faits l'égalité de droits et de chances pour les hommes et pour les femmes par le biais du dialogue social.

Nous réaffirmons la nécessité d'une plus grande implication de tous les pays dans le dialogue social, un dialogue pertinent pour la promotion de la recommandation sur le socle de protection sociale et la mise en œuvre de politiques de l'emploi davantage centrées sur la jeunesse.

Nous souhaitons au Directeur général et à l'Organisation tout entière plein succès dans l'exécution des programmes en cours pour des relations professionnelles plus justes et équitables.

Original anglais: M. MITUMITU (travailleur, Kenya)

Je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport; un rapport impartial, objectif et complet sur les travaux du Bureau concernant l'exécution du programme 2010-11 à partir du modèle de gestion axé sur les résultats, modèle qui nous a facilité l'évaluation des progrès réalisés à ce stade, des problèmes qui se posent et des enseignements à retenir pour l'avenir. COTU-Kenya est heureuse de constater que l'on a bien progressé dans la réalisation des objectifs fixés pour le Bureau – ancrer les programmes de promotion du travail décent dans les politiques économiques et sociales des Etats Membres, et assurer l'acceptation et l'intégration du concept de travail décent dans les programmes de politique générale de toutes les institutions régionales et multilatérales.

Le rapport souligne très justement qu'alors que le monde est encore étourdi par l'impact de la crise, dont les conséquences sur l'emploi des jeunes, sur les salaires, sur la protection sociale et la pauvreté, ont été extrêmement lourdes, beaucoup de gouvernements, tant dans le monde en développement que dans le monde développé, n'ont pas été réélus en raison de ce triple recul. Nous vivons dans un village, et nous assurons des emplois décents. Ces événements montrent clairement que les Etats Membres doivent faire en sorte que soit réellement concrétisée l'aspiration générale à un travail décent qui respecte la dignité humaine en instituant des politiques et des programmes susceptibles de déboucher sur un juste équilibre entre la croissance économique et le progrès social.

Dans l'exercice biennal examiné, les travailleurs kenyans, d'une manière générale, ont continué de connaître de très importants déficits de travail décent, avec en particulier un chômage en constante

hausse et le double problème du travail informel et de la pauvreté, et ce malgré l'adoption d'une Constitution revue donnant à tous les résidents des garanties concernant l'accès à l'eau et aux produits alimentaires, un logement et une éducation décentes, les soins de santé et la sécurité sociale, entre autres droits économiques et politiques.

COTU-Kenya a certes conscience des difficultés rencontrées par le gouvernement dans la gestion de l'économie ces deux dernières années, avec la dévalorisation du shilling par rapport aux principales monnaies, les prix élevés des carburants, les conditions climatiques difficiles, tous éléments qui ont entraîné une forte inflation et donc une augmentation du coût de la vie. COTU-Kenya continue de penser que beaucoup plus aurait pu être fait pour atténuer ces problèmes. Le fait que le gouvernement n'ait pas consulté les principaux groupes concernés, y compris les partenaires sociaux, de façon adéquate, ni engagé le dialogue avec eux a compromis la mise en œuvre des grandes initiatives pour le travail décent, notamment sur les systèmes d'assurance des employés de la fonction publique et le programme, récemment différé, de prise en charge des soins ambulatoires pour tous les travailleurs. Comme nous l'avions prédit, la mise en œuvre hâtive d'un vaste programme de prise en charge des soins ambulatoires pour les employés de la fonction publique géré par la Caisse nationale d'assurance maladie, sans consultation des travailleurs, a causé à ces derniers des pertes financières colossales. Une enquête parlementaire est en cours sur cette affaire, qui pourrait relever de la justice pénale au motif de fonds versés à des établissements médicaux n'existant pas.

COTU-Kenya s'élève contre le vol et le pillage purs et simples des ressources des travailleurs par des personnes politiquement corrompues qui cherchent à réunir des fonds en vue des prochaines élections générales, et elle applaudit à l'engagement du gouvernement qui est résolu à faire toute la lumière sur ce scandale afin de recouvrer les fonds qui manquent et de traduire en justice les coupables.

Nous applaudissons aussi à la mise en suspens de la proposition de relèvement de la cotisation des travailleurs à la NSSF et à la NHIF, en vue du financement du nouveau projet de prise en charge des soins ambulatoires pour tous les travailleurs, dans l'attente d'une enquête adéquate. COTU-Kenya maintient que la santé publique relève de la responsabilité du gouvernement, et que, si les travailleurs doivent être impliqués en la matière, des consultations structurelles doivent être menées avec eux. Nous demandons au BIT d'instituer et de concevoir des programmes comprenant des normes de visibilité avant toute mise en œuvre éventuelle.

Original anglais: M. DIMITROV (travailleur, Bulgarie)

Les défis économiques et sociaux qui se posent à la Bulgarie sont de taille. Les travailleurs bulgares payent le prix fort de la crise sur le plan social. En Bulgarie, comme partout ailleurs, la crise économique mondiale a frappé de plein fouet la demande nationale et les dépenses d'investissements. Des mesures d'austérité ont été prises, avec gel des salaires et des prestations sociales.

Après cinq ans au cours desquels les indicateurs se sont améliorés, 15 pour cent des emplois ont été perdus à cause de la récession. Le taux de chômage a presque doublé, atteignant 12,5 pour cent.

Dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi, les mandants bulgares à l'OIT ont soutenu, en mars 2011, l'analyse de la situation nationale effectuée au titre du Pacte mondial pour l'emploi, qui évalue les évolutions présentes et passées de l'économie et du monde du travail et formule des recommandations pour l'avenir. Ces recommandations ont été développées plus avant lors de la Conférence sur l'emploi et la rémunération organisée par la CSI en mars 2012, à laquelle l'OIT et le FMI ont activement participé. Nous avons également organisé une table ronde avec le gouvernement et les partenaires sociaux.

Les jeunes travailleurs en Bulgarie ont énormément de mal à entrer sur le marché du travail. Ils ne trouvent pas d'emplois stables et sûrs. La crise financière de 2008 a évidemment exacerbé cette situation. Comme dans la plupart des pays, les jeunes Bulgares sont les plus touchés par la crise. Le taux de chômage des jeunes est aujourd'hui de 30 pour cent contre 12 pour cent à la fin de 2008. Parmi les 27 membres de l'UE, la Bulgarie figure parmi les pays où le pourcentage des jeunes qui ne sont ni employés ni aux études est le plus élevé.

Je tiens à insister sur la gravité de la situation et sur la nécessité de réagir sans tarder avec de bonnes politiques macroéconomiques respectueuses des droits des jeunes.

Malgré la crise, le gouvernement de la Bulgarie et les partenaires sociaux sont parvenus à des accords concernant le travail à temps partiel afin de maintenir les emplois, de soutenir le salaire minimum et les allocations chômage et d'étendre certaines conventions collectives. Par ailleurs, le Code du travail a été modifié pour assurer la protection des droits des travailleurs à domicile, des travailleurs à distance et des travailleurs par intérim. Mais le dialogue social connaît des hauts et des bas. Le climat dans lequel il s'inscrit s'est détérioré suite à la crise, certains accords tripartites n'étant pas pleinement appliqués, ce qui a provoqué des mouvements de grève.

La violation des droits des travailleurs et des droits syndicaux est une réalité dans beaucoup d'entreprises bulgares, notamment dans le secteur informel. Les deux confédérations nationales continuent de mener des campagnes en faveur du travail décent et des droits des travailleurs.

Nous pensons que le rapport intitulé *Donner un visage humain à la mondialisation* aidera les syndicats bulgares dans leurs revendications concernant les modifications législatives à introduire pour garantir la liberté syndicale et la protection des syndicalistes ainsi que le droit à la négociation collective et le droit de grève. À cet égard, nous appuyons l'adoption du plan d'action sur les principes et droits fondamentaux au travail (2012-2016). La protection sociale est un outil indispensable permettant de mieux absorber les chocs et de garantir des économies plus fortes et plus résistantes. L'adoption de la recommandation sur le socle de protection sociale marquera un progrès vers la création des conditions de la justice sociale et d'une mondialisation plus équitable.

Ce projet de recommandation élargit et enrichit la convention n° 102 de l'OIT; il engage les Etats Membres de l'OIT sur la voie d'une protection sociale de qualité pour tous leurs citoyens et c'est pour cela que nous soutenons l'adoption d'orientations très claires pour la mise en place de socles de protection sociale au niveau national.

Pour conclure, les syndicalistes bulgares redoublent d'efforts pour se battre contre les mesures d'austérité, tout comme le fait le mouvement syndical international et européen avec le mot d'ordre: C'est assez! Notre position est très claire: nous voulons des politiques de croissance qui créent des emplois et ne tolérerons aucune restriction supplémentaire qui n'apporterait que misère et tensions sociales.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'OIT de son assistance et nous espérons, au nom des travailleurs bulgares, que notre collaboration s'intensifiera.

Original russe: M. KOZIK (travailleur, Bélarus)

Au nom des quatre millions de membres syndicaux du Bélarus, j'aimerais saluer les travaux de cette Conférence et remercier ceux qui dirigent cette session pour tout le travail qu'ils accomplissent.

C'est avec plaisir que nous avons étudié le nouveau rapport du Directeur général. Ce rapport ainsi que les rapports qui nous ont été présentés ces dernières années définissent clairement les tâches qui nous incombent dans le cadre de la réalisation des principaux objectifs stratégiques de l'Organisation internationale du Travail.

Un grand nombre d'Etats et de partenaires nationaux ont déjà réalisé des progrès en ce qui concerne les quatre objectifs stratégiques – ou certains des objectifs – du Programme pour le travail décent, à savoir l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les droits au travail. En outre, d'autres initiatives mondiales qui ont vu le jour dans ce lieu continuent à être diffusées dans le monde et à se concrétiser. Je parle de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, du Pacte mondial pour l'emploi, du programme «S'affranchir de la pauvreté par le travail» et d'autres initiatives à long terme.

De cette tribune, j'aimerais aujourd'hui prononcer des paroles élogieuses à l'adresse de Juan Somavia, le Directeur général du Bureau international du Travail, qui a bien défini les priorités sans ménager ses efforts pour développer notre Organisation et renforcer sa position dans la communauté internationale.

Au Bélarus, bon nombre de points fixés par ce programme sont bien sûr déjà mis en œuvre ou en voie de l'être, et ce de façon assez équitable. Je fais allusion aux négociations collectives auxquelles peut participer tout syndicat, tout employeur, tout gouvernement. Aux partenariats sociaux dans le cadre de la communauté tripartite des syndicats, des employeurs et des gouvernements. Aux emplois, à l'amélioration des salaires et au renforcement de l'appui donné aux jeunes.

Je dois dire que grâce au travail effectué conjointement par le Président de la République, M. Loukachenko, les syndicats et le gouvernement dans le cadre du dialogue social, il n'y a plus de pauvres au Bélarus. Toute personne qui veut travailler et qui a besoin de gagner sa vie peut trouver un emploi lui permettant de s'assurer des revenus. Bien entendu, en tant que syndicat, nous souhaiterions que ces revenus soient revus constamment à la hausse et que les salaires soient plus importants. Nous y parvenons dans une certaine mesure, mais nous avons encore beaucoup de travail dans ce domaine.

J'aimerais encore dire qu'il existe une sorte de malentendu dans les relations de l'Organisation in-

ternationale du Travail et du Bureau international du Travail avec notre pays, et peut-être que ce rejet mutuel silencieux ne peut pas déboucher sur de bons résultats. L'absence de dialogue, un mauvais dialogue ou une relation biaisée conduisent toujours à une impasse. J'aimerais donc que nous profitions des événements qui ont lieu pendant la présente session pour dissiper ces problèmes. Je souhaiterais que le Bureau international du Travail fasse preuve de compréhension en ce qui concerne les processus en cours dans mon pays et qu'il se rende compte des résultats de ces travaux qui méritent d'être perçus comme un phénomène réellement efficace.

Nombreux sont ceux qui travaillent encore pour atteindre les résultats que nous avons déjà obtenus dans notre République et même si nous avons encore beaucoup de problèmes, la Fédération des syndicats du Bélarus qui rassemble, comme je l'ai dit, quatre millions de personnes, mène un dialogue constant avec le gouvernement, lui demandant d'améliorer les conditions de travail, d'augmenter les salaires, les rémunérations, les pensions et les allocations, tout cela conformément aux documents qui sont élaborés par le BIT. Je suis persuadé que notre travail sera un succès.

Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)

Nous remercions le Directeur général du Bureau international du Travail pour son rapport intéressant et pour l'analyse approfondie et objective du travail réalisé par le BIT au cours des deux dernières années. Grâce à l'appui de l'OIT dans beaucoup de pays, notamment dans les Etats de notre région, des progrès ont été enregistrés dans les quatre orientations stratégiques relatives au travail décent, qu'il s'agisse de l'emploi, de la protection sociale, du dialogue social ou des droits au travail.

La Confédération générale des syndicats partage le point de vue du Directeur général, à savoir que la lutte pour la concrétisation partout dans le monde de la notion de travail décent doit demeurer un objectif premier de l'Organisation. Cependant, tout travail ne peut être réalisé que s'il y a des emplois, et le travail décent ne peut exister que dans des conditions de plein emploi, sûr, productif et assorti d'une protection sociale. C'est pourquoi il est si important que la question de la crise de l'emploi des jeunes figure à l'ordre du jour de cette session.

Nous pensons également que l'initiative prise par l'OIT d'adopter à cette session une recommandation sur le socle de protection sociale vient à point nommé. Depuis longtemps déjà, les syndicats ont besoin d'un document de ce type car, dans la lutte pour la justice sociale, pour un niveau de vie convenable et pour un travail décent, il est important d'avoir une orientation internationale faisant autorité.

Au nom des organisations membres de la Confédération générale des syndicats, j'aimerais remercier le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour son travail inestimable, dévoué et novateur qui a contribué au développement et au renforcement de l'OIT. Au cours de son mandat, l'OIT a toujours été à l'avant-scène de la politique sociale dans le monde. Elle a été la première à sentir la menace que représentait la mondialisation pour les relations professionnelles et les politiques sociales, et à s'exprimer en faveur d'une mondialisation à visage humain. Les conclusions et les propositions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de

la mondialisation, et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008, ont donné une impulsion importante à la campagne internationale pour une mondialisation socialement juste, qui a été appuyée amicalement par les syndicats de notre région comme par l'ensemble du mouvement syndical dans le monde.

Face à une montée sans précédent du chômage dans le monde, l'OIT a réagi en adoptant le Pacte mondial pour l'emploi. Elle a été également la première, lorsque la crise économique et financière mondiale a éclaté, à s'exprimer ouvertement contre les efforts de sauvetage de la situation économique aux dépens des droits des travailleurs salariés, et pour une reconstruction radicale de l'ordre économique mondial sur la base d'une revitalisation de l'économie réelle.

Enfin, la réalisation emblématique principale de l'OIT – sa «carte de visite» – a été l'Agenda du travail décent (1999), qui a reçu un appui sans précédent dans le monde. Il faut dire que la concrétisation du travail décent est devenue l'un des objectifs les plus réclamés au niveau mondial, un objectif qui revêt une grande pertinence pour les syndicats. Ainsi, la Confédération générale des syndicats, depuis plusieurs années déjà, mène une campagne en faveur d'un salaire minimum qui ne soit pas inférieur au minimum vital fixé dans chaque pays.

Tout en exprimant ma reconnaissance au Directeur général sortant pour le travail qu'il a réalisé, j'aimerais aussi féliciter son successeur, M. Guy Ryder, pour son élection à ce poste de responsabilité. Nous espérons que l'œuvre de son prédécesseur sera non seulement préservée, mais développée de façon créative.

La Confédération générale des syndicats et ses organisations membres attendent en particulier de l'OIT une réactivation de l'activité normative afin de renouveler et de compléter les instruments en fonction des exigences actuelles. Il y a aujourd'hui un certain nombre de situations problématiques qui ne sont pas réglementées ou qui le sont insuffisamment par des normes internationales du travail. Il y a notamment la situation de nouvelles catégories de travailleurs ayant des occupations très spécifiques ou l'expansion du travail en sous-traitance, et l'augmentation du nombre de travailleurs dans l'économie informelle. Il y a enfin le problème des relations professionnelles dans les sociétés transnationales. L'existence de ces problèmes témoigne de la nécessité d'activer le travail normatif de l'OIT et d'élargir son mécanisme de contrôle: en d'autres termes, tout ce sur quoi repose l'autorité et l'influence de l'OIT.

Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)

Cette Conférence de l'OIT a lieu dans une période de déception générale envers la situation mondiale. Les espoirs de reprise après la récession causée par l'effondrement des marchés financiers en 2008 ont été anéantis. De nombreuses économies développées sont toujours en récession, et d'autres connaissent une croissance atone avec une reprise de l'emploi plus lente que prévue en raison de la récession budgétaire actuelle.

Pendant cette Conférence, j'ai entendu M. Juan Somavia dire, à juste titre, que les politiques extrêmes produisaient des réactions extrêmes. Cependant, il faut également dire qu'elles sont la conséquence directe d'une négligence extrême, et nous avons constaté cela de la part de gouvernements qui

ont, pendant des décennies, choisi de financer des systèmes de protection non viables, qui ont agi comme employeurs de derniers recours, qui ont cédé à la pression des syndicats en introduisant des législations rigides sur le marché du travail et qui ont négligé la réalité de l'économie et des forces du marché au profit de la convenance politique.

La déception de la jeune génération qui a été l'un des sujets de discussion pendant cette Conférence ne devrait pas être une surprise, puisque ces jeunes s'adressent au reste de la société et aux institutions telles que l'OIT, et leur demandent pourquoi ce sont eux qui portent le fardeau des excès de leurs aînés. Nous leur demandons d'étudier plus dur, d'avoir davantage d'enfants, d'être plus productifs alors que les emplois sont rares, de travailler plus longtemps et de payer les dettes contractées par la génération précédente. Toute stratégie mondiale pour la jeunesse et la lutte contre le chômage, comme celle envisagée par la récente résolution du G20, doit tenir compte de ces questions-là.

Il semble que nous ayons repris nos esprits après des années de déni pour découvrir un lien entre les politiques macroéconomiques et la création d'emplois, et prendre conscience des vertus d'un assainissement budgétaire responsable. Si, lorsque l'on parle d'assainissement budgétaire responsable, on veut dire remettre à plus tard la gestion de l'état des finances, alors il faut se demander dans quelle mesure cela est possible après des années de négligence budgétaire de la part des gouvernements. Des instruments macroéconomiques permettant de se donner une marge budgétaire pour des interventions anticycliques à court terme ont été utilisés de manière abusive pour déformer les réalités économiques, et les conséquences de tels abus ont été délibérément ignorées. C'est ce qui conduit de nombreuses économies européennes à leur état actuel. Et c'est pourquoi des mesures d'austérité sont inévitables dans certains pays.

Ce n'est pas le contrôle de la dette publique qui crée le danger d'une spirale de récession et une augmentation du chômage, ce sont plutôt les restrictions sur le marché du travail. Nous ne devrions pas envisager l'introduction de contrats uniques. Nous ne devons pas utiliser les termes «travail précaire» et «emploi atypique» de manière interchangeable. Nous ne devons pas séparer les niveaux de salaire de la productivité. Nous ne devons pas nous méfier des pratiques flexibles sur le marché du travail. Et je ne soutiens pas ici les pratiques de laisser-faire sur le marché du travail.

Le besoin d'avoir des normes de travail pour promouvoir le travail décent est tout à fait normal et doit être soutenu par tous les partenaires sociaux, mais la généralisation peut être dangereuse, et il est malheureux que des documents tels que le rapport du Directeur général, lors de la Neuvième Conférence régionale pour l'Europe, comportent des propositions pour une approche macroéconomique nouvelle qui ne tiennent pas compte des différences entre les marchés du travail.

Pour avoir une reprise de l'emploi, il faut lancer les économies dans un cercle vertueux de promotion des entreprises durables, ce qui à son tour mène à plus d'emplois, à une création de richesse et à la croissance économique.

Sur le marché du travail, nous devons accepter des options de travail flexible dans un cadre juridique établi et simplifier la législation du travail pour inciter les entreprises, les PME en particulier, à

proposer davantage d'emplois productifs et pour réduire l'économie informelle. Les fonds publics doivent être redéployés depuis des domaines improductifs et inefficaces vers les PME et dans le but d'encourager une transformation économique favorisant des secteurs à forte croissance tels que la création d'emplois verts.

A certains égards, l'économie de Malte se porte mieux que celle de beaucoup de membres de la zone euro et de l'Union européenne. Le chômage des jeunes est relativement bas en termes de pourcentage de jeunes demandeurs d'emploi ainsi que de part du chômage total. Cependant, le taux de jeunes mettant fin à leur scolarité reste problématique. Toutefois, de nombreux investissements dans la formation professionnelle et une collaboration étroite avec les employeurs ont donné à beaucoup de jeunes la possibilité d'acquérir des compétences requises sur le marché du travail. Le secteur de la maintenance aéronautique est un exemple de partenariat entre investisseurs et autorités scolaires, qui permet d'orienter les ressources humaines vers des emplois productifs.

L'existence d'options de travail flexible ainsi que des avantages fiscaux ont provoqué un taux de participation des femmes plus élevé et ont encouragé plus de personnes à travailler au-delà de l'âge de la retraite.

Malte a un taux de travailleurs à temps partiel disposant de contrats à durée déterminée et de travailleurs intérimaires plus faible que la moyenne européenne. Cette situation est bien loin de celle constatée par de nombreux experts et certains syndicats qui confondent emploi atypique et emploi précaire.

En conclusion, je félicite le Directeur général nouvellement élu, M. Guy Ryder. Dans son allocution, il a dit que nous étions dans une période de transformation du marché du travail et aussi de cette Organisation, et que l'OIT était utile aux entreprises et tendait la main aux entreprises.

L'environnement mondial, plus complexe et en constante évolution, exige des idées novatrices et une approche dynamique des problèmes qui relèvent du mandat de l'OIT, ceux du monde du travail, par l'intermédiaire d'un dialogue social qui se base sur la confiance et la capacité d'entreprises durables à créer des emplois décents dans le cadre d'une réglementation raisonnable et d'une protection sociale durable.

Original anglais: M. ZVEKIĆ (gouvernement, Serbie)

Permettez-moi d'abord de féliciter M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du Bureau international du Travail. Au nom de mon gouvernement, je tiens à exprimer toute ma gratitude à M. Juan Somavia, le Directeur général sortant, pour sa direction d'envergure mondiale et sa vision qui a consisté à prévenir et à concrétiser, plutôt qu'à réagir et à restreindre.

L'OIT devrait jouer un rôle important en matière de conseils et de soutien au sein et en dehors du système des Nations Unies. A cet égard, nous nous félicitons de la décision du Conseil d'administration d'inscrire notamment deux points très importants à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence: le socle de protection sociale et l'emploi des jeunes.

La crise financière et économique a rendu plus difficile pour les jeunes l'obtention d'un emploi décent et entraîné une augmentation du chômage

chez les jeunes, hommes ou femmes. C'est pourquoi il faut identifier des politiques et élaborer des stratégies qui permettront de créer des emplois décents en améliorant la sécurité pour les jeunes.

Au cours de l'année 2011, la République de Serbie a soumis, conformément à ses obligations, 21 rapports sur la mise en œuvre des conventions ratifiées de l'OIT, ainsi que 20 réponses à des demandes directes formulées par la commission d'experts de l'OIT. Elle a également soumis un rapport sur la situation en matière d'application des normes en ce qui concerne les conventions et recommandations de l'OIT qui n'ont pas encore été ratifiées par mon pays.

En octobre 2011, l'Assemblée nationale de la République de Serbie a ratifié la convention du travail maritime. Des travaux sont en cours pour la ratification de la convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977, de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, et de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981. Par ailleurs, la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, la recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, ainsi que la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010, ont été soumises aux autorités compétentes serbes pour ratification.

L'année dernière, à travers son bureau extérieur en Serbie, le BIT a fourni une aide d'un montant de 600 000 dollars des Etats-Unis pour mener à bien les activités suivantes: assistance technique pour la rédaction d'une loi sur la grève et l'élaboration d'une stratégie d'emploi pour 2011-12; projet sur l'emploi et les migrations; appui à la réalisation d'une enquête auprès de la population active à l'échelle locale sur les professions les plus appréciées; et soutien du dialogue social par le biais de la formation des partenaires sociaux et du renforcement des capacités.

La République de Serbie restera à l'avenir un partenaire de l'OIT fiable et dévoué, comme par le passé.

Original arabe: M. ESHRAH (employeur, Egypte)

Nous sommes réunis ici aujourd'hui alors que le monde est secoué par de nombreux tumultes, notamment le monde arabe à travers ce que nous appelons maintenant «le printemps arabe», qui a mis l'Egypte en particulier au premier rang des événements mondiaux, après des changements et des évolutions successives liés à l'emploi, aux investissements et à l'être humain de manière générale. Nous avons, ainsi que le reste du monde, grand besoin du travail et de la production. Cette responsabilité incombe aux trois partenaires sociaux, essentiellement les employeurs et les travailleurs qui font partie de cette Organisation, avec les gouvernements.

Il nous faut donc promouvoir les composantes de la production par le travail et l'investissement, il nous faut mieux nous organiser sous l'égide des gouvernements afin de pouvoir surmonter les crises actuelles.

J'ai l'honneur de m'exprimer ici au nom des employeurs d'Egypte qui sont organisés dans un certain nombre de structures, dans toutes les régions et dans tous les secteurs notamment: les chambres de commerce et leur Union générale, la Fédération des industries égyptiennes, l'Union des chambres du tourisme, l'Union des banques égyptiennes, l'Union

égyptienne des entreprises de construction, l'Union des coopératives de production, ainsi que les organisations des investisseurs et les nouvelles villes industrielles. Toutes ces structures œuvrent à promouvoir le commerce, l'industrie et les investissements dans notre pays, créer des emplois pour le plus grand nombre de personnes, étant donné que le secteur privé est le moteur de la croissance. Ces associations travaillent main dans la main avec les associations de travailleurs, parce que sans travailleurs, il n'y a pas d'employeurs, et sans employeur, il y a ni travailleurs ni possibilités de travail.

Les mouvements et les organisations des travailleurs doivent s'unir avec les organisations d'employeurs, ou du moins travailler avec elles dans un esprit de coopération et de coordination et non dans un climat de conflit. La liberté syndicale ne signifie pas le morcèlement et la multiplication de structures faibles et conflictuelles qui affaiblissent le dialogue social et la négociation collective et mettent en danger la paix sociale.

La liberté et le droit syndicaux sont garantis en Egypte, aussi bien sur le plan législatif que sur le terrain. L'Egypte a ratifié en 1957 la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Elle a même transposé cette convention dans la législation nationale et veillé à abroger les lois en fonction. Nous n'avons pas besoin de nouveaux textes législatifs dans ce domaine. Pour illustrer l'attachement de l'Egypte à la liberté et aux droits syndicaux, il suffit de citer l'article 4 de la déclaration constitutionnelle de mars 2011: «Les citoyens ont le droit de former des associations et de créer des syndicats, des fédérations et des partis politiques selon la manière prescrite par la loi. Il est interdit de créer des associations dont les activités sont hostiles au système de la société ou secrètes ou qui ont un caractère militaire. Les citoyens ne peuvent pratiquer aucune activité politique ou établir des partis politiques fondés sur la religion ou fondés sur la discrimination ou selon le genre ou l'origine.»

La Constitution est mère de toutes les lois. Tous les règlements et les lois doivent être constitutionnels et toute loi anticonstitutionnelle est nulle et non avenue.

Un certain nombre de conventions internationales relatives au travail sont surinterprétées ou mal interprétées, parfois pour des raisons politiques. Ceci pourrait avoir des conséquences extrêmement graves sur la production et amener certains pays à se retirer de ces conventions.

J'aimerais vous rappeler une dernière chose. Le colonialisme dans ses formes les plus sévères continue de sévir dans une partie du monde chère à tout croyant, qu'il soit musulman ou chrétien, à savoir les territoires palestiniens. Il se pratique, dans cette terre où est né et mort le Christ, où est né le prophète Mahomet, de nombreuses formes d'oppression et d'injustice. Nous appelons à œuvrer pour une paix juste ainsi que la liberté et la prospérité de tous les peuples.

J'aimerais remercier M. Somavia pour les efforts qu'il a déployés pendant son mandat et féliciter M. Guy Ryder et lui souhaiter plein succès.

Original espagnol: M. ALVEAR (employeur, Chili)

J'aimerais tout d'abord rendre hommage à notre compatriote, le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Juan Somavia, pour le travail qu'il a accompli. Pour nous, c'est – et ce fut – un

motif de fierté et de satisfaction de voir comment un Chilien est parvenu à concrétiser avec, bien sûr, la collaboration de toute cette équipe humaine, précieuse, que représente cette Organisation, des idées importantes qui éclairent l'analyse et continueront de contribuer à la compréhension des sujets touchants au monde du travail. Nous formulons les vœux les plus sincères pour que sa prochaine étape professionnelle et personnelle soit un succès plus grand encore.

De la même manière, nous souhaitons féliciter M. Guy Ryder, qui prendra ses fonctions de Directeur général du BIT en octobre prochain. Nous lui souhaitons plein succès et nous mettons à sa disposition pour œuvrer conjointement à un plus grand respect des conventions ratifiées par le Chili et à la diffusion des principes et droits fondamentaux au travail.

En ce qui concerne notre pays, cette année nous voulons souligner tout particulièrement que les principales organisations professionnelles d'entrepreneurs et d'employeurs ont mis en pratique l'un des piliers fondamentaux de l'OIT, à savoir le dialogue social constructif et inclusif.

A cet égard je souhaite vous dire en quelques mots quelle est, en tant qu'employeurs, notre vision du dialogue social, que nous avons mis en œuvre durant une grande partie de l'année dernière et que nous continuons à développer aujourd'hui.

Je fais allusion à la déclaration d'intention que, en notre qualité d'organisation faïtière du patronat, nous avons signée le 31 janvier dernier avec la principale centrale des travailleurs, la Central Unitaria de Trabajadores (CUT). Dans la mesure où les huit points de la déclaration sont extrêmement importants pour le monde du travail, j'aimerais les mettre en perspective et souligner le climat qui l'a rendue possible.

Le Chili est un petit pays situé à l'extrême sud du continent américain; il compte 17 millions d'habitants environ et, pour des raisons climatiques et naturelles, il a la fâcheuse tendance, à intervalles réguliers, à essuyer des catastrophes naturelles, comme par exemple le séisme de février 2010.

Etant tout à fait conscient que les pertes humaines seront toujours les plus douloureuses et les plus difficiles à oublier, je tiens à souligner la résilience dont a fait preuve tout un pays qui, en dépit de circonstances, pour tragiques qu'elles soient, reste uni et solidaire pour se relever et aller de l'avant.

Notre pays a suivi une politique d'abord unilatérale, puis bilatérale et aussi multilatérale d'ouverture de l'économie nationale au monde, qui nous a obligés et nous oblige à chercher chaque jour à être plus innovants et plus compétitifs.

Les progrès de cette politique transversale sont allés de pair avec une discipline budgétaire rigoureuse qui s'est imposée à tous, quelles que soient les tendances politiques, et sur laquelle nous nous sommes appuyés pour suivre notre voie vers le développement. Elle s'est traduite par des résultats concrets: réduction de la pauvreté, accès élargi à l'éducation, aux biens et aux services de base, notamment.

Sur la voie du développement émergent de nouvelles exigences d'une société civile, chaque jour plus maîtresse de ses droits et désireuse de profiter des fruits du développement économique; c'est ce qui explique que, l'année passée, il y a eu dans notre pays beaucoup de manifestations sociales. Vous avez entendu parler dans les médias des manifestations qui ont été menées principalement par un

groupe d'étudiants exigeant des réformes du système éducatif.

Loin d'être un problème – c'est ainsi que nous le voyions à l'époque –, il y avait là un espoir et une opportunité, l'expression, de la part d'un grand nombre de jeunes, du désir d'améliorer leurs capacités et leurs chances de tracer leur voie avec des chances réelles d'aller de l'avant dans leur pays.

Toutefois, certains groupes mineurs se sont infiltrés dans ce mouvement de revendications sociales pour essayer d'imposer de manière violente leurs propres revendications extrêmes.

Tel est le contexte dans lequel nous avons conclu notre accord avec les instances représentatives des travailleurs.

Aujourd'hui, cet espace existe bel et bien. Nous sommes fiers de ses résultats et pleins d'espoir. Nous continuons à nous réunir fréquemment pour donner une forme concrète à notre déclaration d'intention, et nous espérons que le gouvernement du Chili et le Congrès national reprendront à leur compte les propositions des partenaires sociaux.

Original russe: M. MOHBALIYEV (travailleur, Azerbaïdjan)

La 101^e session de la Conférence internationale du Travail est consacrée à l'un des problèmes les plus importants de l'époque actuelle, à savoir l'accroissement de l'emploi de la population, et notamment l'emploi des jeunes qui en est l'un des moteurs.

L'Azerbaïdjan a introduit des réformes importantes visant à améliorer le niveau de vie de la population. Les résultats positifs de la mise en place de l'économie de marché, le développement de l'entrepreneuriat et l'établissement de bonnes conditions de travail constituent la base nécessaire pour fournir un emploi à la population, en particulier aux jeunes.

L'Azerbaïdjan a rejoint les pays chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes, et cette initiative a été appuyée par l'ONU sous la forme d'une assistance technique fournie par le BIT.

Les conclusions d'une étude menée sur l'emploi des jeunes et le Plan d'action national de soutien des jeunes ont mis l'accent sur plusieurs priorités, à savoir une politique de promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage des jeunes, le renforcement de l'entrepreneuriat chez les jeunes et le renforcement de la formation professionnelle des jeunes.

L'Azerbaïdjan est un pays de plus en plus jeune, et de ce fait, le problème de l'emploi des jeunes est, bien sûr, particulièrement important. Les jeunes représentent 27 pour cent de la population active de l'Azerbaïdjan et 25 pour cent d'entre eux ont un emploi.

Aujourd'hui, le potentiel économique croissant de l'Azerbaïdjan et l'introduction de nouvelles technologies requièrent la présence de personnel qualifié et nous touchons là à une question importante, celle de la formation de ce personnel qualifié.

Les syndicats sont toutefois préoccupés par le nombre croissant de jeunes qui n'ont reçu aucune formation et qui n'ont pas trouvé d'emploi. Les jeunes de cette catégorie considèrent que leur chômage est dû notamment à leur charge familiale, l'absence d'emplois décents, aux rejets de leur candidature, et au manque d'informations concernant les emplois disponibles et la recherche d'emploi.

Pour essayer de remédier à ce problème de chômage, conformément à une ordonnance du Président de la République, un million d'emplois ont été

créés depuis huit ans, ce qui a permis de faire passer le chômage de 28 pour cent à 5,6 pour cent. Les efforts en ce sens se poursuivent et ce qui est particulièrement positif dans ce contexte, c'est que la majorité de ces emplois ont été créés dans le secteur non pétrolier et dans le monde rural.

Par ailleurs, la législation du travail relative au départ à la retraite des fonctionnaires âgés de 65 ans ayant été complétée et modifiée, les possibilités d'emploi pour les jeunes ont augmenté et ces changements ont permis de libérer environ 20 000 emplois dans le seul secteur de l'éducation.

La Confédération syndicale d'Azerbaïdjan participe également activement à toutes les initiatives menées par le pays. En se fondant sur le principe du tripartisme, un accord collectif général est signé tous les deux ans entre le gouvernement, les confédérations syndicales et les employeurs. Cet accord prévoit une section spéciale sur l'emploi de la population ainsi que des mesures destinées à réduire le chômage et à aider les jeunes à trouver un emploi. Y figurent notamment les mesures suivantes:

- continuer le dialogue avec les partenaires sociaux conformément aux exigences d'une économie développée et en vue de réformer l'enseignement professionnel technique et l'enseignement secondaire spécialisé;
- organiser des consultations avec les partenaires sociaux pour conforter la mobilité intérieure des travailleurs;
- continuer à améliorer les compétences et la formation des jeunes à de nouvelles professions, et en particulier des jeunes femmes dans la catégorie d'âge des 20-30 ans.

Pour pouvoir mieux protéger les droits au travail et les droits socio-économiques des jeunes, et pour faire participer ces derniers à l'action des syndicats, nous avons créé des conseils des jeunes au sein des syndicats.

Dans ce contexte, je voudrais signaler que la solution au problème de l'emploi des jeunes passe avant tout par le développement du secteur privé. Dans le même temps, il est indispensable de développer la formation professionnelle des jeunes, en fonction des besoins du marché, et notamment les points suivants:

- renforcer de façon systématique les installations techniques des établissements d'enseignement professionnel et leur fournir des équipements modernes;
- motiver matériellement le personnel chargé de la formation des jeunes;
- en tenant compte du fait que l'entretien des établissements d'enseignement professionnel coûte entre 20 et 30 pour cent plus cher que celui des établissements d'enseignement secondaire, renforcer la responsabilité sociale des employeurs et les amener à participer à l'effort de financement de ces établissements.

Original russe: M. SAIDOV (gouvernement, Ouzbékistan)

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Ryder pour son élection au poste de Directeur général. Nous espérons pouvoir continuer à coopérer pleinement avec le BIT.

Dans son rapport, le Directeur général montre les résultats obtenus dans les quatre domaines stratégiques du travail décent, notamment l'emploi, la protection sociale et les droits au travail. Les mesures prises par l'Ouzbékistan dans ces directions correspondent parfaitement à la stratégie et aux

principes de l'OIT. Ne serait-ce qu'en 2012, le parlement ouzbek a adopté une loi sur les entreprises familiales et des lois sur les partenariats sociaux, révisé des projets de lois sur les syndicats, et le gouvernement a pris un décret sur les mesures supplémentaires à prendre pour assurer l'application en 2012-13 des conventions de l'OIT sur le travail forcé et sur les pires formes de travail des enfants, ratifiées par l'Ouzbékistan.

L'Ouzbékistan met en œuvre le programme national intitulé «Année de la famille» ainsi qu'un programme de développement des services au cours des cinq prochaines années. Les problèmes sociaux doivent être résolus par un développement économique durable.

D'après la mission d'évaluation la plus récente du FMI, qui a eu lieu en 2011, l'Ouzbékistan a connu une croissance dynamique et a bien résisté à la crise financière mondiale. Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance de l'Ouzbékistan a atteint 8,5 pour cent, un taux supérieur à l'indice moyen pour toute l'Asie centrale.

Avant même le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, l'Ouzbékistan avait adopté en 2008 un programme de mesures anticrise pour la période 2009-2012 qui comprenait des mesures concrètes visant à assurer la reprise et à créer des emplois.

En 2012, conformément à un programme adopté par le parlement ouzbek pour la création d'emplois, près d'un million d'emplois devraient être créés, dont près de 600 000 dans les zones rurales.

Nous accordons une importance particulière à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment pour ce qui est d'une éducation de qualité, de la réduction du taux de mortalité infantile et de l'amélioration de la santé maternelle. Par un décret du gouvernement, toute une série de mesures supplémentaires ont été approuvées pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur les cinq prochaines années.

L'organisation *Save the Children* a établi sur la base d'une enquête que sur 161 Etats, l'Ouzbékistan était en 2011 au neuvième rang pour ce qui est de l'attention accordée à la santé des mineurs.

De façon générale, nous avons multiplié par cinq les dépenses par habitant pour la protection sociale, et 60 pour cent du budget public sont consacrés au développement des soins de santé, de l'éducation et à d'autres domaines liés à la protection sociale des enfants.

L'Ouzbékistan accorde une importance particulière à la lutte contre le travail forcé et les pires formes de travail des enfants. Nous avons créé un système institutionnel de protection des droits des enfants dans le domaine du travail, et le gouvernement a créé une commission spéciale qui est chargée des questions concernant les mineurs. Le ministère du Travail conduit des inspections du travail publiques. Des organisations non gouvernementales et des institutions de la société civile œuvrent activement, en coopération avec les organisations internationales, à la prévention des pires formes de travail des enfants. Un groupe de travail interdépartemental a été créé pour préparer et présenter des informations sur l'exécution par l'Ouzbékistan des conventions ratifiées.

Pour conclure, j'aimerais souligner qu'un séminaire international a été organisé au mois de mai en Ouzbékistan avec le BIT et des experts de la Commission européenne. Les participants à ce séminaire ont recommandé de renforcer la coopération avec

l'OIT pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes concrets; d'envoyer au BIT et à d'autres organisations internationales des informations sur ce qui se fait en Ouzbékistan; de suivre l'application des conventions de l'OIT, notamment dans le domaine du travail des enfants; et suggéré que les autres Etats Membres de l'OIT profitent de l'expérience positive de l'Ouzbékistan dans le domaine des problèmes sociaux et du travail, notamment dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la crise et les programmes de création d'emplois.

Original anglais: M. FOLLO (travailleur, Ethiopie)

Je voudrais tout d'abord remercier l'OIT au nom de la Confédération des syndicats éthiopiens et en mon nom propre de l'occasion qui m'est donnée de prononcer une allocution lors de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

La Confédération des syndicats éthiopiens fonctionne dans un contexte national en constante évolution à l'intérieur d'un système international de plus en plus déterminé par la mondialisation. Dans mon pays, l'Ethiopie, le nouveau plan quinquennal de croissance et de transformation très prometteur et l'engagement du gouvernement à soutenir les petites et moyennes entreprises vont créer ensemble, dans un proche avenir, un environnement propice à l'industrialisation. La croissance économique accélérée et durable que l'Ethiopie connaît depuis quelques années a également permis de créer des millions de nouveaux emplois dans tous les secteurs.

Le gouvernement a également investi des milliards de dollars pour la mise en œuvre de projets de construction d'infrastructures de grande ampleur, dans des domaines tels que la construction de routes et de chemins de fer, les télécommunications, la production et la distribution d'électricité. A cet égard, la construction du barrage hydroélectrique Grand Ethiopian Renaissance mérite d'être mentionnée. Ce barrage devrait produire plus de 6 000 mégawatts une fois achevé. Plus intéressant encore, ce projet de construction est financé entièrement par le gouvernement et par le peuple éthiopien. En outre, le gouvernement est en train de construire des usines nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, telles que des usines sucrières, ce qui est une condition préalable pour une industrialisation et une croissance économique accélérées.

De façon générale, pour maintenir cette croissance accélérée, le gouvernement de l'Ethiopie veille dûment à ce que la productivité soit renforcée dans chacun des secteurs de l'économie. Nous motivons également les travailleurs à contribuer à leur échelle à la réalisation de cet objectif.

Le gouvernement de l'Ethiopie a récemment mis en place un nouveau régime de protection sociale d'une extrême importance pour les travailleurs éthiopiens. Notre confédération a activement participé à la conception et au lancement de ce nouveau régime de sécurité sociale, qui a pour but d'élargir le régime des pensions aux employés des sociétés privées. La création de ce régime revêt une importance cruciale pour l'amélioration de la vie des travailleurs éthiopiens. Par ailleurs, la Confédération des syndicats éthiopiens, en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, a mis en œuvre un certain nombre de projets dans le but de lutter contre la pandémie de VIH/sida sur le lieu de travail.

A l'heure actuelle, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre pays, l'Éthiopie, crée de nombreux emplois suite aux efforts qui ont été faits par la nation pour mettre en place des stratégies et des politiques nationales très sélectives. La Confédération des syndicats éthiopiens est consciente de cela et s'efforce d'organiser les travailleurs qui ne sont pas syndiqués, et ce en collaboration avec les parties prenantes pertinentes. Cela étant dit, la mise en œuvre des droits des travailleurs stipulés dans les conventions de l'OIT qui ont été adoptées par l'Éthiopie pose des problèmes. Dans le cadre du forum tripartite, la confédération fait de son mieux pour régler ces problèmes.

Nous sommes également convaincus que l'Organisation internationale du Travail nous soutiendra dans tous les efforts que nous déploierons afin de syndiquer les travailleurs éthiopiens, de façon à garantir leurs droits à s'organiser et à négocier collectivement.

(M. Atwoli prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, UNI Global Union)

J'interviens au nom d'UNI Global Union, le Syndicat mondial pour les compétences et les services, et je voudrais tout d'abord féliciter Guy Ryder pour son élection.

Guy, vous devez être l'homme des 600 millions d'emplois, c'est le nombre d'emplois qu'il sera nécessaire de créer au cours des dix prochaines années, mais il est évident que cet objectif est inatteignable avec les plans d'austérité économique actuellement mis en œuvre.

Georges Soros a dit que l'Europe a trois mois pour trouver une solution. J'affirme personnellement que le monde n'a que quelques jours pour prendre une décision.

Le G20 se réunit dans deux semaines et il va devoir proposer un plan pour l'emploi coordonné à l'échelle mondiale pour répondre à l'appel des jeunes, un plan dont la réalisation devienne l'objectif commun de la planète entière.

Les plans d'austérité européens sont autant de coups portés contre les normes de l'OIT, la négociation collective, la population, le bien-être et les droits. Il serait peut-être temps de porter plainte devant le Comité de la liberté syndicale contre la troïka constituée par le FMI, la BCE et l'UE. La troïka se comporte, comme nous le disons souvent, comme la société Walmart. Les conditions qu'elle a imposées pour apporter son aide financière portent atteinte aux conventions collectives et aux droits. L'Europe sociale, l'Eurozone est une zone morte.

Au cours de cette 101^e session de la Conférence, nous devrions reléguer ces pratiques dans la sinistre salle 101 du roman de Georges Orwell, 1984. Nous avons besoin de plus, et non pas de moins, de négociation collective pour lutter contre l'effondrement de la consommation.

Le nombre de chômeurs monte en flèche, les salaires stagnent et pourtant les rémunérations et avantages des PDG s'envolent. La rentabilité des fonds propres des entreprises est excessive et pourtant ces dernières font la grève de l'investissement. Il est absolument nécessaire de changer les règles du jeu.

Aujourd'hui, le PDG de JP Morgan, Jamie Diamond, devrait écouter ce que déclarait le fondateur de son entreprise qui affirmait qu'un patron ne doit pas gagner plus de 20 fois le salaire d'un employé

de base. Les rémunérations des PDG sont en définitive le produit de l'irresponsabilité d'un secteur financier non durable.

UNI Finance Global Union lutte pour un secteur financier responsable. Le G20 doit faire davantage pour mettre de l'ordre dans ce secteur. Les banquiers ont essayé de gouverner le monde et ils ont échoué. Le Conseil de stabilité financière a identifié 32 banques qui sont trop importantes pour faire faillite. Ces banques, à qui l'on a demandé de faire des testaments de vie pour protéger celle de centaines de milliers de travailleurs, devraient conclure des accords mondiaux avec les syndicats concernés d'UNI Global Union. Il est temps de mettre fin à la pratique selon laquelle les personnes ont trop peu d'importance pour compter vraiment.

Nos accords mondiaux se fondent sur les normes de l'OIT et près de 50 ont été conclus, couvrant des dizaines de millions de travailleurs. Ces accords ne concernent pas simplement les entreprises européennes mais aussi celles installées au Japon, en Indonésie, en Afrique du Sud et au Brésil.

L'OIT devrait faire davantage pour promouvoir ces accords. Elle devrait en effet créer une nouvelle unité de saine diligence pour aider les entreprises à mettre en œuvre les principes directeurs de John Ruggie. De Walmart à DHL en passant par Deutsche Telecom, ces processus de saine diligence sont inexistantes. Trop d'entreprises disent se référer aux normes du travail mais ne les appliquent pas dans la pratique.

UNI Global Union essaie de percer sur le marché des services, là où se trouvent les emplois de demain. Nous parvenons avec succès à organiser les travailleurs sur tous les continents.

Nous saluons la présence de M^{me} Aung San Suu Kyi à la Conférence de l'OIT et nous sommes d'accord avec elle pour dire que l'investissement doit équivaloir aux emplois. Nous aiderons, comme nous l'avons fait dans de si nombreux pays, le Myanmar à construire des syndicats libres et indépendants.

Les travailleurs ne doivent pas avoir peur. Je suis consterné par les manœuvres menées ici même par le groupe des employeurs en ce qui concerne les normes. Les marchés fonctionnent mieux dans les démocraties où les droits sont respectés. Les employeurs doivent revoir leur position sur les normes. En fait, les violations des droits ne doivent pas être autorisées. Nous avons eu le printemps arabe, ne nous préparez pas un hiver des droits syndicaux. Rappelez-vous que seuls des syndicats forts ouvrent la voie à une croissance partagée. L'inégalité actuelle n'est pas acceptable. Si seulement 1 pour cent de la population est prospère et que les 99 pour cent restants voient leurs revenus s'effondrer, l'économie ne pourra plus fonctionner.

Il nous faut reconstruire nos économies avec le souci de partager équitablement la richesse produite avec toute la population, vous y compris. Nous connaissons aujourd'hui la précarité et nous n'avons aucune certitude concernant nos salaires, nos emplois et nos conditions de retraite. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de protection sociale.

Le rapport du BIT sur l'emploi devait analyser d'où viendront les emplois futurs et examiner l'impact de la précarité sur l'activité économique.

Pour terminer, UNI Global Union tient à saluer Juan Somavia, l'ex-Directeur général, non seulement pour ce qu'il a fait pour le travail décent, mais

aussi pour ses nombreuses autres contributions. L'OIT est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était avant son arrivée. Elle est présente au G20 et propose des solutions crédibles à la crise. Bonne chance, Guy! Merci, Juan Somavia!

J'aurais, avant d'en terminer, une ultime requête à adresser au Directeur. J'étais en Côte d'Ivoire la semaine dernière où le dirigeant syndical Basile Mahane Gahe est toujours emprisonné. Je vous demande, à vous, Monsieur le Directeur général, mais également à l'ensemble de la Conférence de prendre des mesures pour obtenir du gouvernement de la Côte d'Ivoire la libération immédiate de ce syndicaliste.

Original portugais: M. FEIJÓ (représentant, Union mondiale des professions libérales)

Nous représentons des millions d'hommes et de femmes qui s'occupent d'entreprises, de gestion financière, de santé, de protection de la nature et de l'environnement, de questions sociales et juridiques, de nouvelles technologies, de développement scientifique, de gestion des villes, de transports et de dizaines d'autres activités typiques des professions libérales, des universités et des instituts techniques sur tous les continents.

Nous sommes par conséquent des hommes et des femmes très proches des problèmes qui affligent le monde moderne et, au milieu de toutes ces crises, nous devons unir nos efforts et participer à la promotion des principes et droits au travail, ce qui constitue bien évidemment la base de tout développement humain social, scientifique et technologique.

L'Union mondiale des professions libérales, ses organisations affiliées et les membres des professions libérales d'une manière générale sont prêts à participer aux discussions dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies pour la réalisation des principes fondamentaux dans le contexte des droits de l'homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ainsi que des principes et droits fondamentaux au travail.

Le rôle de l'OIT, en particulier en ce qui concerne les normes internationales du travail, repose sur des obligations assumées volontairement par les Etats Membres, qui sont responsables de leur exécution et de leur respect. Mais, à côté des gouvernements, les entreprises et les employeurs, les travailleurs et leurs syndicats et les organisations de la société civile ont une grande part de responsabilités et doivent exiger le respect de ces obligations.

Cette responsabilité est encore plus grande dans le cas d'Etats qui ne respectent pas les normes pour des raisons politiques ou à cause de déficits structurels. Ce que nous appelons la responsabilité sociale des entreprises a fait des adeptes dans le monde entier, ouvrant la voie à de nouveaux instruments et des initiatives multilatérales visant à promouvoir de meilleures conditions de travail. Les membres des professions libérales, forts de leur expérience et de leurs qualifications techniques, doivent être engagés dans ces initiatives mais il faut veiller à ce que, en se multipliant, ces initiatives ne nuisent pas aux normes et aux principes qui sous-tendent les relations collectives de travail.

Les blocs économiques, les entreprises multinationales, la libre circulation des personnes et des marchandises, les réseaux sociaux, la migration spontanée ou forcée, la fin des frontières, les communications modernes et le désenclavement de

communautés reculées ne constituent que quelques unes des caractéristiques de ce nouveau monde du travail pour lequel nous devons trouver des solutions pour les prochaines décennies.

L'OIT a et gardera un rôle important à jouer dans la recherche de solutions concernant les droits de l'homme au travail. Nous voulons y être associés et sommes prêts à être utiles dans tous les domaines de la connaissance humaine, à apporter notre expérience et notre éthique professionnelle pour défendre la paix, les droits de l'homme et l'environnement pour le bien des générations futures.

Original anglais: M. MURARKA (employeur, Népal)

Les questions traitées dans le rapport du Directeur général sont d'une grande importance, tant pour les travailleurs que pour les employeurs. La création d'emplois pour les femmes et les hommes, le socle de protection sociale et le dialogue social sont autant de thèmes qui contribuent à la promotion du travail décent et à la prospérité économique générale.

Le Népal passe par une phase difficile. Les incertitudes qui marquent le monde politique ont une répercussion directe sur le secteur industriel. Le Népal, en sa qualité de Membre de l'OIT, se doit de promouvoir les conventions et recommandations de l'OIT, qu'elles soient ou non ratifiées, et d'œuvrer à la réalisation des grands objectifs de l'Organisation.

La sécurité sociale, qui est l'un des piliers du travail décent ainsi qu'un gage de justice sociale, est une question hautement prioritaire pour le gouvernement du Népal, les employeurs et les travailleurs. Elle figure parmi les grands thèmes traités dans le rapport du Directeur et revêt pour nous à ce titre une importance toute particulière. L'élaboration de la loi sur la sécurité sociale – laquelle vise, par le biais des consultations tripartites, à mettre en place des organismes de sécurité sociale – a eu un important retentissement dans tout le Népal. Cette loi sera promulguée prochainement. L'adoption par l'OIT de la recommandation sur le socle de protection sociale est une initiative particulièrement bienvenue dans le contexte actuel.

Pour un pays peu développé comme le Népal, le concept de socle de protection sociale est d'une importance cruciale. Il convient à cet égard d'accorder une attention toute particulière au renforcement des politiques et des programmes de protection sociale en vigueur – ce qui englobe la question de la mise en place d'un système de protection pour les travailleurs et pour l'ensemble des citoyens.

La question du dialogue social, dont le rapport nous rappelle qu'il joue un rôle capital dans les relations professionnelles, est également importante dans le cadre de la situation actuelle du Népal. Nous ressentons en effet fortement la nécessité de disposer d'un mécanisme solide de promotion du dialogue social. Celui-ci est en effet indispensable à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'élaborer des politiques ou de résoudre des conflits du travail.

Les efforts déployés par l'OIT dans ce domaine méritent toute notre estime. Le soutien que nous avons reçu de l'Organisation pour la promotion du dialogue social sur le marché du travail a été extrêmement précieux. L'élaboration de la législation du travail du Népal est l'aboutissement d'une série de consultations entre partenaires sociaux dont l'OIT a largement favorisé la réussite.

La formation dispensée aux employeurs par le Centre de Turin a également contribué au renforcement des capacités des organisations d'employeurs de notre pays.

Après la protection sociale et le dialogue social, l'une des grandes questions examinées dans le rapport du Directeur général est celle de la création d'emplois pour les femmes et les hommes.

La stratégie de l'OIT qui, pour tenter de remédier à la crise, a choisi de privilégier la création d'emplois, est du plus haut intérêt. La création d'emplois est en effet une question qui doit être considérée comme prioritaire. La création d'emplois et la croissance économique sont interdépendantes, et doivent être considérées comme constituant une seule et unique problématique. Les efforts déployés par l'OIT en faveur du travail décent et de l'emploi productif dans des pays comme le Népal ne manqueront pas de porter leurs fruits.

Les employeurs du Népal, soucieux de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la croissance économique, ont également à cœur de créer davantage d'entreprises et d'emplois. L'impact économique et social des normes du travail dans un pays en développement comme le Népal, est une question qui mérite d'être examinée attentivement. Certains nouveaux thèmes auxquels s'intéresse l'OIT, comme l'extension de la protection sociale à l'économie informelle, doivent faire l'objet d'une approche pragmatique.

Je ne souhaite pas m'attarder en détail sur les différentes mesures que nous avons adoptées, étant donné que les représentants du gouvernement en évoqueront les divers aspects. Pour l'heure, notre principal objectif est de préserver les emplois existants et de faire tout le nécessaire pour promouvoir des relations professionnelles harmonieuses et favoriser la création d'emplois, et d'œuvrer de la sorte au service du développement économique et social durable de notre pays.

L'organisation des employeurs du Népal coopère étroitement avec le gouvernement pour créer des emplois dans le pays, notamment dans le cadre de forums sur l'emploi indépendant.

L'harmonie économique et sociale constitue l'une de nos préoccupations essentielles. Nous nous sommes efforcés de favoriser la paix sociale, avons accordé une attention toute particulière à la promotion du dialogue social, à tous les niveaux, et, s'agissant de la situation globale du marché du travail, avons travaillé, avec l'aide de l'OIT, à l'introduction de réformes législatives. Nous nous sommes également attachés à promouvoir les normes et les principes fondamentaux au travail, à instaurer des conditions de travail décentes pour les travailleurs, à favoriser la croissance économique et à attirer les investissements étrangers dans notre pays.

J'estime qu'il est très important que cette Conférence puisse proposer des réponses pragmatiques à toutes les questions examinées et débattues par les délégués. Les priorités des pays varient en fonction de leur situation particulière, mais il existe un certain nombre de problèmes communs auxquels nous sommes tous confrontés. Il importe donc que nous puissions parvenir à un consensus à propos de toutes ces questions. Je souhaite demander à l'OIT d'organiser des rencontres expressément consacrées aux questions des employeurs et aux difficultés qu'ils rencontrent, en particulier dans des pays comme le Népal.

Original anglais: M. BENYDIN (travailleur, Maurice)

Je félicite M. Guy Ryder pour son élection. A vrai dire, il est très encourageant et rassurant de savoir que, cette année, l'accent porte sur la construction d'un avenir marqué par le travail décent. C'est positif, et l'objectif est d'éradiquer tous les maux du monde du travail et d'insuffler un nouveau concept plein d'espoir, de justesse et d'équité.

Le rêve des syndicalistes à Maurice est de renforcer la protection sociale existante et de permettre l'émergence d'une société où les pauvres et les groupes vulnérables ne sont pas laissés pour compte et marginalisés.

Les personnes âgées, qui ont travaillé dur pour le développement de Maurice, devraient être aidées davantage pour que l'on réponde à leurs besoins en termes de protection sociale et de santé, mais aussi d'aide financière.

Etant donné la crise économique mondiale actuelle, aujourd'hui, de plus en plus de jeunes ne peuvent pas trouver d'emploi. Par conséquent, il est impératif qu'un régime global d'assurance-chômage leur garantisse des allocations suffisantes, tandis qu'ils cherchent un emploi.

A Maurice, la loi sur le droit à l'emploi et la loi sur les relations de travail, adoptées en 2008, ont des répercussions négatives sur les droits syndicaux et des travailleurs. Le droit de grève, avec la précédente loi sur les relations industrielles était très difficile à exercer mais cela l'est désormais encore plus.

En vertu de la précédente loi sur les relations industrielles, il était obligatoire pour un employeur qui souhaitait licencier de donner un préavis de trois mois. Ce préavis a été ramené à un mois avec la loi actuelle.

Dans le domaine du règlement des différends, et des procédures en la matière, nous estimons que les facultés de la Commission pour la conciliation et la médiation sont trop limitées. Par exemple, à la suite d'une plainte présentée par un syndicat de Maurice, en place dans l'organisme de radiodiffusion de Maurice, le ministère du Travail et des Relations industrielles a commandé une étude approfondie sur la situation des relations professionnelles. La Commission pour la conciliation et la médiation a mené cette étude pendant plus de deux mois. Malheureusement, pour des raisons inconnues, ses résultats n'ont pas encore été publiés, ce qui a porté préjudice à l'ancien président du syndicat.

En ce qui concerne les droits syndicaux, la loi sur les rassemblements publics va à l'encontre de l'exercice de ces droits. Même des manifestations pacifiques ponctuelles ne peuvent pas être organisées lorsqu'il est porté atteinte aux droits des travailleurs et lorsqu'une entreprise ferme sans préavis. Il y a trois ans, le Comité de la liberté syndicale, dans son rapport, avait recommandé au gouvernement de Maurice de modifier cette loi pour permettre aux travailleurs de manifester pacifiquement. Malheureusement, rien n'a été fait à ce jour.

A Maurice, dans le secteur privé, dans les zones franches d'exportation et dans le secteur du textile, et même dans les organisations semi-publiques, des entreprises peuvent fermer à n'importe quel moment. Donc, il est évident que le soutien et l'action immédiate des syndicats et de leurs dirigeants sont nécessaires. Il est alarmant de constater que les syndicalistes, en dépit de cela, sont constamment poursuivis.

Notons que, ces dernières années, toutes les manifestations pacifiques qui ont été organisées, ont été considérées comme illicites au regard de la nouvelle loi. Cette loi interdit également toute manifestation rassemblant plus de 11 personnes. Les deux lois sur le travail doivent aussi être examinées immédiatement pour mieux protéger les travailleurs contre la perte de leur emploi et d'autres formes de discrimination.

Le programme par pays de promotion du travail décent n'a pas encore été signé par les mandants tripartites, et nous demandons instamment qu'il le soit au plus vite.

Original espagnol: M. PARRA (employeur, Cuba)

Cette Conférence a lieu à un moment particulièrement complexe dans la mesure où la crise frappe peu ou prou pratiquement tous les pays et on ne peut pas penser que c'est un phénomène isolé.

Comme le relève le Directeur général, il y a 200 millions de chômeurs de plus dans le monde depuis la crise financière de 2008 et plus de 40 millions de personnes ont même renoncé à chercher un emploi. Il est donc indispensable de remettre à plat les politiques, la crise nous montrant clairement qu'il faut changer de cap.

A la 99^e session de la Conférence, le Directeur général lui-même a dit qu'il n'y aurait pas de reprise durable sans emploi car c'est le préalable d'une croissance solide, soutenue et équilibrée. Aujourd'hui, on voit que les faits lui donnent raison.

Il nous faut reconnaître que la contraction de la demande et la hausse du chômage sont directement proportionnelles. Il importe donc de rompre ce cercle vicieux en mettant en œuvre des programmes propres à soutenir les entreprises en vue de la création d'emplois productifs.

Le choix de s'intéresser à l'emploi des jeunes est des plus opportuns. Comme indiqué dans le rapport de la Conférence, les taux de chômage chez les jeunes sont trois fois plus élevés que chez les adultes, sans compter les millions de jeunes du monde entier qui ont renoncé à chercher un emploi ou ne travaillent qu'à temps partiel. Il ne sera pas possible de sortir de la crise sans faciliter l'emploi des jeunes, qui devrait être le fondement du développement durable.

Par ailleurs, nous considérons que le débat sur la création d'un socle de protection sociale a été très utile. C'est en effet un moyen de faire face aux effets de la crise en préservant la justice sociale et en veillant à une mondialisation équitable par l'adoption et la généralisation de mesures de protection sociale durables et adaptées à la situation des pays. A cet égard, nous devons souligner que la situation des pays en développement est beaucoup plus complexe, plus grave. L'interdépendance des économies nationales nous rend plus sensibles aux phénomènes qui se produisent dans n'importe quel coin de la planète; il est donc nécessaire de maintenir et de développer la coopération de l'OIT avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

Les actions à adopter sont multiples mais, de toute manière, le dialogue social tripartite est un outil irremplaçable et une condition essentielle pour sortir de la crise, aux plans national, régional et mondial.

La réflexion sur les principes et droits fondamentaux au travail, qui font l'objet de la Déclaration de 1998, a été très utile. Nous sommes d'accord pour dire que la réalisation de ces principes et droits au travail est une fin en soi mais aussi un moyen pour

atteindre les objectifs de l'OIT. C'est aussi une voie d'issue pour échapper à la crise actuelle.

En ce sens, nous sommes d'accord pour dire que les rapports de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations peuvent être très utiles pour aider les autorités à s'engager et à ouvrir un dialogue constructif, pour autant que chacun soit conscient du rôle qu'il doit jouer.

C'est pourquoi nous exprimons notre soutien à la position défendue par le groupe des employeurs aux débats de la commission des normes qui, sans aucun doute, contribueront utilement à l'indispensable révision et à l'amélioration des méthodes de travail de cette commission.

L'expérience de mon pays, qui est pauvre en ressources naturelles, victime d'un blocus qui dure depuis plus de quarante ans et exposé aux effets du changement climatique, montre que l'on peut faire face à la crise en respectant les garanties professionnelles et sociales, en encourageant un vaste dialogue social qui permet à tous les partenaires sociaux de proposer ou de mettre en œuvre des initiatives qui contribuent à atténuer les effets de la crise.

Les employeurs, conscients de leur responsabilité première pour ce qui est de créer des emplois productifs, participent activement à la recherche de solutions de rechange, tout en réitérant leur engagement en faveur de la création et du développement d'un socle de protection sociale et d'une attention prioritaire à l'emploi de nos jeunes.

M^{me} AWASSI ATSIMADJA (employeuse, Gabon)

D'entrée de jeu et par mon propre parcours d'employeur, je souhaiterais témoigner du rôle majeur que joue le Bureau international du Travail dans la vie collective et individuelle des mandants. Depuis 2002, je représente la Conférence internationale du Travail pour la CPG, l'organisation la plus représentative du Gabon. J'assume pour la CPG, la CNPG et le CGP le rôle de déléguée des employeurs au Gabon depuis les dix dernières années.

Ils ont permis que je serve le Bureau international du Travail comme membre adjoint du Conseil d'administration pendant six de ces dix années. Ce fut une tâche exaltante mais aussi une expérience inestimable d'apprentissage tout au long de la vie, que nous appelons tous de nos vœux.

Par ces acquis d'expériences précieuses et volontaires, j'assume le rôle de point focal pour le programme par pays de promotion du travail décent (PPTD-Gabon).

Remerciements au Bureau international du Travail et à la République gabonaise pour cette coopération agissante que représente le PPTD 2012-2015 en faveur d'un développement durable et équitable.

Merci également à l'Institut international d'études sociales, au Centre de formation de Turin, à l'OIE et à Business Africa ainsi qu'à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations internationales du Travail pour leurs enseignements.

Nous félicitons le Directeur général élu du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, et en culture gabonaise, nous lui tendons nos mains en lui disant en forme d'embrassade: *Samba!*

Mes remerciements vont au Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la qualité de notre ordre du jour de la Conférence internationale du Travail. Chaque point de

l'ordre du jour est très à propos et recherche des solutions tripartites de justice sociale et de vie décente pour tous.

Face aux graves crises qui persistent dans notre village planétaire, qui affectent l'emploi en général et celui des jeunes en particulier, le travail des enfants, et en particulier ceux astreints aux pires formes de ce travail.

Socle minimum par rapport à la précarité des systèmes de sécurité sociale, normes internationales du travail. Nous notons des aventures relatées dans notre rapport en matière de gestion stratégique des ressources humaines et du développement, qui sous-entendent des formations appropriées, surtout l'appropriation de leurs propres carrières par le personnel, toutes choses qui passent nécessairement par un partage de la vision de l'entreprise et un dévouement à son accomplissement.

De la satisfaction des aspirations professionnelles légitimes des ressources humaines dépendra le bon accomplissement des objectifs de toute entreprise, privée, étatique, paraétatique ou internationale. Dire que les RH sont au cœur de l'entreprise n'est pas un slogan mais une réalité vraie.

Nous félicitons le Directeur général, M. Juan Somavia, pour la performance exceptionnelle du Bureau international du Travail en matière d'égalité entre hommes et femmes. Il a très justement raison de dire sa fierté du chemin parcouru, et je cite: «Je suis particulièrement fier des résultats que nous avons réalisés au Bureau international du Travail en matière d'égalité entre hommes et femmes. La parité est devenue une réalité du Bureau international du Travail pour le personnel de la catégorie des services organiques, et le plafond de verre n'est plus qu'un souvenir pour les femmes occupant des postes élevés. La proportion de femmes au niveau des directeurs exécutifs et des directeurs est passée de 18 à 44 pour cent entre 1999 et 2011.»

Notre rapport s'articule autour des quatre objectifs stratégiques que nous savons mutuellement inclusifs, et dans la mise en œuvre devant inéluctablement obéir à une cohérence des diverses politiques. Les dix-neuf résultats y sont déclinés, et il n'est pas vain de rappeler qu'ils se doivent d'être abordés en tenant compte de l'approche égalité.

Sur le résultat 16 relatif au travail des enfants, aux paragraphes 326 à 338 de notre rapport, la réalité des chiffres demeure impressionnante; 215 millions d'enfants sont obligés de travailler, dont plus de la moitié effectuent des travaux dangereux.

Nous fondons beaucoup d'espoir à l'horizon 2016 sur la feuille de route de la Conférence mondiale de 2010 sur le travail des enfants en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants, et nous encourageons le Bureau international du Travail pour que ces efforts continuent d'être déployés dans ce domaine au sein duquel est placé l'IPEC, et nous notons l'importance des normes internationales du travail dans ce combat.

Dans le contexte du résultat 9, les organisations d'employeurs d'Afrique, fortes, indépendantes et représentatives, s'entendent aussi par une meilleure mutualisation de leurs compétences existantes pour la visibilité et la lisibilité de la représentation des femmes, comme par exemple au sein des Conseils d'administration futurs du Bureau international du Travail, et doivent intégrer de manière croissante les microemployeurs et les PME.

Je terminerai mon propos sur une note personnelle au Directeur général, Juan Somavia. Dans une langue du Gabon, je vous dis *levèlèwè*, c'est-à-dire merci. Merci pour l'amour et le grand intérêt que vous avez porté et continuerez à porter à l'Afrique. Bon succès dans vos entreprises futures.

Original anglais: M. TODOROV (employeur, Bulgarie)

Au nom de l'Association des organisations d'employeurs de Bulgarie, je voudrais exprimer notre satisfaction concernant le choix du sujet de cette Conférence internationale du Travail, à savoir l'emploi des jeunes, car le taux élevé de chômage parmi les jeunes est l'une des conséquences les plus graves de la crise économique.

Les mesures élaborées par les organisations d'employeurs de la Bulgarie pour réduire le chômage des jeunes ont été présentées au gouvernement et aux partenaires sociaux et soumises à discussion.

Dans le cadre de ces mesures, les organisations d'employeurs de la Bulgarie ont notamment mis l'accent sur le besoin d'améliorer la qualité de l'éducation. Les systèmes éducatifs doivent fournir une formation efficace et moderne qui offre des perspectives à long terme, favorise le potentiel et la créativité individuels tout en restant cohérente avec le marché du travail. Dans la formation des jeunes et dans leur préparation pour entrer dans le monde du travail, il faut mettre particulièrement l'accent sur la création d'entreprises, qui permettraient aux jeunes d'acquérir des compétences en la matière et d'améliorer leur confiance en eux-mêmes, le plus tôt possible dans leur parcours professionnel.

L'amélioration de la situation du commerce et des conditions économiques en Bulgarie est une condition sine qua non pour favoriser l'emploi des jeunes. D'après les entreprises bulgares, il est fondamental, pour réaliser cet objectif, de maintenir les taxes sur les sociétés et les revenus à 10 pour cent, d'alléger les systèmes réglementaires, de réduire les charges administratives, de lutter efficacement contre la corruption et de simplifier les procédures d'application des programmes opérationnels européens.

En tant que représentants des employeurs bulgares, force est de constater que les modifications apportées à la législation du travail en 2012 ont fortement entravé le dialogue tripartite. En effet, les amendements du Code du travail adoptés par l'Assemblée nationale ont fixé de nouveaux critères pour la représentation des organisations des employeurs qui limitent leur fonction représentative, alors qu'ils participent à des activités qui leur sont attribuées par loi. Ces critères ne sont pas conformes aux normes mondiales portant sur la représentation des organisations des employeurs. Les amendements apportés au Code du travail bulgare sont en contradiction directe avec les normes internationales du travail, à savoir le paragraphe 2 du préambule de la Constitution de l'OIT, le point 1 b) de la Déclaration concernant les buts et objectifs de l'OIT de 1944, le point 2 a) de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 et l'article 3 de la convention n° 87. En raison de ces modifications, une très grande partie des petites et moyennes entreprises bulgares pourraient cesser d'être dûment représentées et leurs intérêts d'être défendus dans le cadre du dialogue social.

En fonction de la décision qui sera prise au cours de la procédure d'appel entamée devant la Cour constitutionnelle de Bulgarie, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour préserver la mise en œuvre des principes reconnus au niveau international en matière de reconnaissance et de représentation des partenaires sociaux. Nous estimons que ces conséquences négatives ne devraient pas être tolérées et espérons que les organes compétents de la CIT réagiront contre cette tentative de restreindre la représentativité et la participation des employeurs bulgares, lorsqu'ils en auront pris connaissance.

Original arabe: M. ALMAHFOODH (travailleur, Bahreïn)

C'est un plaisir pour moi de transmettre mes félicitations les plus cordiales au nom des travailleurs du Bahreïn, au syndicaliste Guy Ryder, issu de la classe des travailleurs et l'un des symboles du mouvement syndical, et je le félicite de la confiance que l'Organisation a placée en lui en l'élisant nouveau Directeur général du Bureau international du Travail. Nous le remercions pour son soutien aux travailleurs bahreïnites et lui souhaitons un avenir plein de réalisations au service de la promotion des normes internationales du travail, des droits syndicaux et de la liberté syndicale. Je remercie également le Directeur général sortant du BIT, M. Somavia, qui a marqué de son empreinte chaque pays dans lequel il s'est rendu et chaque région qu'il a visitée au nom de l'OIT. Il s'est consacré avec abnégation à la promotion de la cause défendue par cette Organisation, c'est-à-dire la justice sociale, la dignité humaine, l'égalité et la liberté, des principes que M. Somavia a regroupés dans un cadre intelligent et global représenté par le «travail décent», une notion née de ses idées.

L'an dernier, à la même époque, la situation de mon pays était complètement différente. Des milliers de travailleurs étaient au chômage en raison des licenciements abusifs subis pour des motifs liés à la liberté d'opinion et d'expression. Grâce au soutien de cette Organisation, notre fédération a réussi, en collaboration avec les autres partenaires tripartites, à surmonter les obstacles et à mettre en place les recommandations de l'Organisation et de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn concernant la réintégration des travailleurs licenciés. La fédération générale a insisté pour que les travailleurs licenciés retournent à leurs postes, sans que leurs droits ne soient lésés ou que des changements soient apportés à la nature de leurs postes, et ce en application des normes internationales en matière d'égalité et de non-discrimination et de l'accord tripartite signé sous les auspices de l'OIT. Nous rejetons toute réintégration qui porterait atteinte à la dignité humaine ou qui marginaliserait le travailleur et le priverait des possibilités dont bénéficient ses collègues, en raison de ses croyances, de ses opinions ou de son appartenance politique.

Notre fédération met en garde contre la lenteur du processus de réintégration des travailleurs licenciés comme s'il existait une volonté de faire durer la crise et de bloquer le classement de ce dossier pour des intérêts particuliers. Notre fédération adresse un message clair à toutes les parties pour qu'elles renoncent à toute illusion de voir la fédération abandonner la cause et les droits des travailleurs licenciés. Notre fédération est déterminée à lutter fermement contre toute discrimination arbitraire et n'aura de cesse de défendre les victimes. Nous re-

mercions le ministère du Travail pour les efforts qu'il déploie à cet égard.

Par ailleurs, nous ne renoncerons pas à nos principes relatifs à la promotion des libertés publiques et syndicales en particulier. Nous affirmons que le mouvement syndical ne peut être isolé des autres aspects économiques, sociaux et politiques, estimant qu'il doit faire partie de toutes les facettes de la vie. Toute tentative d'asseoir une fausse culture qui fait croire à la société que l'intérêt que porte le mouvement syndical aux affaires publiques et la revendication du droit à la liberté d'expression et à la justice sociale est un acte politique ne s'accorde pas avec le véritable rôle des syndicats et de la société civile.

Nous avons toujours été favorables à la paix et aux réformes et avons toujours cru au dialogue comme seul moyen de résoudre tous les aspects de la crise politique, économique et sociale. Nous estimons que la revendication des réformes est un droit pour tous les peuples et refusons toute atteinte portée aux biens et aux libertés à cause de l'activité ou de la position politique. Le dialogue a permis de résoudre une partie des aspects du dossier des licenciements arbitraires, et nous pouvons l'adopter pour résoudre les autres aspects de la crise.

Aujourd'hui, nous devons traiter le dossier des libertés syndicales, qui est tout aussi important. Le décret n° 35 de 2011 apporte des modifications visant à diviser le mouvement syndical sur des bases notamment confessionnelles, en incitant à la pluralité, ce qui est considéré comme une ingérence flagrante dans les affaires syndicales. La pluralité imposée ne peut que diviser la main-d'œuvre dans un pays où celle-ci ne dépasse pas les 700 000 travailleurs. D'autres modifications donnent au seul ministre du Travail le pouvoir de désigner les représentants des travailleurs dans les tribunes internationales et la négociation collective et empêchent les syndicalistes de se porter candidats s'ils sont considérés comme ayant causé la dissolution de leurs syndicats ou de leurs comités directeurs. Nous rejetons toutes ces modifications que nous considérons contraires aux normes internationales du travail et aux libertés et droits syndicaux. Certains employeurs encouragent la création de syndicats qu'ils contrôlent, en vue de lutter contre les syndicats existants, ce qui est considéré comme une régression importante en matière de libertés et droits syndicaux.

Notre fédération fera face à ces violations, armée de sa volonté et de l'unité de ses travailleurs et de sa foi dans le partenariat social et le dialogue social, et dans le soutien apporté par l'Organisation pour réaliser notre objectif, à savoir un mouvement syndical libre indépendant, démocratique et unifié.

Original anglais: M. KONKOLEWSKY (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)

Au nom de M. Errol Frank Stoové, président de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), j'ai le plaisir de saluer tous les délégués présents à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, au nom de l'AISS.

Cette session de la Conférence a lieu à un moment historique pour la sécurité sociale. En effet, le monde a pris conscience du potentiel de la sécurité sociale pour lutter contre la pauvreté et contribuer à la croissance économique et à la cohésion sociale. Dans le même temps, les investissements et la sécu-

rité sociale sont remis en question, face aux restrictions budgétaires.

L'AISS et ses 335 organisations membres, qui comprennent des services gouvernementaux et des organismes de la sécurité sociale, apprécient particulièrement le solide partenariat établi avec l'OIT, dont la priorité absolue est la promotion et l'extension de la sécurité sociale.

Vous vous rappellerez peut-être que l'AISS a pleinement appuyé la stratégie de l'OIT concernant l'extension de la protection sociale, lors des discussions de l'année dernière. Nous étions arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire d'adopter une recommandation sur le socle de protection sociale. Je voudrais féliciter l'OIT pour l'action déterminante qu'elle a menée afin de faire aboutir cette conclusion.

L'examen, à la présente session de la Conférence, d'une recommandation internationale du travail sur le socle de protection sociale en vue de son adoption est une occasion unique de développer la sécurité sociale. L'AISS appuie l'adoption de cette recommandation. Il s'agit en effet d'un instrument indispensable pour promouvoir l'extension de la sécurité sociale et orienter les acteurs nationaux afin de progresser vers la sécurité sociale pour tous.

Nous sommes prêts à travailler dur, conjointement avec l'OIT, pour garantir que cette recommandation aura les effets nécessaires. Nous avons entre nos mains un nouvel instrument solide, grâce auquel nous pourrions exploiter pleinement le potentiel de la coopération entre l'OIT et l'AISS. Je suis particulièrement heureux de pouvoir vous annoncer que l'AISS et l'OIT ont signé, le 22 mars, un mémorandum d'accord historique portant sur la portée et les modalités de la coopération dans le domaine de la sécurité sociale.

Ce mémorandum, qui est une réponse directe à la demande formulée à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, constitue un jalon dans les relations étroites entre l'AISS et l'OIT, qui remontent à la création de l'AISS sous les auspices de l'OIT, il y a quatre-vingt-cinq ans. Il est important pour l'OIT et l'AISS, dans la mesure où il s'appuie sur les compétences spécifiques à chaque organisation et nous permet d'agir de façon complémentaire afin de mieux réaliser nos objectifs communs. Ce mémorandum est également important pour tous les délégués réunis à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail car il permet à l'AISS et à l'OIT d'offrir à leurs mandants un éventail plus large de services de qualité, concernant les aspects politiques et administratifs de la sécurité sociale. Enfin et surtout, il est essentiel, dans la mesure où il aboutira à des initiatives fondamentales plus efficaces, qui sont nécessaires dans un monde où des milliards de personnes n'ont pas encore de couverture sociale adéquate.

Je voudrais, en conclusion, remercier le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour les excellentes relations entre l'AISS et l'OIT pendant son mandat et pour son engagement sans faille en faveur de la protection sociale, qui constitue un élément indispensable du travail décent et un moyen essentiel pour assurer aux travailleurs une meilleure place dans ce monde.

Dans le même temps, nous nous réjouissons de collaborer avec le Directeur général nouvellement élu, M. Guy Ryder, dans la mise en œuvre de ce mémorandum, en vue de renforcer la protection so-

ciale dans l'esprit de la nouvelle recommandation et des instruments existants de l'OIT.

Original anglais: M. WALDORFF (représentant, Internationale des services publics)

Permettez-moi de commencer par remercier le Directeur général sortant, Juan Somavia, pour sa direction solide et visionnaire. J'aimerais également féliciter le BIT d'avoir élu Guy Ryder comme son prochain Directeur général.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de travailler avec la nouvelle direction du BIT dans l'intérêt de millions de femmes et d'hommes qui servent leurs communautés avec des services publics de qualité.

En choisissant votre nouveau Directeur général au sein du groupe des travailleurs, vous avez envoyé un signal fort sur l'importance de l'inclusion, au lieu de l'exclusion. Nous sommes convaincus que cette preuve de confiance résonnera à travers le monde.

Nous devons bâtir la confiance afin de réussir à sortir de la crise économique actuelle.

L'Internationale des services publics est profondément préoccupée par l'absence de progrès en ce qui concerne la situation de l'emploi des jeunes.

Il nous faut prendre beaucoup plus au sérieux l'aggravation de la situation, et les Etats doivent assumer leurs responsabilités pour les politiques néfastes qui aggravent le chômage des jeunes.

Exiger que des personnes âgées continuent à travailler est préjudiciable à l'emploi des jeunes. Ce serait une caricature que de voir de plus en plus de personnes qui devaient partir à la retraite rester au travail jusqu'à 70 ans et plus, ce qui ne permet pas aux jeunes d'exploiter leur potentiel professionnel avant l'âge de 35 ans ou plus.

Nous reconnaissons qu'il y a un certain nombre de défis à relever. Mais on ne peut pas ignorer cette contradiction que serait le report de l'âge de la retraite, alors que les rangs des jeunes chômeurs ne cessent de gonfler.

Chacun sait que, si vous avez un pommier dans votre jardin, par exemple, avec des centaines de fleurs qui pourraient devenir des centaines de pommes, et bien, l'horticulteur malin sait qu'il ne fera qu'une maigre récolte s'il n'en prend pas soin. C'est évident.

Et, pour nous, ce serait également un échec aux dimensions historiques si nous nous comportions de la sorte.

A l'Internationale des services publics, nous sommes passionnés par le travail qui se fait à l'OIT sur le socle de protection sociale, et nous voyons de nombreuses possibilités d'utiliser ce socle comme mécanisme pour sortir de la pauvreté. Mais un socle de protection sociale véritable ne peut pas se limiter à la protection du revenu et aux soins de santé. Il faut utiliser ce socle pour affranchir de la pauvreté des millions de personnes qui souffrent de conditions de vie indécentes. Malheureusement, les droits syndicaux des travailleurs du secteur public sont de plus en plus attaqués. Plus que jamais, nous voyons comment les employeurs, y compris les gouvernements en leur qualité d'employeurs, méprisent et ignorent les droits syndicaux.

Les droits des travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de se mettre en grève sont remis en cause ou même supprimés.

J'ai un message fort pour les gouvernements et les employeurs. Vous devez comprendre vos responsabilités aux termes des conventions internationales.

Tant que vous continuerez de saper les droits syndicaux, vous serez responsables de l'exacerbation de la violence contre les dirigeants syndicaux. Les menaces de mort, les assassinats, les viols, la disparition de dirigeants syndicaux continueront à augmenter tant que vous continuerez à vous demander si les droits syndicaux doivent exister.

Lorsque la Commission européenne cherche à limiter le droit de grève, l'Union européenne remet en question son propre rôle en tant que gardienne de l'inclusion sociale.

Nous espérons que le Japon accordera bientôt le droit d'organisation et de négociation collective aux pompiers et au personnel pénitentiaire.

Nos membres dans des pays tels que l'Algérie, le Botswana, la Colombie, l'Equateur, Fidji et le Swaziland souffrent de la répression et vivent dans la peur. Ils se battent pour une vie décente dans des sociétés démocratiques et devraient être soutenus par l'ensemble de l'OIT en tant qu'organisation tripartite.

Lorsque les travailleurs du secteur public du Wisconsin, ou d'autres Etats des Etats-Unis, sont privés de leurs droits à la négociation collective, la balance de la démocratie penche du mauvais côté.

Est-ce cela le XXI^e siècle? Des gens privés de leurs droits démocratiques et une concentration du pouvoir économique et politique entre les mains d'une élite? Et bien, je vous pose la question. C'est pour cela que vous voyez ces réactions si fortes des mouvements populaires un peu partout dans le monde.

Nous sommes indignés!

Parce que le secteur financier continue à régner sur le monde avec son comportement immoral.

Parce que les Etats s'emploient plus activement à travailler dans l'intérêt d'une minorité, plutôt que pour la majorité.

C'est pour cela que nous, en tant que syndicalistes, nous rassemblons nos forces et formons des coalitions avec d'autres groupes de la société civile qui veulent se battre pour des démocraties inclusives. Nous sommes nés pour travailler dans l'intérêt du peuple. Nous ne renoncerons pas à nos droits humains fondamentaux et syndicaux et, au lieu de vous en prendre à nos droits, vous devriez décider d'aller de l'avant.

Nous espérons pouvoir continuer à créer des services publics de qualité.

Original anglais: M. RYALL (travailleur, Nouvelle-Zélande)

La Nouvelle-Zélande a été l'un des Membres fondateurs de l'OIT en 1919; d'un point de vue historique, elle a toujours pris très au sérieux les obligations qui lui incombent.

Les tribunaux de la Nouvelle-Zélande font référence régulièrement aux conventions qui contiennent les principes et droits fondamentaux au travail pour les questions relatives à la négociation collective et les cas de liberté syndicale. Toutefois, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a parfois jugé approprié d'ignorer ses obligations pour favoriser une petite partie de la population de la Nouvelle-Zélande et des investisseurs étrangers qui bénéficient de la faiblesse de la législation sur l'emploi et des bas salaires.

En 1991, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a réduit à néant près de cent ans de soutien à la négociation collective en introduisant la loi sur les contrats d'emploi qui met l'accent sur le droit contractuel et les contrats individuels. L'OIT a reconnu

qu'il s'agissait d'une violation des conventions n^{os} 87 et 98 et a demandé d'apporter des modifications importantes à cette loi. Toutefois, il a fallu attendre l'année 2000 pour que la législation sur l'emploi de la Nouvelle-Zélande soit modifiée afin qu'elle soit en conformité avec ces conventions. Néanmoins, ces changements étaient insignifiants, de sorte que la négociation collective n'est toujours pas accessible à des milliers de travailleurs néo-zélandais. Malgré cette législation insuffisante et l'absence de conventions collectives dans l'industrie cinématographique et le secteur de la télévision en Nouvelle-Zélande, le gouvernement a légiféré unilatéralement, l'année dernière, pour supprimer cette catégorie de travailleurs dans la législation du travail, dans le but d'attirer une société américaine de production de films pour qu'elle investisse dans un film en Nouvelle-Zélande.

Le gouvernement a également amendé nos lois pour rendre plus difficile l'accès des représentants syndicaux aux lieux de travail. Cette année, le gouvernement a l'intention d'introduire une législation visant à: supprimer l'obligation pour les syndicats et les employeurs de conclure des conventions collectives, ce qui permettra aux employeurs de dire tout simplement qu'ils ne veulent pas de conventions collectives mais des accords individuels; autoriser les employeurs à refuser de négocier des conventions collectives par branche ou pour plusieurs employeurs ce qui mettra fin au processus; permettre aux employeurs d'employer tous les nouveaux travailleurs selon des conditions inférieures, même lorsqu'il existe une convention collective négociée par un syndicat; permettra aux employeurs, d'appliquer unilatéralement des retenues salariales dans le cas des travailleurs syndiqués, lorsqu'une grève partielle a lieu sur le lieu de travail.

Tous ces éléments affaiblissent la négociation collective et érigent des barrières qui entravent la liberté syndicale et violent les conventions n^{os} 87 et 98. Le ministère du Travail a mis en garde le gouvernement de la Nouvelle Zélande au sujet de ces violations, mais celui-ci est déterminé à poursuivre son projet de loi.

L'affaiblissement de la négociation collective depuis les années 1980 est la principale cause des inégalités croissantes du point de vue des richesses et de la répartition des revenus en Nouvelle-Zélande. Nous étions auparavant en tête de la liste de l'OCDE pour l'égalité des revenus dans les années 1980, et nous occupons aujourd'hui la vingt-troisième place sur 30 pays. Pendant cette période, on a assisté à d'importantes augmentations de revenus chez les plus riches (20 pour cent) en Nouvelle-Zélande, alors que les revenus moyens des plus pauvres (20 pour cent) ont diminué. Les 10 pour cent les plus riches détiennent 50 pour cent de notre richesse nationale, et les 50 pour cent les plus pauvres, à peine 5 pour cent de notre richesse. Certains parmi les analystes de l'économie les plus conservateurs en Nouvelle-Zélande sont d'accord pour dire qu'il faut agir de toute urgence en ce qui concerne les inégalités économiques croissantes; priver les travailleurs d'un plus grand nombre de droits n'aura aucun effet. Les membres du syndicat des travailleurs du secteur de l'alimentation et des services (Service and Food Workers Union) sont les premiers touchés par ces mesures. Le cas d'Emma est représentatif du combat quotidien des travailleurs néo-zélandais aujourd'hui. Elle est agent de nettoyage pour un salaire horaire minimum de

13,5 dollars et a quatre enfants à charge. Elle a un fils de 16 ans, Peniata, qui est également membre de ce syndicat. Il travaille chaque jour après l'école, également dans le secteur du nettoyage, et reçoit un salaire minimum pour pourvoir aux besoins de sa famille. Les travailleurs néo-zélandais ont de plus en plus de difficultés à survivre avec ces salaires.

Il y a deux semaines, ce syndicat ainsi que plusieurs autres syndicats et plus de 60 groupes de la société civile ont lancé une campagne pour l'instauration d'un salaire minimum en Nouvelle-Zélande. Un salaire vital est un salaire qui est permis aux travailleurs et à leurs familles non seulement de survivre, mais aussi d'avoir le temps de participer aux activités à l'école, dans la collectivité et dans la société civile. La campagne en faveur du salaire vital ne vise pas seulement le gouvernement de la Nouvelle-Zélande mais les institutions publiques, ainsi que les petits et grands employeurs afin qu'ils adhèrent aux principes du salaire vital. Ensemble, nous voulons changer l'objectif de notre mode de penser en matière d'économie afin que la priorité de toute décision économique soit d'assurer un salaire vital aux travailleurs néo-zélandais ou cela ne fera qu'enrichir davantage ceux qui gagnent déjà suffisamment pour profiter de 20 ou de 30 salaires minimums.

Original espagnol: M. RONDON (représentant, Jeunesse ouvrière chrétienne internationale)

Je vous remercie, au nom de la Jeunesse ouvrière chrétienne internationale et de l'organisation *World Solidarity*, de me donner l'occasion de faire une déclaration lors de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Nous sommes satisfaits de la possibilité qui nous est donnée de discuter de l'emploi des jeunes lors de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Il est pour nous important que ce débat s'ouvre et que l'on tienne compte des réalités que rencontrent les jeunes.

Une jeune comme Jennifer par exemple, âgée de 19 ans et qui vient du Tamil Nadu, en Inde, nous dit, je cite: «j'étudie du lundi au vendredi, je travaille le week-end, je travaille de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et je gagne 35 roupies, c'est-à-dire 81 centimes de dollars par jour».

Cela est en deçà du seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale. Elle ajoute: «C'est très peu d'argent, cela ne suffit même pas pour nos repas d'une seule journée. Il nous est très difficile de penser à notre avenir dans ces conditions».

Nous pensons que la situation précaire des jeunes travailleurs et travailleuses est due au fait que les jeunes sont recrutés pour une courte période, avec des contrats flexibles ou alors pour des postes de travail atypiques ou informels.

Les mandants de l'OIT commencent à prêter attention à cette problématique grave, mais il faut faire mieux, beaucoup mieux. Nous demandons ainsi au Bureau international du Travail de lancer davantage d'initiatives à ce sujet, allant jusqu'à l'adoption de normes en la matière dans les prochaines années.

Nous aimerions également vous livrer deux réflexions générales très importantes concernant notre évaluation de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Premièrement, nous aimerions réfléchir à l'idée de participation et à sa place dans nos discussions.

La participation est au cœur de cette Organisation caractérisée par sa structure tripartite.

L'OIT ne réunit pas uniquement des gouvernements, mais également des représentants d'employeurs et de travailleurs, ce qui confère à l'Organisation une légitimité unique.

Cela permet l'élaboration de politiques plus abouties et plus complètes. Nous sommes cependant étonnés par les positions adoptées lors des discussions actuelles en ce qui concerne le rôle des organisations de la société civile et des mouvements sociaux. Tant lors de la discussion sur les socles de protection sociale que lors de celle sur l'emploi des jeunes, l'idée d'inclure d'autres organisations pertinentes et représentatives a été accueillie avec scepticisme et réticence.

Nous ne demandons pas de remplacer ou de modifier le modèle tripartite de l'OIT qui constitue la caractéristique essentielle de cette Organisation.

Néanmoins, nous pensons que sur les plans national et international, la participation de la société civile, en particulier celle d'autres mouvements sociaux représentatifs, peut être un excellent complément à la structure unique de l'OIT. Cela d'autant plus lorsqu'il s'agit de domaines où ces mouvements sociaux ont été actifs et ont accumulé une certaine expertise depuis plusieurs décennies.

Nous pensons donc que tout le monde sortirait gagnant d'une véritable collaboration entre ces mouvements et les mandants de l'OIT. Pour ce qui est de l'emploi des jeunes par exemple, nous aimerions reprendre le slogan des jeunes: «Il n'y a pas de solution pour nous sans nous».

Deuxièmement, les récents événements au sein de la Commission de l'application des normes ne sont pas très encourageants pour l'avenir. Nous sommes profondément préoccupés par le refus du groupe des employeurs de reconnaître le droit de grève comme un corollaire logique de la liberté syndicale et du droit d'organisation. C'est un droit qui a été établi par une abondante jurisprudence.

Le ton et l'ambition des discussions sur l'emploi des jeunes et sur l'initiative relative à la protection sociale nous permettent d'être optimistes pour l'avenir. L'intransigeance des employeurs de la Commission d'application des normes fait cependant planer une ombre sur cette ambition.

Nous vivons une période difficile, une période de crise, et nous allons être témoins de nombreux changements qui vont nécessiter la prise de décisions difficiles. Ce sont des décisions qui peuvent porter atteinte aux groupes les plus vulnérables de la société, y compris les jeunes, les migrants, les femmes, les travailleurs qui occupent des emplois informels et précaires.

Par conséquent, nous pensons qu'il y a une intention claire de la part des représentants des employeurs de limiter les rares stratégies encore en discussion qui concernent ceux qui ne peuvent pas se faire entendre pour réclamer leurs droits fondamentaux au travail.

Nous pensons qu'il est primordial que les travailleurs s'unissent et utilisent, comme derniers recours, l'outil de la grève en cas de violation de leurs droits.

Limiter ce droit international et rejeter cette stratégie collective fondamentale dans le contexte actuel relève du cynisme. Cette attitude revient à reprocher aux plus faibles d'être responsables de la crise actuelle.

Je voudrais souhaiter un excellent après-midi à tous les participants. Je m'appelle Romulo Dantas, je suis âgé de 30 ans et je représente aujourd'hui l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens qui fête aujourd'hui son 160^e anniversaire.

Je voudrais commencer par vous raconter une petite histoire, celle de ma propre vie. Je suis né à São Paulo au Brésil dans un des quartiers les plus pauvres et les plus violents de la ville et la plupart de mes amis n'ont pas eu, comme moi, la chance de pouvoir sortir de la pauvreté.

Ma situation m'a conduit à perdre confiance en moi-même et comme beaucoup de mes amis, j'aurais pu ne pas accéder à l'éducation et à un emploi décent et finir par sombrer dans la délinquance, être emprisonné ou tué. Ces histoires tragiques sont pour la plupart le produit direct de l'absence d'avenir pour les jeunes et principalement de possibilités d'emploi.

Si je suis présent aujourd'hui parmi vous, c'est grâce au travail important des organisations de la société civile et notamment, pour ce qui me concerne, de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG). Je voudrais vous montrer combien mon histoire est proche de celle de la plupart des jeunes du monde entier qui n'ont pas la chance que j'ai aujourd'hui de m'adresser à vous. Chaque jour, dans nos sections, des millions de jeunes viennent évoquer les difficultés de leur vie quotidienne et beaucoup d'entre eux nous font part de leur manque d'espoir, des problèmes qu'ils ont pour trouver un emploi, de l'absence de conditions de travail même minimalement décentes dans les entreprises, etc. Ces difficultés finissent par miner leur joie de vivre. Nous ne pouvons pas uniquement compter sur les grandes politiques macroéconomiques et la croissance pour rétablir la situation et créer des emplois. Il y a bien d'autres opportunités, d'autres possibilités que nous devons saisir.

Nous faisons partie d'un groupe d'organisations internationales et de plates-formes régionales qui réunissent plus de 150 millions de jeunes dans le monde. Une réunion de coordination des organisations de jeunesse a été créée. L'UCJG regroupe 58 millions de jeunes et plus de 357 000 jeunes de notre association participent à des programmes d'aide à l'emploi de diverse nature: formation professionnelle, formation à l'entrepreneuriat, etc. Beaucoup de ces programmes ont permis à un grand nombre de jeunes y participant (de 65 pour cent à 85 pour cent) de trouver un emploi. Le nombre de jeunes qui accèdent à l'emploi grâce à ces programmes pourrait doubler si nous trouvons de bons partenaires. Et je pense vraiment que vous êtes les partenaires que nous cherchons.

Notre vocation est de servir les jeunes et de leur donner les moyens d'agir et non pas de nous immiscer dans la structure historique de l'OIT. Nous ne voulons pas être le quatrième membre de cette organisation mais nous voulons y avoir notre espace propre, un espace officiel qui nous permette de discuter ensemble et de lancer des initiatives positives en matière d'emploi d'une manière qui soit efficace en termes de coût. Nous devons agir dans l'urgence car pendant que nous parlons des milliers de jeunes reviennent chez eux le soir après avoir passé des journées entières à chercher vainement du travail. Parfois, ils n'ont même pas de quoi se nourrir. Ces

personnes réclament notre attention et ne peuvent se permettre d'attendre davantage.

Je vous appelle aujourd'hui à créer un espace de dialogue constructif où les jeunes et les autres partenaires de la société civile feront entendre leur voix pour contribuer au travail précieux que vous tous, gouvernements, syndicats et employeurs fournissez au jour le jour.

Entendre la jeunesse est essentiel pour régler le problème du chômage des jeunes. Il appartient, certes, à la CIT de traiter ce problème mais nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un problème historique auquel nous devons tous ensemble nous attaquer. Mettez-vous à notre place et imaginez que l'on discute du travail décent n'importe où dans le monde sans votre participation. Pourquoi les organisations de jeunes qui sont sur le terrain et se penchent quotidiennement sur les problèmes des jeunes ne pourraient-elles exprimer leur point de vue sur la question?

Vous avez le pouvoir de nous aider dans cette entreprise en créant un espace permettant d'inclure notre voix dans vos documents, un espace où l'OIT aurait pour clair mandat de renforcer le dialogue avec nos organisations qui sont passionnées par la jeunesse, qui ont une grande expérience et qui, bien souvent, ont une influence dont seules peu d'institutions peuvent se prévaloir.

En conclusion, je voudrais répéter que nous désirons coopérer avec vous en respectant la nature même de votre système. Nous savons quels défis vous avez dû relever pour établir cette structure tripartite. Nous souhaitons être vos partenaires pour faire progresser le monde du travail dans le respect des règles que vous édictez.

Nous respectons profondément ce que vous êtes et ce que vous représentez.

Original espagnol: M. SIGLIANO (représentant, Organización de Entidades Mutuales de las Américas)

«Si nous voulons venir à bout de la pauvreté, il nous faut instituer la protection sociale». J'estime qu'il est tout à fait indiqué de commencer cette allocution en citant M^{me} M. Bachelet, qui a résumé la question en des termes si éloquents et donné forme à la recommandation révolutionnaire du Secrétaire général de l'ONU dans le cadre d'un groupe consultatif OIT-OMS et dans un rapport intitulé *Un socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*.

Cet appel solidaire lancé au monde du plus haut niveau s'adresse non seulement aux Etats membres de l'ONU, qui sont engagés à mettre en place un système de protection sociale à la faveur de politiques sociales fortement inclusives, mais aussi – et c'est en cela que consiste la grande innovation – aux organisations de la société civile.

Le principal résultat du rapport, c'est que les organisations de la société civile, comme les mutuelles, peuvent mettre en place, aux côtés des Etats Membres, les conditions qu'exigent les peuples en matière de sécurité sociale.

Cela montre bien l'importance de la participation des organisations de la société civile pour instaurer ce socle de protection sociale tant attendu et ouvre des perspectives d'action inédites aux mutuelles, et en particulier à une organisation continentale comme l'ODEMA, à laquelle le Conseil économique et social de l'ONU a reconnu la qualité d'observateur avec voix consultative, ce qui nous

permet de participer activement au travail dans ce sens.

Compte tenu de l'objectif proposé par l'ONU, à savoir mettre en place un socle de protection sociale universel fondé sur le travail décent, la cohésion sociale et l'inclusion, et du fait que les recommandations et principes contenus dans le document intitulé *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive* proposent de meilleures pratiques pour arriver à cet objectif, les organisations mutuelles des Amériques se sentent interpellées et sont prêtes à contribuer aux efforts qui seront faits pour mettre en place ce socle de protection sociale auquel nous aspirons tous.

Nous partageons la position de l'OIT selon laquelle le socle de protection sociale s'entend de l'ensemble des politiques sociales visant à garantir des revenus et l'accès à des services sociaux essentiels pour tous, et en particulier pour les groupes les plus vulnérables et pendant toute la durée de la vie. Cette définition correspond pleinement à la vision et à la pratique du système mutuel. En effet, nous considérons qu'aucune situation qui affecte l'être humain ne nous est indifférente. C'est la même idée qui a inspiré et continue d'inspirer la création d'un socle de protection sociale.

La réalisation d'un projet conjoint entre l'ODEMA et l'OIT pour illustrer la manière dont les mutuelles et les organisations connexes respectent les principes et droits recommandés dans le cadre de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail constitue un pas sur la bonne voie, notamment pour ce qui est de l'objectif d'éradiquer la pauvreté et d'établir la protection sociale universelle.

Au nom de notre organisation, l'ODEMA, nous vous souhaitons des travaux fructueux et nous espérons que le débat sur la création d'un socle de protection sociale et d'une société inclusive sera couronné de succès.

Enfin, permettez-moi de remercier tout particulièrement M. Somavia de l'accueil qu'il a bien voulu réserver aux organisations mutuelles des Amériques en répondant de manière favorable à notre demande.

M. DUNIA MUTIMANUA LUBULA (*travailleur, République démocratique du Congo*)

Au nom de la solidarité ouvrière internationale, nous venons ce jour exprimer haut et fort notre profonde indignation à l'endroit de l'Etat de la Côte d'Ivoire pour violation flagrante et délibérée de la liberté syndicale.

En effet, il vous souviendra que la crise militaro-politique, qui éclata le 19 septembre 2002, avait atteint son point culminant en novembre 2011 avec la crise postélectorale dans ce pays. Avec un bilan officiel de 3 000 morts, cette crise a depuis lors provoqué, d'une part, l'exil forcé de milliers d'Ivoiriens et, d'autre part, l'arrestation d'hommes politiques de l'ancien régime ainsi que de simples personnalités soupçonnées d'avoir entretenu des rapports avec ce régime.

Notre cher camarade, Basile Mahan Gahé, secrétaire général de la Confédération ivoirienne des syndicats libres, appelée Dignité, figure malheureusement et tristement parmi ces personnalités. En effet, soupçonné de détenir des armes de guerre, le secrétaire général, Basile Mahan Gahé, fut enlevé

de son domicile le 26 avril 2011, aux environs de 17 h 30, par une bande d'hommes en tenue militaire et puissamment armés. Outre toutes les recherches vainement entreprises, il fut conduit au poste de police du 34^e arrondissement où il frôla la mort suite à l'explosion d'une série de bombes lacrymogènes jetées par des inconnus dans sa cellule. Il fut par la suite gardé à vue pendant plus de deux mois au commissariat de police du 11^e arrondissement, au mépris des lois ivoiriennes qui prévoient en la matière un délai de 48 heures, renouvelable une seule fois avec l'autorisation du procureur de la République ou du juge d'instruction.

Fait contradictoire, et qui confirme un plan prémédité de nuisance contre notre camarade, le ministre de la Justice, M. Ahoussou Kouadio Jeannot, qui, lors de son intervention télévisée du 27 avril 2011, avait présenté le secrétaire général comme un vulgaire délinquant aperçu accompagné de miliciens combattants, recevant la délégation conjointe du Bureau international du Travail et de la Confédération syndicale internationale le 2 juillet 2011, avait déclaré qu'aucune charge n'était retenue contre M. Basile Mahan Gahé, et qu'il enjoindrait le procureur de la République d'ordonner un non-lieu à son endroit.

Contre toute attente, notre camarade, Basile Mahan Gahé, au lieu d'être libéré, fut transféré dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 juillet 2011, à 4 heures du matin, à la prison civile de Boundiali, ville située à 900 kilomètres d'Abidjan, dans le nord du pays, après son inculpation pour le chef d'accusation pesant sur les autorités politiques de l'ancien régime.

Toujours dans le souci d'obtenir sa libération, plusieurs actions ont été entreprises, mais en vain. Au niveau national, la Confédération ivoirienne des syndicats libres a sollicité en vain une audience auprès du gouvernement, dans la perspective de la libération du secrétaire général. Elle a, par la suite, saisi plusieurs institutions nationales, à savoir la Commission des droits de l'homme et les centrales syndicales ivoiriennes, mais rien n'a été fait.

Au plan international, des commissions conjointes de la Confédération syndicale internationale, du Bureau international du Travail, de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, de la Confédération française démocratique du travail ont été effectuées sans omettre de nombreuses réactions émanant de plusieurs autres organisations syndicales affiliées à la CSI mais, hélas, toujours sans succès.

Il ressort de ce qui précède que, par pareils agissements et attitudes, le gouvernement de la Côte d'Ivoire porte dangereusement atteinte à la convention n° 87 de l'OIT, affaiblit le mouvement syndical et l'action syndicale dans le pays avec effet d'entraînement néfaste sur le bien-être social des travailleurs ivoiriens.

C'est pourquoi nous demandons instamment au Bureau international du Travail de poursuivre et d'appuyer à tous les niveaux toutes les actions susceptibles d'aboutir à la libération immédiate et sans conditions du camarade Basile Mahan Gahé, secrétaire général de la Confédération ivoirienne des syndicats libres.

(*La séance est levée à 18 heures.*)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Quatrième séance

Admission des Palaos en tant que Membre de l'OIT	1
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration	1
Ouverture du débat général	3
Déclaration des présidents des groupes des employeurs et des travailleurs de la Conférence.....	6
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion.....	9

Cinquième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	24
---	----

.....
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur
• l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux
• délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne
• pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur
• Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....